SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Proceedings of the Standing Senate Committee on

LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:
The Honourable SERGE JOYAL, P.C.

Wednesday, February 14, 2018
Thursday, February 15, 2018

Issue No. 36

Fifth and sixth meetings:

Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts

WITNESSES:
(*See back cover*)

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président :
L'honorable SERGE JOYAL, C.P.

Le mercredi 14 février 2018
Le jeudi 15 février 2018

Fascicule nº 36

Cinquième et sixième réunions:

Projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

53818-53832

STANDING SENATE COMMITTEE ON LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Chair*

The Honourable Pierre-Hugues Boisvenu, *Deputy Chair*

The Honourable Renée Dupuis, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters
Boniface
Carignan, P.C.
* Day
(or Mercer)
Eaton
Gold
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
MacDonald
Pratte
Sinclair
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Martin (*February 15, 2018*).

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Pate (*February 15, 2018*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator McIntyre (*February 14, 2018*).

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Boniface (*February 14, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président: L'honorable Serge Joyal, C.P.

Vice-président: L'honorable Pierre-Hugues Boisvenu

Vice-présidente: L'honorable Renée Dupuis

et

Les honorables sénateurs:

Batters
Boniface
Carignan, C.P.
* Day
(ou Mercer)
Eaton
Gold
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
MacDonald
Pratte
Sinclair
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 15 février 2018*).

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénatrice Pate (*le 15 février 2018*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 14 février 2018*).

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénatrice Boniface (*le 14 février 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 14, 2018
(87)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:15 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Carignan, P.C., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, P.C., Martin, Pate, Pratte and Sinclair (11).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 14, 2017, the committee continued its examination of Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 34.)*

WITNESSES:

Public Safety and Emergency Preparedness:

Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies Directorate;

Rachel Huggins, Manager, Policy Development.

Royal Canadian Mounted Police:

Byron Boucher, Assistant Commissioner Contract and Aboriginal Policing;

Wade Oldford, Chief Superintendent and Director General, Forensic Services;

D'Arcy Smith, Special Advisor, Drug Evaluation and Classification Program.

Canadian Society of Forensic Sciences:

Daryl Mayers, Chair, Alcohol Test Committee;

Amy Peaire, Chair, Drugs and Driving Committee.

The chair made a statement.

Mr. Bhupsingh made a statement and, together with Ms. Huggins, Mr. Boucher and Mr. Smith, answered questions.

At 5:40 p.m., the committee suspended.

At 5:42 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Mayers and Ms. Peaire each made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 14 février 2018
(87)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Carignan, C.P., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, C.P., Martin, Pate, Pratte et Sinclair (11).

Également présents: Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 décembre 2017, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 34 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS:

Sécurité publique et Protection civile :

Trevor Bhupsingh, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières;

Rachel Huggins, gestionnaire, Développement des politiques.

Gendarmerie royale du Canada:

Byron Boucher, commissaire adjoint, Services de police contractuels et autochtones;

Wade Oldford, surintendant principal et directeur général, Services judiciaires;

D'Arcy Smith, conseiller spécial, Programme d'évaluation et de classification des drogues.

Société canadienne des sciences judiciaires :

Daryl Mayers, président, Comité des analyses d'alcool;

Amy Peaire, présidente, Comité des drogues au volant.

Le président prend la parole.

M. Bhupsingh fait un exposé puis, avec l'aide de Mme Huggins, M. Boucher et M. Smith, répond aux questions.

À 17 h 40, la séance est suspendue.

À 17 h 42, la séance reprend.

Le président prend la parole.

M. Mayers et Mme Peaire font chacun un exposé et répondent aux questions.

At 6:41 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 18 h 41, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du comité,

Keli Hogan

Clerk of the Committee

OTTAWA, Thursday, February 15, 2018
(88)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:34 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, P.C., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, P.C., MacDonald, Pratte and Sinclair (11).

Other senator present: The Honourable Senator Pate (1).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 14, 2017, the committee continued its examination of Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 34.)*

WITNESSES:

Canadian Police Association:

Tom Stamatakis, President (by video conference).

Canadian Association of Chiefs of Police:

Chief Mario Harel, President;

Chuck Cox, Chief Superintendent and Co-Chair of the CACP Traffic Committee;

Lara Malashenko, Legal Counsel, Ottawa Police Services, CACP Law Amendments Committee.

Gatineau Police:

Lieutenant Jean-François Grégoire, Shift Supervisor.

Ottawa Police Services:

Chris Rheaume, Superintendent Support Services;

Laurie Fenton, Project Manager, Traffic Stop Race Based Data Collection.

The chair made a statement.

OTTAWA, le jeudi 15 février 2018
(88)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, C.P., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, C.P., MacDonald, Pratte et Sinclair (11).

Autre sénatrice présente: L'honorable sénatrice Pate (1).

Également présents: Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 décembre 2017, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 34 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS:

Association canadienne des policiers :

Tom Stamatakis, président (par vidéoconférence).

Association canadienne des chefs de police :

Chef Mario Harel, président;

Chuck Cox, surintendant principal et coprésident, Comité sur la sécurité routière de l'ACCP;

Lara Malashenko, conseillère juridique, Service de police d'Ottawa, Comité sur les amendements législatifs de l'ACCP.

Service de police de la Ville de Gatineau :

Lieutenant Jean-François Grégoire, chargé de relève.

Service de police d'Ottawa :

Chris Rheaume, surintendant, Services de soutien;

Laurie Fenton, gestionnaire de projet, Collecte de données fondées sur la race aux contrôles routiers.

Le président prend la parole.

Mr. Harel, Ms. Malashenko and Mr. Stamatakis each made a statement and, together with Mr. Cox, answered questions.

At 11:48 a.m., the committee suspended.

At 11:50 a.m., the committee resumed.

Mr. Grégoire, Mr. Rheaume and Ms. Fenton each made a statement and answered questions.

At 12:34 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

M. Harel, Mme Malashenko et M. Stamatakis font chacun un exposé puis, avec l'aide de M. Cox, répondent aux questions.

À 11 h 48, la séance est suspendue.

À 11 h 50, la séance reprend.

M. Grégoire, M. Rheaume et Mme Fenton font chacun un exposé et répondent aux questions.

À 12 h 34, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière suppléante du comité,

Maxime Fortin

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 14, 2018

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 4:15 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Serge Joyal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome to our meeting in which we will continue our study of Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances), in relation to drug-impaired driving.

We have the pleasure and privilege this afternoon of welcoming witnesses from the Department of Public Safety and Emergency Preparedness, and, of course, the Royal Canadian Mounted Police.

I would like to first introduce Mr. Trevor Bhupsingh. Good afternoon. We have seen you around this table previously. You are the director general of the department. He is joined by Rachel Huggins, Manager, Policy Development. Welcome, Ms. Huggins.

And from the Royal Canadian Mounted Police, we have Assistant Commissioner Byron Boucher; Wade Oldford, Chief Superintendent and Director General, Forensic Services; and D'Arcy Smith, Special Advisor, Drug Evaluation and Classification Program.

Welcome to all of you. I understand you know the procedures. I will invite Mr. Bhupsingh to give his opening remarks and, after that, my colleagues will ask you questions.

Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies Directorate, Public Safety and Emergency Preparedness: Good afternoon, senators, and thank you very much, Mr. Chair.

My name is Trevor Bhupsingh. I'm the Director General of Law Enforcement and Border Strategies Directorate at Public Safety Canada. I am here with my colleagues from the RCMP and Public Safety. We are happy to provide information on oral fluid drug screening devices. We know that the Department of Justice has already provided you with some details on the proposed legislation.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 14 février 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Serge Joyal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, bienvenue à notre réunion durant laquelle nous poursuivrons notre étude du projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) relativement à la conduite avec capacités affaiblies.

Nous sommes heureux et chanceux d'avoir avec nous cet après-midi des témoins du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et, évidemment, de la Gendarmerie royale du Canada.

Je tiens d'abord à vous présenter M. Trevor Bhupsingh. Bon après-midi. Nous vous avons déjà entendu dans le cadre d'un autre examen. Vous êtes directeur général du ministère, et vous êtes accompagné de Rachel Huggins, gestionnaire, Développement des politiques. Bienvenue à vous, madame Huggins.

Nous accueillons le commissaire adjoint Byron Boucher, Wade Oldford, surintendant principal et directeur général, Services judiciaires, et D'Arcy Smith, conseiller spécial, Programme d'évaluation et de classification des drogues, tous de la Gendarmerie royale du Canada.

Bienvenue à tous. Je crois comprendre que vous connaissez la marche à suivre. Écoutons l'allocution d'ouverture de M. Bhupsingh, et mes collègues vous poseront des questions par la suite.

Trevor Bhupsingh, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières, Sécurité publique et Protection civile : Bon après-midi, mesdames et messieurs les sénateurs, et merci à vous, monsieur le président.

Je m'appelle Trevor Bhupsingh et je suis le directeur général de la Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières, à Sécurité publique Canada. Je suis accompagné de mes collègues de la GRC et de Sécurité publique. Nous sommes heureux d'être ici pour vous donner des renseignements sur les dispositifs de dépistage de drogue dans la salive. Nous savons que le ministère de la Justice vous a déjà fourni des renseignements au sujet du projet de loi.

With the government's commitment to legalize and regulate cannabis, there have been increased concerns regarding drug-impaired driving and road safety.

[*Translation*]

Although impaired driving rates have declined in the past 30 years, impaired driving continues to be the leading criminal cause of death in Canada, and drug-impaired driving is on the rise.

The results from various sources, including self-reported surveys on driving habits, indicate there is a relatively high prevalence of drug use among drivers. Conversely, there is a relatively low incidence of police-reported drug-impaired driving. Taken together, these elements show a clear need for improved detection of drug-impaired drivers on Canadian roads.

[*English*]

This committee has heard about the effort the government is making with new funding to provinces and territories to increase training of law enforcement officers in standard field sobriety testing and drug recognition experts to better detect drug-impaired driving. The funding to support provinces and territories is being rolled out, and police services across the country are already augmenting their training capacity in anticipation of cannabis legalization.

To complement existing efforts in the detection of drug-impaired drivers, the Government of Canada is also investing in the development and procurement of oral fluid drug screening devices. The potential use of these screening devices is consistent with the objectives of Canada's Road Safety Strategy 2025 to enhance enforcement efforts and leverage technology and innovation. Also, the Task Force on Cannabis Legalization and Regulation recommended that the government support the development of an appropriate roadside drug screening device for the detection of THC levels and invest in these tools.

The first step is the legislative changes proposed in Bill C-46 which, if passed, would allow law enforcement to use oral fluid drug screening devices as part of the drug-impaired driving regime.

En raison de l'engagement du gouvernement de légaliser et de réglementer le cannabis, on assiste à un accroissement des préoccupations concernant la conduite avec les facultés affaiblies et la sécurité routière.

[*Français*]

Même si le taux de conduite avec les facultés affaiblies diminue depuis les 30 dernières années, la conduite avec les facultés affaiblies demeure la principale cause criminelle de décès au Canada, et la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues est en augmentation.

Les résultats provenant de différentes sources, y compris des enquêtes à base de données autodéclarées sur les habitudes de conduite, indiquent que la prévalence de consommation de drogue est relativement élevée chez les automobilistes. À l'inverse, les policiers rapportent une incidence relativement faible des cas de conduite avec les facultés affaiblies par les drogues. Ces deux éléments indiquent clairement le besoin d'améliorer la détection des automobilistes qui conduisent avec les facultés affaiblies par les drogues sur les routes canadiennes.

[*Traduction*]

Le comité a entendu parler des mesures que prend le gouvernement par l'octroi de nouveaux fonds aux provinces et aux territoires afin d'améliorer la formation offerte aux agents d'application de la loi, relativement au test de sobriété normalisé sur le terrain, et aux experts en reconnaissance de drogues de façon à améliorer la détection des automobilistes avec les facultés affaiblies par les drogues. On procède actuellement à la mise en place du financement pour soutenir les provinces et les territoires, alors que les services de police d'un bout à l'autre du pays augmentent déjà leurs capacités en matière de formation pour se préparer à la légalisation du cannabis.

Pour compléter les efforts actuels de détection des automobilistes avec facultés affaiblies par les drogues, le gouvernement du Canada investit également dans la création et l'acquisition de dispositifs de dépistage de drogue dans la salive. L'utilisation potentielle de ces dispositifs de dépistage est conforme aux objectifs de la Stratégie de sécurité routière 2025 du Canada, qui vise à améliorer les efforts en matière d'application de la loi et à tirer profit de la technologie et de l'innovation. De plus, le Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis a recommandé au gouvernement de soutenir la création d'un dispositif adéquat de dépistage des drogues qui permettra de détecter les niveaux de THC et qui pourra être utilisé au bord de la route, et d'investir dans de tels outils.

La première étape touche les modifications législatives proposées dans le projet de loi C-46 qui, s'il est adopté, permettra aux agents d'application de la loi d'utiliser des dispositifs de dépistage de drogue dans la salive dans le cadre du

Oral fluid drug screening devices are successfully used in other countries, including the U.K. and Australia. Efforts to determine if oral fluid drug screening devices are suitable for Canada have been under way for some time. For example, in 2015, the RCMP and the Ontario Ministry of Transportation conducted a study on the reliability of several oral fluid drug screening devices. Three of these devices were deemed reliable in their ability to detect the identified drugs.

[*Translation*]

Based on the results of the study, from December 2016 to March 2017, Public Safety Canada and the RCMP, in association with the Canadian Council of Motor Transport Administrators, undertook a pilot project with law enforcement in seven jurisdictions across Canada, to test the use of two roadside oral fluid drug screening devices in the hands of police.

[*English*]

The pilot project had several objectives, including examining the use of these devices in the context of the Canadian climate and the current law enforcement practices, identifying the training needs to deploy the devices that would be appropriate and the standard operating procedures required for the effective use of the devices by law enforcement.

I understand that we have provided the committee with the final report from the pilot project. You will see in the report that the devices were able to be deployed correctly in various weather conditions, and law enforcement found them easy to use and were comfortable deploying the devices roadside.

The current technology for oral fluid drug screening devices has limitations. The devices can only detect the presence of a drug such as cannabis in the oral fluid and do not provide any information about the level of a drug in the blood, nor can they determine if the driver is impaired.

As this technology is new in Canada, the Drugs and Driving Committee of the Canadian Society of Forensic Science has developed some standards for the devices to meet before they can be recommended to the Attorney General of Canada for use by police. The callout to manufacturers to submit their devices occurred in November 2017, this past fall, and Public Safety

système sur la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues.

Les dispositifs de dépistage de drogue dans la salive sont utilisés avec succès dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni et l'Australie. Les efforts visant à déterminer si l'utilisation des dispositifs de dépistage de drogue dans la salive est souhaitable au Canada se poursuivent depuis déjà un certain temps. Par exemple, en 2015, la GRC et le ministère des Transports de l'Ontario ont mené une étude sur la fiabilité de plusieurs dispositifs de dépistage de drogue dans la salive. Trois dispositifs ont été jugés fiables par rapport à leur capacité de détecter la présence des drogues identifiées.

[*Français*]

En fonction des résultats de l'étude, Sécurité publique Canada et la GRC ont mené, de décembre 2016 à mars 2017, en collaboration avec le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, un projet pilote avec les agents d'application de la loi de sept administrations d'un bout à l'autre du Canada, pour mettre à l'essai l'utilisation par les policiers de deux dispositifs de dépistage de drogue dans la salive pouvant être utilisés au bord de la route.

[*Traduction*]

Le projet pilote avait plusieurs objectifs, y compris l'analyse de l'utilisation de ces dispositifs dans le contexte du climat canadien et des pratiques actuelles d'application de la loi; la détermination des besoins en matière de formation pour permettre l'utilisation efficace des dispositifs; et les procédures opérationnelles normalisées qui sont nécessaires pour permettre l'utilisation efficace de ces dispositifs par les agents d'application de la loi.

Je sais que l'on a déjà fourni au comité le rapport définitif du projet pilote. Vous verrez dans le rapport qu'il a été possible d'utiliser correctement les dispositifs dans différentes conditions météorologiques. Les agents d'application de la loi ont indiqué que les dispositifs étaient faciles à utiliser et ont dit être à l'aise de les utiliser sur le bord de la route.

La technologie actuelle associée aux dispositifs de dépistage de drogue dans la salive comporte certaines limites. Les dispositifs peuvent uniquement détecter la présence d'une drogue, comme le cannabis, dans la salive. Ils ne fournissent pas d'information au sujet de la concentration de la drogue dans le sang et ne peuvent pas déterminer si l'automobiliste a les facultés affaiblies.

Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle technologie au Canada, le Comité des drogues au volant de la Société canadienne des sciences judiciaires a élaboré des normes auxquelles devront répondre les dispositifs avant que l'on ne puisse recommander au procureur général du Canada d'en demander l'utilisation par les policiers. L'appel aux fabricants relativement à la présentation

Canada has secured the National Research Council as the screening laboratory for the devices.

[*Translation*]

It is important to note that the government is supporting further research on cannabis and driving impairment. Public Safety Canada has put in place a three-year agreement to undertake research to determine the correlations between cannabis use, driving abilities, level of THC in the blood and oral fluid.

This multi-pronged research project will build on research currently under way on driving ability and cannabis consumption that is being conducted by Bruna Brands of the Canadian Institutes of Health Research.

[*English*]

To conclude, it is essential that law enforcement across the country prepare for the new laws and that the public be well-informed about the impact of cannabis on the ability to drive, as well as the legal consequences of driving while under the influence of cannabis. Once devices are tested against the standards, the Drugs and Driving Committee will make a recommendation to the Minister of Justice and the Attorney General of Canada, who will consider that advice. Through a ministerial order, the minister will then list the drug screening equipment approved for use by law enforcement. Once approved, these devices will be another useful tool for law enforcement to help remove drug-impaired drivers from Canadian roads.

Thank you very much for the opportunity, and we are happy to answer any questions you may have.

The Chair: It is my pleasure to invite the assistant commissioner, Byron Boucher.

Byron Boucher, Assistant Commissioner Contract and Aboriginal Policing, Royal Canadian Mounted Police: The remarks were —

The Chair: Do you have any remarks? You're part of —

Mr. Boucher: Public Safety.

The Chair: There is only one voice there. I will open the exchange with Senator Dupuis, deputy chair of the committee.

de leurs dispositifs a été effectué en novembre 2017, et Sécurité publique Canada a obtenu les services du Conseil national de recherches en tant que laboratoire de dépistage des dispositifs.

[*Français*]

Il est important de souligner que le gouvernement soutient l'approfondissement des recherches sur le cannabis et la conduite avec les facultés affaiblies. Sécurité publique Canada a mis sur pied un accord de trois ans afin d'entreprendre des recherches pour déterminer la corrélation qui existe entre la consommation de cannabis, la capacité à conduire et la concentration de THC dans le sang et la salive.

Le projet de recherche à plusieurs volets s'appuiera sur les recherches que mène en ce moment Mme Bruna Brands, des Instituts de recherche en santé du Canada, sur la capacité à conduire et la consommation de cannabis.

[*Traduction*]

En guise de conclusion, il est essentiel que les agents d'application de la loi d'un bout à l'autre du pays se préparent à l'adoption des nouvelles lois et que la population soit bien informée au sujet des effets qu'a le cannabis sur la capacité de conduire et des conséquences juridiques qui sont associées à la conduite sous l'effet du cannabis. Dès que nos dispositifs seront testés par rapport aux normes, le Comité des drogues au volant présentera une recommandation à la ministre de la Justice et au procureur général du Canada, qui devront en tenir compte. Au moyen d'un décret ministériel, la ministre indiquera les équipements de dépistage de drogues dont l'utilisation a été approuvée par les agents d'application de la loi. Une fois approuvés, ces dispositifs constitueront de nouveaux outils qui aideront les agents d'application de la loi à garder loin des routes canadiennes les automobilistes avec facultés affaiblies par les drogues.

Nous vous remercions de la possibilité que vous nous offrez et nous sommes heureux de répondre à vos questions.

Le président : Cédons maintenant la parole au commissaire adjoint Byron Boucher.

Byron Boucher, commissaire adjoint, Services de police contractuels et autochtones, Gendarmerie royale du Canada : Le discours était…

Le président : Avez-vous une allocution à faire? Vous faites partie de…

M. Boucher : Sécurité publique.

Le président : Il n'y a qu'une seule voix. Je vais lancer l'échange avec la sénatrice Dupuis, vice-présidente du comité.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Thank you for meeting with the committee today. When the Minister of Public Safety appeared before the committee, he talked about training for police officers, of course, but also about training for customs officers. How will the new system be put into practice as far as customs officers are concerned? In other words, will the regime provided for in Bill C-46 apply in the same way whether in the context of police officers and roadside screening or that of customs officers at the border? Will the same procedure be followed in both cases?

[*English*]

Mr. Bhupsingh: In terms of the detection of drug-impaired drivers, we want to make sure we arm our border officers at the CBSA with the ability to detect impaired drivers. Right now, they have the capability and ability to detect alcohol impairment, but they don't have the tools in order to detect impairment by drugs.

Part of the announcement that the government had with respect to funding will go to not only law enforcement but also to the CBSA to train border officers. So as part of the new regime that we'll have, not only will we be providing funding to law enforcement, we will also be providing funding to border service officers, in the way of training to identify impairment.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Could you be more specific, please, in terms of how the process will actually work? Let's take the example of a customs officer who suspects or considers that a particular case merits further examination. Will the customs officer have the devices you were talking about earlier? How will the customs officer use the devices? Will the screening be limited to the oral fluid test, or will the customs officer go further and demand a blood test?

[*English*]

Rachel Huggins, Manager, Policy Development, Public Safety and Emergency Preparedness: Thank you for the question. I'm sure the RCMP will have input as well.

As part of the process with regard to the training, the standardized field sobriety testing, which will have a new or augmented component already existing on the drugs that impair, will also be provided to the CBSA border agents. The idea is that they have the training element, which we will look to support with the new funding. The RCMP are working with CBSA to augment that training. That will give them the ability so that at the border, when they do have those suspicions, they will have

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je vous remercie d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Lorsque le ministre de la Sécurité publique a comparu devant notre comité, il nous a parlé de la formation des agents de police, certes, mais également des agents des douanes. Comment le nouveau système s'appliquera-t-il de façon concrète dans le cas des agents des douanes? Autrement dit, le système prévu dans le projet de loi C-46 va-t-il s'appliquer également selon que l'on soit un policier sur le bord des routes ou un agent des douanes? La même procédure s'applique-t-elle dans les deux cas?

[*Traduction*]

M. Bhupsingh : Nous voulons nous assurer que les agents des services frontaliers de l'ASFC ont les outils nécessaires pour détecter les conducteurs ayant les capacités affaiblies. Actuellement, ils sont en mesure de détecter les conducteurs ayant les capacités affaiblies par l'alcool, mais ils n'ont pas les outils nécessaires pour repérer les conducteurs sous l'influence des drogues.

Le gouvernement a annoncé que le financement sera affecté à l'application de la loi, mais aussi à la formation des agents de l'ASFC. Autrement dit, dans le cadre du nouveau système, il y aura des fonds pour l'application de la loi et aussi pour former les agents des services frontaliers à la détection de la conduite avec capacités affaiblies.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Pourriez-vous être plus précis, s'il vous plaît, en ce qui a trait au processus pratique? Prenons par exemple un agent des douanes qui a des soupçons ou qui juge que le cas mérite d'être examiné plus à fond. Aura-t-il en sa possession les appareils dont vous avez parlé plus tôt? Comment va-t-il les utiliser? Va-t-il se limiter au test de salive ou ira-t-il plus loin à l'aide du test de sang?

[*Traduction*]

Rachel Huggins, gestionnaire, Développement des politiques, Sécurité publique et Protection civile : Je vous remercie de votre question. Je suis certaine que la GRC pourra également vous répondre.

Dans le cadre du processus de formation, les agents des services frontaliers de l'ASFC disposeront aussi des tests de sobriété normalisés, qui auront un composé nouveau ou augmenté entrant déjà dans la composition des drogues qui affaiblissent les capacités. L'idée est qu'ils aient la formation nécessaire, et nous y veillerons avec le nouveau financement. La GRC travaille avec l'ASFC en vue d'augmenter cette formation. Ainsi, à la frontière, les agents auront reçu une formation qui leur permet de dissiper leurs soupçons.

the right kind of training to determine what those suspicions mean.

The devices, like with other police services, will be available once they're available for use in Canada. They will be made available to CBSA as well, so those will be additional tools for them to use if there are impaired drivers at the border.

Mr. Boucher: I can speak to the Standard Field Sobriety Training. Just last week, the RCMP trained 24 members of CBSA in the basic SFST course. The go forward from that is that they will be next thought to be trainers in SFST so that CBSA will be able to roll this out themselves across the country.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Welcome to our witnesses. We've met on other occasions to discuss other pieces of legislation.

Two screening devices are available on the market: the Securetec and Alere devices. In both cases, the devices must be kept within a certain temperature range: 5 to 25 degrees and 15 to 25 degrees.

Northern regions have high rates of drug use, as well as high rates of traffic violations. What is your strategy for storing the cartridges so that police are able to use them? From December 2016 to March 2017, you had more than 1,040 marijuana-related samples. From those samples, were you able to determine whether the devices could be used in very cold temperatures?

[*English*]

Mr. Bhupsingh: Thank you very much, senator, for the question about the specifics around the pilot and the testing of the devices. I can just say that, in summary of the usage of the devices that were tested, they were tested across a range of conditions, including temperature below zero, and what we found with the devices that were tested is that they were operable in conditions that were below zero.

I'm going to turn it over either to Mr. Smith or Ms. Huggins to talk a little bit about the specifics of the testing. I'll let them respond to the other piece of your question about the storage with respect to the cartridges as well.

Ms. Huggins: As to the devices that were used, both the Securetec and the Alere, we went through a process of training the law enforcement officers that pilot tested the devices. There were certain things that we had to do with regard to the temperature. For example, the devices were tested in North Battleford, Saskatchewan, and in Yellowknife in January and

Comme pour les services de police, les dispositifs seront disponibles lorsque leur utilisation sera autorisée au Canada. L'ASFC pourra les utiliser, et les agents disposeront donc d'outils supplémentaires pour les aider à détecter les conducteurs avec capacités affaiblies à la frontière.

M. Boucher : Je peux parler de la formation sur les tests de sobriété normalisés. Tout juste la semaine dernière, la GRC a fourni à 24 membres de l'ASFC la formation de base sur les tests de sobriété normalisés. Ce qui est bien, c'est que ceux-ci deviendront à leur tour des formateurs pour ce programme afin que l'ASFC puisse former elle-même ses employés partout au pays.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos invités. On s'est rencontré à d'autres occasions pour discuter d'autres projets de loi.

En ce qui concerne les appareils de dépistage, il y en a deux sur le marché : les appareils Securetec et les appareils Alere. Dans les deux cas, il y a un écart de température en ce qui a trait à la conservation, soit de 5 à 25 degrés, et de 15 à 25 degrés.

Dans les régions nordiques, il y a une forte consommation de cette substance et un taux élevé d'infractions au Code de la route. Quelle sera votre stratégie pour conserver ces cartouches afin que les policiers puissent les utiliser? De décembre 2016 à mars 2017, vous avez produit plus de 1 040 échantillonnages liés à la marijuana. Ces échantillonnages vous ont-ils permis de déterminer si ces appareils pouvaient être utilisés à des températures très basses?

[*Traduction*]

M. Bhupsingh : Je vous remercie chaleureusement, sénateur, de votre question sur le projet pilote et la mise à l'essai des dispositifs. Ce que je peux vous dire au sujet de l'utilisation des dispositifs mis à l'essai, c'est qu'ils ont été utilisés dans toutes sortes de conditions, y compris à des températures sous zéro, et qu'ils étaient toujours fonctionnels dans ces conditions.

Je vais demander à M. Smith ou à Mme Huggins de vous en dire davantage sur les tests. Ils pourront également répondre à votre question sur l'entreposage des cartouches.

Mme Huggins : Pour ce qui est des dispositifs utilisés, soit celui de Securetec et d'Alere, nous avons fourni une formation aux agents d'application de la loi qui mettent à l'essai ces dispositifs. Nous devions faire certaines choses relativement à la température. Par exemple, les dispositifs ont été mis à l'essai à North Battleford, en Saskatchewan, et à Yellowknife en

February. Part of the pilot project was to figure out how these devices could be used, even with their temperature limitations, in very cold climates. We worked with the officers to identify what standard operating procedures would need to occur for them to deploy the devices correctly and for them to function in that cold weather. Out of the tests, the devices actually did function. The officers themselves, similar to other ways that they troubleshoot cold weather and getting their work done, came up with ways to ensure that the devices could be used effectively.

D'Arcy Smith, Special Advisor, Drug Evaluation and Classification Program, Royal Canadian Mounted Police: With what we obtained from the pilot study that Public Safety did we're going to be incorporating that into the training modules that we're developing at this point to deal with the cold temperature aspects. We've also, as the Drugs and Driving Committee, gone back to the manufacturers with some concerns about the temperature ranges, and we're asking for the aspect that will be able to track and monitor whether or not things have been shipped or stored outside of the acceptable temperature range. But, when we train the officers, there are certain things we learned from the pilot that will be incorporated into training to help them to make sure that there won't be any issues with the devices or the cartridges.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I'd like to thank you for your professionalism.

It is anticipated that the equipment will be delivered by the summer. Once the devices arrive at police stations, how long will it take for officers to learn how to use them?

[*English*]

Mr. Boucher: The government will have to go through a procurement process for the devices, but we are monitoring the testing and the research very closely and are prepping to start the training CTS, our course training standards, for whatever device is chosen immediately. So, by the time we're ready to have a —

[*Translation*]

Senator Boisvenu: How long will it take to train a police officer on roadside testing?

[*English*]

Mr. Boucher: It is extremely simple, and we have devices here with us today if you would like us to demonstrate that.

janvier et en février. Le projet pilote consistait entre autres à vérifier comment ces dispositifs pouvaient être utilisés dans un climat très froid qui atteint leurs limites d'utilisation. Nous avons travaillé avec les agents afin de déterminer les procédures opérationnelles normalisées qu'il faudrait mettre en place pour qu'ils puissent utiliser les dispositifs correctement et les faire fonctionner par temps froid. Dans le cadre des mises à l'essai, les dispositifs ont bien fonctionné. Forts de leur expérience du temps froid et des problèmes qu'il peut causer, les agents ont trouvé des façons de s'assurer que les dispositifs pourraient être utilisés efficacement.

D'Arcy Smith, conseiller spécial, Programme d'évaluation et de classification des drogues, Gendarmerie royale du Canada : Nous allons intégrer l'information découlant du projet pilote de Sécurité publique aux modules de formation que nous mettons actuellement en œuvre pour composer avec le temps froid. Tout comme le Comité des drogues au volant, nous avons fait part de nos préoccupations à l'égard des écarts de température aux fabricants et nous demandons un mécanisme qui permettra de vérifier si les éléments ont été expédiés ou entreposés en dehors des températures acceptables. Pour ce qui est de la formation des agents, certaines choses apprises dans le cadre du projet pilote seront intégrées à la formation pour que les agents n'aient aucun problème avec les dispositifs et les cartouches.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je vous remercie beaucoup de votre professionnalisme.

Il est prévu que les équipements seront livrés d'ici l'été prochain. Une fois que l'appareil entrera au poste de police, combien de temps faudra-t-il pour apprendre à l'utiliser?

[*Traduction*]

M. Boucher : Le gouvernement devra lancer un processus d'approvisionnement pour obtenir les dispositifs, mais nous surveillons les mises à l'essai et la recherche de très près et nous sommes prêts à commencer la formation — nos normes de formation —, peu importe le dispositif choisi. Par conséquent, lorsque nous serons prêts à avoir…

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Combien de temps faudra-t-il pour qu'un policier soit formé pour effectuer des tests au bord de la route?

[*Traduction*]

M. Boucher : C'est d'une simplicité désarmante, et nous avons avec nous aujourd'hui des appareils si vous souhaitez qu'on en fasse la démonstration.

The Chair: If you want an innocent, I am volunteering. Well, maybe later on.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is about new paragraph 254(2)(b), which requires the individual who is intercepted "to forthwith provide a sample of a bodily substance." Could the individual assert their right to counsel at that stage? Before the driver provides a sample of a bodily substance forthwith, would they have the right to contact counsel?

[*English*]

The Chair: Mr. Boucher? It's your service that might be on the front line on this issue.

Mr. Boucher: My understanding of the new legislation is that, once a demand is made, then, if you refuse to submit the sample, it is taken as a refusal and automatically an offence. So, on that point, yes, there is a right to counsel, but pre that —

[*Translation*]

Senator Carignan: In your view, if the driver refuses to provide a sample forthwith, they would not have the right to contact counsel.

[*English*]

Mr. Boucher: I think the offence is committed once the refusal is made. Prior to that, there is no offence. There's a suspicion.

[*Translation*]

Senator Carignan: An officer has reasonable grounds to believe that a driver is committing an offence. The officer therefore pulls the driver over and demands that they forthwith provide a sample of a bodily substance for analysis. Does the driver have the right to contact counsel before submitting to the test?

[*English*]

Mr. Boucher: At any point during a criminal investigation, if an individual asks to contact counsel —

[*Translation*]

Senator Carignan: I know that, when the person makes the request. However, is the person granted their rights?

Le président : Si vous voulez un innocent, je me porte bénévole. Eh bien, peut-être plus tard.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question porte sur l'alinéa 254(2)b), où il est indiqué que la personne qui est interceptée devra « fournir immédiatement l'échantillon d'une substance corporelle ». Est-ce que le droit à l'avocat pourrait être invoqué ici? Avant de fournir immédiatement un échantillon, le conducteur aura-t-il le droit de faire appel à un avocat?

[*Traduction*]

Le président : Monsieur Boucher? C'est votre service qui pourrait être en première ligne par rapport à cette question.

M. Boucher : Si je comprends bien le nouveau projet de loi, une fois qu'une demande est faite, si vous refusez de soumettre un échantillon, c'est considéré comme un refus, et cela devient automatiquement une infraction. Donc, sur ce point, oui, vous avez le droit de faire appel à un avocat, mais avant…

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Si le conducteur refuse de fournir immédiatement un échantillon, selon vous, il n'aurait pas le droit de faire appel à un avocat, à ce moment-là.

[*Traduction*]

M. Boucher : Je pense que l'infraction est commise une fois que le refus est prononcé. Avant cela, il n'y a pas d'infraction. Il y a des soupçons.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : On a des motifs raisonnables de soupçonner, on intercepte la personne et on lui demande de fournir immédiatement un échantillon de substance corporelle à des fins d'analyse. Le conducteur a-t-il le droit de faire appel à un avocat avant de se soumettre au test?

[*Traduction*]

M. Boucher : À tout moment durant une enquête criminelle, si une personne demande à faire appel à un avocat…

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je le sais, lorsque la personne le demande. Par contre, est-ce qu'on lui accorde ses droits?

[*English*]

Mr. Boucher: They get read their rights once we believe an offence has been committed. So we're operating under a suspicion at the point in time where you probably have other evidence in front of you, once you are looking for that sample, but not necessarily enough to proceed to the point where somebody would be asking for counsel.

[*Translation*]

Senator Carignan: My understanding, then, is that the driver is not granted the right to counsel.

[*English*]

Mr. Boucher: That's right.

[*Translation*]

Senator Carignan: Next, new subsection 254(3.1) reads as follows:

> If a peace officer has reasonable grounds to believe that a person is committing, or at any time within the preceding three hours has committed ... may by demand made as soon as practicable....

What does "as soon as practicable" mean if it is believed that the offence was committed in the past three hours? The offence may have been committed two hours and 50 minutes ago. What is the time frame in that case?

[*English*]

Mr. Boucher: It would depend very much on the particular situation that you were in. If you were roadside somewhere, in many of the areas we police in, there isn't even any cellphone service. So as soon as we can provide that contact with counsel, that would happen.

[*Translation*]

Senator Carignan: I am no longer talking about the right to counsel. I am referring to new subsection 254(3.1), which reads as follows:

> If a peace officer has reasonable grounds to believe that a person is committing, or at any time within the preceding three hours has committed an offence ...may by demand made as soon as practicable, require the person....

The driver must either submit to an evaluation by an evaluating officer or provide a blood sample, which is a rather significant invasion of a person's privacy.

[*Traduction*]

M. Boucher : On leur lit leurs droits une fois qu'on estime qu'une infraction a été commise. Donc, nous agissons quand il y a des soupçons, à partir du moment où vous avez probablement d'autres données probantes devant vous, lorsque vous cherchez à obtenir cet échantillon, mais n'en avez peut-être pas assez pour qu'une personne demande à faire appel à un avocat.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Donc, je comprends que vous ne lui accordez pas le droit de faire appel à un avocat.

[*Traduction*]

M. Boucher : C'est exact.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Par la suite, au paragraphe 254(3.1), il est indiqué ceci :

> L'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne est en train de commettre, ou a commis au cours des trois heures précédentes [...], peut, à condition de le faire dans les meilleurs délais, [...]

Que signifie l'expression « les meilleurs délais » si la personne croit qu'elle a commis une infraction dans les trois heures? Donc, l'infraction aurait pu être commise déjà depuis 2 h 50. Quels sont les délais?

[*Traduction*]

M. Boucher : Cela dépendrait vraiment de la situation particulière. Disons que vous faites une intervention routière quelque part... Dans bon nombre des régions que nous servons, il n'y a même pas de service de téléphone cellulaire. Donc, la communication avec un avocat sera permise dès que cela serait possible.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je ne fais plus référence au droit à l'avocat, mais au paragraphe 254(3.1) où il est indiqué ceci :

> L'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne est en train de commettre, ou a commis au cours des trois heures précédentes, une infraction [...], peut, à condition de le faire dans les meilleurs délais, lui ordonner de se soumettre à l'une ou l'autre des mesures [...]

Ces mesures sont soit une évaluation faite par l'agent évaluateur, soit le prélèvement d'un échantillon de sang, ce qui est tout de même une invasion assez importante dans la vie privée des gens.

The provision stipulates, however, that the demand must be "made as soon as practicable." How do you explain the term "as soon as practicable" to police who are receiving their training? What exactly do you tell them it means?

[*English*]

Mr. Boucher: It depends greatly on the location. If we are in a large urban centre, then the ability to procure a blood sample would come much faster, depending on the process put in place once this becomes law and dealing with the provincial jurisdictions about having individuals available who can actually draw that blood. If you are in a much more remote area, it might be at a nursing station or anywhere else, for example, where a province or territory might set up emergency services to be able to draw the blood, or a hospital where a nurse can draw the blood.

[*Translation*]

Senator Carignan: I understand that, but the wording "as soon as practicable" implies that a certain number of drug recognition experts would need to be allocated according to a specific geographic breakdown, so as to cover as much area as possible fairly quickly.

Hence, what does the term "as soon as practicable" mean to you?

[*English*]

Mr. Boucher: As soon as we have someone available to draw the blood. It could mean a very different situation depending on what part of the country you're in. I can't put a timeline on it, but it would be as soon as we could do it. It won't be a police officer who is drawing the blood. It will be a medical professional.

[*Translation*]

Senator Carignan: If that is what you're telling police officers when you train them, we are going to have problems.

[*English*]

Mr. Boucher: That it's not a police officer drawing the blood?

[*Translation*]

Senator Carignan: No. If, in the training you provide, you are not able to give police a clear explanation of the term "as soon as practicable" and you tell them that it simply means doing their best, I don't think the courts will find that acceptable.

Cependant, on précise « à condition de le faire dans les meilleurs délais ». Donc, lorsque vous expliquez à un policier, dans le cadre de sa formation, la signification de l'expression « dans les meilleurs délais », qu'est-ce que vous lui dites exactement?

[*Traduction*]

M. Boucher : Cela dépend beaucoup du lieu. Si nous sommes dans un grand centre urbain, vous pourriez avoir beaucoup plus rapidement la capacité d'obtenir un échantillon de sang, en fonction du processus mis en place une fois le projet de loi adopté et du fait d'avoir à traiter avec les administrations provinciales pour que des personnes puissent en réalité prélever ce sang. Si vous êtes dans une région beaucoup plus éloignée, une province ou un territoire pourrait mettre sur pied des services d'urgence dans un poste de soins infirmiers ou ailleurs, par exemple, afin d'être en mesure de prélever le sang, ou dans un hôpital, où un membre du personnel infirmier peut le faire.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je comprends, mais les mots « dans les meilleurs délais » sous-entendent qu'il faudra prévoir un certain nombre d'experts formés en reconnaissance de drogues, selon une répartition géographique précise, afin de couvrir le maximum de terrain assez rapidement.

Ainsi, quand on dit « dans les meilleurs délais », qu'est-ce que ça signifie pour vous?

[*Traduction*]

M. Boucher : Dès qu'une personne est en mesure de prélever le sang. Cela pourrait vouloir dire une situation très différente selon la région du pays où vous vous trouvez. Je ne peux pas y accoler de délai, mais je dirais que ce serait le plus rapidement possible. La personne qui fera le prélèvement de sang sera non pas un policier, mais bien un professionnel de la santé.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Si c'est ce que vous dites dans le cadre de la formation offerte aux policiers, nous aurons des problèmes.

[*Traduction*]

M. Boucher : Que ce n'est pas un policier qui fait le prélèvement de sang?

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Non, mais dans votre formation, si vous n'êtes pas en mesure de préciser ce que veut dire l'expression « dans les meilleurs délais » et qu'il s'agit simplement de faire le mieux possible, je ne crois pas que les tribunaux seront d'accord.

[*English*]

Mr. Boucher: The officers understand that currently in the kind of investigations that they undertake, especially for a force like the RCMP in many of these small communities, what's available is certainly not what's available in a large urban centre, whether it be medical services or the ability to draw blood, even to have a trained DRE member present. Some of our detachments are three members and there may not be a trained DRE officer there.

[*Translation*]

Senator Carignan: I realize that the decision between a drug recognition expert and a blood sample will be based on whether a nurse or a drug recognition expert is available.

[*English*]

Mr. Boucher: Again, it won't be a drug recognition expert who would be drawing the blood but, rather, making the blood demand. It would have to be a medical professional, probably a different process that gets set up in each jurisdiction and provides that service to police forces that are there, whether it be emergency medical services or a phlebotomist.

[*Translation*]

Senator Carignan: So a police officer will not opt for an evaluation by an evaluating officer over blood sample testing based on the offence or the individual in question but, rather, based on the availability of the services.

[*English*]

Mr. Boucher: No, the drug recognition expert would have to believe that the person is impaired by a drug before there is a blood demand made.

[*Translation*]

Senator Pratte: Being on this committee is great because every meeting is like an instant law lesson.

Picking up on Senator Carignan's questions about the provision containing the requirement to "forthwith provide a sample of a bodily substance," I would just like to point out that the Criminal Code already sets out the same requirement in relation to a breath sample where alcohol is concerned.

[*Traduction*]

M. Boucher : Les agents comprennent que, dans le type d'enquêtes qu'ils mènent en ce moment dans bon nombre de ces petites collectivités et particulièrement pour une force comme la GRC, ce qui est accessible n'est certainement pas pareil à ce qui l'est dans un grand centre urbain, que ce soient les services médicaux ou la capacité de prélever du sang, même d'avoir sur place un expert formé en reconnaissance de drogues. Certains de nos détachements sont composés de trois membres, et il pourrait ne pas y avoir d'ERD formé là-bas.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je comprends que le choix entre un expert en reconnaissance de drogues ou un échantillon de sang se fera en fonction de la disponibilité soit d'un service d'infirmerie ou d'un expert en reconnaissance de drogues.

[*Traduction*]

M. Boucher : Encore une fois, ce ne sera pas un expert en reconnaissance de drogues qui procédera au prélèvement du sang, mais il fera plutôt la demande de prélèvement. Il faudrait que ce soit un professionnel de la santé... Probablement un processus différent qui est mis sur pied dans chaque administration et qui fournit ce service aux forces policières sur place, que ce soient des services médicaux d'urgence ou un phlébotomiste.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Donc, le choix du policier d'opter pour l'expertise de l'agent évaluateur au lieu de l'échantillon de sang ne se fera pas en fonction de l'infraction constatée ou de l'individu qu'il a devant lui, mais se fera plutôt selon la disponibilité des services.

[*Traduction*]

M. Boucher : Non, il faudrait que l'expert en reconnaissance de drogues croie que la personne a les facultés affaiblies par une drogue avant de faire la demande de prélèvement de sang.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Je trouve très intéressant de siéger à ce comité parce que, chaque fois, je fais un cours de droit instantané.

Pour faire suite aux questions du sénateur Carignan concernant le paragraphe qui mentionne la nécessité de « fournir immédiatement l'échantillon d'une substance corporelle », j'aimerais souligner que c'est déjà ce qui est inscrit dans le Code criminel en ce qui a trait aux échantillons d'haleine, dans le cas de l'alcool.

Senator Carignan: That is why I don't understand the reason he can't answer my question.

[*English*]

Senator Pratte: I want to understand when these screening devices for drugs will be available. I'm somewhat mixed up here. They've not been approved yet by the National Research Council; am I correct? We're still into that process; right?

Mr. Bhupsingh: Standards have been set by the DDC. They have put out a call for devices. Some of those devices have come in. There's a lot of information that the manufacturers need to provide. There is a certain level in terms of the testing that needs to be done.

We've identified the National Research Council to actually test the devices. There is a series of tests, and we can talk about what those tests are, if you would like. Those devices won't be tested unless they meet a minimal criterion standard that the Drugs and Driving Committee set out. We are expecting the devices to be tested. Whoever passes the standards, this month and next month, and once they are approved and tested by the NRC, the NRC will then send those devices to the DDC, who will make a recommendation to the Minister of Justice and the Attorney General of Canada about what devices should be listed and then procured. That's the process that we're following.

Where we are now is the devices are being identified, and we expect they will be tested this month and next month.

Senator Pratte: When do you expect to be able to tell police forces? Just give me a range of dates when you think you will be able to tell police forces these are the devices that they can buy?

Mr. Bhupsingh: So if there are devices that actually pass the lab testing and qualify —

Senator Pratte: Let's hope so.

Mr. Bhupsingh: If there are devices, we would expect probably by the end of March those devices would be identified, and then that recommendation will go forward to the Minister of Justice and the Attorney General. Then and only then will a decision be taken as to what devices will get approved. Following that, the devices would be able to be procured. Looking at the time frame from now until the spring, we would expect that would happen some time in the month of late March or April.

Le sénateur Carignan : C'est pour cette raison que je ne comprends pas pourquoi il n'est pas en mesure de répondre à ma question.

[*Traduction*]

Le sénateur Pratte : J'aimerais comprendre quand ces dispositifs de dépistage de drogue seront disponibles. Je suis un peu confus ici. Ai-je raison de dire qu'ils n'ont pas encore été approuvés par le Conseil national de recherches? Ce processus a toujours cours, n'est-ce pas?

M. Bhupsingh : Les normes ont été établies par le CDV. Celui-ci a lancé un appel pour obtenir des dispositifs. Certains de ces dispositifs ont été reçus. Les fabricants ont beaucoup de renseignements à fournir. Il y a un certain niveau à respecter pour ce qui est des tests à effectuer.

Nous avons désigné le Conseil national de recherches pour procéder à la mise à l'essai des dispositifs. Il y a un ensemble de tests, et nous pouvons parler de ces derniers, si vous le voulez bien. Ces dispositifs ne seront pas mis à l'essai, à moins qu'ils satisfassent à un critère minimal, une norme établie par le Comité des drogues au volant. Nous nous attendons à ce que les dispositifs soient mis à l'essai. Quel que soit l'appareil qui répond aux critères, ce mois-ci et le prochain, une fois qu'il aura été approuvé et mis à l'essai par le CNR, celui-ci enverra ensuite ces appareils au CDV, qui présentera une recommandation à la ministre de la Justice et procureure générale du Canada par rapport aux dispositifs qui devraient être inscrits, puis achetés. C'est le processus que nous suivons.

En ce moment, nous procédons à l'établissement de l'inventaire des dispositifs et nous prévoyons les mettre à l'essai ce mois-ci et le prochain.

Le sénateur Pratte : À quel moment pensez-vous être en mesure de le dire aux forces policières? Donnez-moi simplement une fourchette de dates où vous pensez pouvoir dire aux forces policières que ce sont les dispositifs qu'elles peuvent acheter?

M. Bhupsingh : Donc, s'il y a des dispositifs qui franchissent avec succès l'étape des essais de laboratoire et sont admissibles…

Le sénateur Pratte : Espérons-le.

M. Bhupsingh : S'il y a des dispositifs, nous nous attendrions probablement à ce qu'ils soient inventoriés d'ici la fin mars, puis cette recommandation sera présentée à la ministre de la Justice et procureure générale. À ce moment seulement, une décision sera prise concernant les dispositifs qui seront approuvés. Ensuite, on pourrait en faire l'acquisition. Si on examine les délais d'ici le printemps, nous pensons que cela devrait arriver vers la fin mars ou avril.

Senator Pratte: I want to understand what role will remain for the drug recognition experts. I know there is money and an emphasis to hire more DREs considering that, with the new law, the peace officer that has reasonable grounds to believe that a person is impaired has the discretion to send the driver directly for blood tests. So the police officer, he or she, doesn't need to go through the drug recognition expert anymore. If he has a reason to believe that the person is impaired, he can send them directly to the blood test. There's no longer a need to go through the DRE. He can still do it or he can do both. That's my understanding of the bill. However, he doesn't need to do so. Furthermore, it's much simpler to send the person directly for the blood test. I am wondering whether the DREs will be that much in use anymore.

Mr. Boucher: I can speak to that. DREs are definitely still needed. The device presently will probably be looking at testing only a certain amount for drugs, not all of them that a DRE is trained to determine that are present in an individual, so a much wider range.

In terms of gathering evidence, the ability to see a wider range of reactions and identifying a specific drug as opposed to a device that will just tell us about the presence, the evidence that the drug recognition expert will collect will lead toward an impairment on behalf of that individual.

Senator Pratte: What do you expect the typical situation will be? Will the police officer do both usually — both the DRE and the blood test directly — or just go through the DRE and wait to see what happens?

Mr. Boucher: I don't know if there is much that's typical in policing but, in evidence gathering, the best course of action is to get as much possible evidence as you can and do not just rely on the device. The device is only a tool to indicate the presence of a drug, not necessarily impairment.

Senator Gold: We've heard testimony about the higher incidence of impaired driving in the North and more remote areas, which sounds plausible, and the statistics bear that out. Minister Goodale, when he testified here, stated that the expectation and plan was to double the number of field sobriety trained officers. Even when we reach that number, will that be enough?

Le sénateur Pratte : J'aimerais comprendre quel sera le rôle des experts en reconnaissance de drogues. Je sais qu'il y a de l'argent et qu'on insiste pour embaucher plus d'ERD vu que, avec la nouvelle loi, l'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a les facultés affaiblies a le pouvoir discrétionnaire d'envoyer directement le conducteur subir des analyses sanguines. Donc l'agent de la paix n'a maintenant plus besoin de passer par l'expert en reconnaissance de drogues. S'il a un motif raisonnable de croire que la personne a les facultés affaiblies, il peut l'envoyer directement subir des analyses sanguines. Il n'est plus nécessaire de passer par l'ERD. Il peut encore le faire et il peut faire les deux choses. C'est ainsi que je comprends le projet de loi. Toutefois, il n'a pas besoin de le faire. En outre, il est beaucoup plus facile d'envoyer la personne directement pour qu'elle subisse les analyses sanguines. Je me demande si on aura maintenant autant besoin des ERD.

M. Boucher : Je peux répondre à cette question. Les ERD sont assurément toujours nécessaires. Le dispositif actuel ne permettra probablement que l'évaluation d'une certaine quantité de drogues, et non pas de toutes celles dont un ERD est formé pour déterminer la présence chez une personne; c'est donc un éventail beaucoup plus grand.

Pour ce qui est de la collecte de données probantes, la capacité d'observer un éventail élargi de réactions et de reconnaître une drogue particulière par rapport à celle d'un dispositif, qui nous en indiquera seulement la présence, les données probantes que l'expert en reconnaissance de drogues va recueillir serviront à conclure à l'affaiblissement des facultés de cette personne.

Le sénateur Pratte : Qu'entrevoyez-vous comme situation typique? Le policier fera-t-il habituellement les deux — communiquer avec l'ERD et envoyer la personne subir directement des analyses sanguines — ou passera-t-il simplement par l'ERD et attendra de voir ce qui se passe?

M. Boucher : Je ne sais pas s'il y a beaucoup de choses qui sont typiques dans la police, mais en ce qui concerne la collecte de données probantes, la meilleure marche à suivre est d'obtenir le plus possible de données probantes et de ne pas se fier uniquement à l'appareil. Ce dernier n'est qu'un outil pour indiquer la présence d'une drogue, pas nécessairement l'affaiblissement des facultés.

Le sénateur Gold : Nous avons entendu un témoignage concernant l'incidence plus élevée de conduite avec facultés affaiblies dans le Nord et dans des régions plus éloignées, ce qui semble plausible, et les statistiques le confirment. Lorsqu'il a témoigné ici, le ministre Goodale a affirmé que les attentes et le plan consistaient à doubler le nombre d'agents formés pour les tests de sobriété. Même lorsque nous atteindrons ce nombre, cela sera-t-il suffisant?

Will you comment on the challenges that you and your colleagues in the territorial and provincial governments will face in dealing in the more remote areas where one might assume there are fewer opportunities to leave your car behind if you have to get from point A or point B, notwithstanding that you consumed drugs or alcohol?

Mr. Boucher: There are currently 665 trained drug recognition experts across the country, a combination of the RCMP and every other police force. This year, 2018, we have another 17 courses that will be delivered. Next year, there will be another 18, with the ability to add more in that time frame. We'll almost be able to double.

Another point I will make in reference to drug recognition experts is that the number of evaluations they already do is certainly not at what I would call a maximum amount. They can do more. The average is very low, I would say. Their ability to take on additional work and do more evaluations as a drug recognition expert is certainly there.

In reference to the North, one of our problems with the North is that not only is it challenging to police because of some of the crime in those very remote communities, but for the RCMP, we transfer people in generally on a three-year rotation, so sending in a person who is a trained drug recognition expert, they have a three-year lifespan before they're transferred out again. So we need to do more planning up front to get the people we need into those communities. It's not unlike anything else we're doing right now when we're choosing members to go to what we call limited-duration postings. We're taking a look at making sure they have the training they need to go into those communities. We are in the process of mapping out for the RCMP where our drug recognition experts are located across the country and ensuring, as we fill these upcoming courses, that that is part of the planning about where we will place people, so those experts will be there to assist going forward with this legislation.

Senator Gold: Do you have any planning documents you can share concerning the distribution of the current officers you have or the plans?

Mr. Boucher: I don't have the current breakdown, but that's being put together now. We can provide it to the committee to show you where the DREs are across the country. We are happy to share that.

Senator Gold: Would that include or could you help us compile as well those from other services?

Pourriez-vous nous parler des difficultés auxquelles vos collègues des gouvernements territoriaux et provinciaux et vous ferez face au moment de vous occuper des régions les plus éloignées, où l'on pourrait croire qu'il y a moins d'occasions de laisser sa voiture derrière soi si on doit se rendre du point A au point B, même si on a consommé des drogues ou de l'alcool?

M. Boucher : En ce moment, 665 experts en reconnaissance de drogues sont formés partout au pays, et ce sont une combinaison d'agents de la GRC et de toutes les autres forces policières. Cette année, en 2018, 17 autres cours seront fournis. L'an prochain, il y en aura 18 autres, et nous aurons la capacité d'en ajouter davantage durant cette période. Nous serons presque en mesure de doubler le chiffre.

Un autre point que je ferai valoir par rapport aux experts en reconnaissance de drogues, c'est que le nombre d'évaluations qu'ils font déjà n'est certainement pas ce que j'appellerais une quantité maximale. Ils peuvent en faire davantage. La moyenne est très basse, je dirais. Leur capacité d'assumer du travail supplémentaire et de mener plus d'évaluations en tant qu'experts en reconnaissance de drogues existe assurément.

Pour ce qui est du Nord, un de nos problèmes, c'est qu'en plus de présenter des défis pour la police en raison de certains des crimes qui surviennent dans ces collectivités éloignées, il existe aussi des difficultés pour la GRC; habituellement, nous transférons là-bas des gens selon une rotation sur trois ans, donc si nous y envoyons un expert formé en reconnaissance de drogues, il y reste pendant trois ans avant d'être transféré de nouveau. Nous devons donc planifier davantage en amont pour amener dans ces collectivités les personnes dont nous avons besoin. Ce n'est pas si différent de tout ce que nous faisons en ce moment lorsque nous choisissons des membres pour occuper ce que nous appelons des affectations temporaires. Nous jetons un coup d'œil pour nous assurer qu'ils ont la formation nécessaire pour aller dans ces collectivités. En ce moment, nous définissons pour la GRC l'emplacement des experts en reconnaissance de drogues partout au pays et, à mesure que nous remplirons nos cours à venir, nous nous assurerons que cela fait partie de la planification pour ce qui est de savoir où nous situerons les gens; ces experts seront donc là pour fournir de l'aide relativement à l'adoption du projet de loi.

Le sénateur Gold : Pourriez-vous nous communiquer des documents de planification quelconques au sujet de la répartition des agents en poste ou de leur répartition prévue?

M. Boucher : Je n'ai pas en main de chiffres à jour. Nous sommes en train de mettre tout cela en place. Nous pourrons les communiquer au comité et vous pourrez voir où se trouvent les ERD du pays. Nous nous ferons un plaisir de vous communiquer cette information.

Le sénateur Gold : Pourriez-vous y inclure les experts d'autres services ou pourriez-vous nous aider à le faire?

Mr. Boucher: That might be possible. The RCMP administers the DRE program. Where they are, when they are trained, where those services transfer people — like the OPP, where they move people during the course of their duties — I would not have access to.

Senator Gold: Thank you very much.

The Chair: Could you also provide the information in relation to the Aboriginal police forces?

Mr. Boucher: In the territories, it is just the RCMP. As far as I know — and I could be corrected — I don't believe there are any standalone police forces. It is mainly in Ontario, Quebec, a certain number across the prairies, and I believe one in British Columbia. If they were part of our DRE training, the RCMP should have a record of that as well.

The Chair: Thank you.

Senator Eaton: I will go back to your speech, Mr. Bhupsingh. I would like you to explain to my very slow mind a few things here. The devices can only detect the presence of a drug such as cannabis in the oral fluid and do not provide any information about the level of the drug in the blood, nor can it determine if the driver is impaired.

I've heard from other witnesses that they really can't tell you how long cannabis stays in the blood. So I can smoke tonight, and two days from now I drive, but residual cannabis will stay in the fatty tissues like the liver and other organs. If the devices can't tell you about the level of the drug in the blood, nor can it t determine if the driver is impaired, how will this be useful to you?

Mr. Smith: With a drug like cannabis, when you've smoked it, or eaten it, because we'll be looking into consumables next year, apparently, what we are mainly measuring in the oral fluid from cannabis is a deposition of the THC in the oral mucosa or the tissues of the mouth. It's not a direct parallel coming from the blood into the oral fluid as it is with other drugs like cocaine or methamphetamine. What you have when you measure THC in the oral fluid is a recency of use. What you'll notice in most studies that have been done with oral fluid is that you'll see it from smoking or consuming for about up to six hours after the end of consumption, so you would not be measuring it the next day in oral fluid.

M. Boucher : C'est possible. C'est la GRC qui administre le programme des ERD. Mais je n'aurais pas accès aux renseignements touchant le lieu de travail, le lieu de formation ou le lieu d'affectation des agents par leurs services; dans le cas de la PPO, par exemple, l'effectif est muté pendant l'exercice de ses fonctions.

Le sénateur Gold : Merci beaucoup.

Le président : Pourriez-vous aussi nous donner de l'information sur les forces policières autochtones?

M. Boucher : Dans les territoires, seule la GRC est présente. À ce que je sache — et vous pourrez me corriger si j'ai tort —, je ne crois pas qu'il y ait de forces policières autonomes. On voit ça surtout en Ontario et au Québec, dans une certaine mesure dans les Prairies, et je crois qu'il y en a une en Colombie-Britannique. Si ces agents suivaient eux aussi notre formation pour les ERD, je crois que la GRC aurait également des registres à ce sujet.

Le président : Merci.

La sénatrice Eaton : J'aimerais revenir sur votre exposé, monsieur Bhupsingh. J'aimerais que vous m'expliquiez deux ou trois choses, en sachant que j'ai l'esprit très lent. Les dispositifs peuvent uniquement détecter la présence d'une drogue comme le cannabis dans le liquide buccal, et ils ne fournissent aucune information sur la concentration de drogue dans le sang; ils ne permettent pas non plus de déterminer si les facultés du conducteur sont affaiblies.

J'ai entendu d'autres témoins dire qu'il est en fait impossible de savoir combien de temps le cannabis reste dans le sang. Donc, si j'en fumais ce soir et que je prenais le volant dans deux jours, il resterait des résidus de cannabis dans mes tissus adipeux, comme ceux du foie et d'autres organes. Si ces dispositifs ne peuvent déterminer la concentration de drogue dans le sang ni l'incapacité de conduire de la personne, en quoi vous seront-ils utiles?

M. Smith : Dans le cas d'une drogue comme le cannabis, que le produit soit fumé ou mangé, étant donné que, apparemment, nous allons nous occuper des produits comestibles l'an prochain, nous cherchons principalement à mesurer, dans le liquide buccal, les dépôts de THC sur la muqueuse buccale ou les tissus de la bouche. On ne peut pas établir de parallèle direct entre la concentration dans le sang et celle dans le liquide buccal, comme on peut le faire pour d'autres drogues comme la cocaïne ou la méthamphétamine. Quand on mesure la concentration de THC dans le liquide buccal, ce qu'on détermine, en fait, c'est le délai écoulé depuis la consommation. Ce que vous pourrez constater dans la plupart des études portant sur le liquide buccal, c'est qu'il est possible de dépister la drogue, fumée ou consommée, jusqu'à six heures après la consommation; mais vous ne la détecterez pas dans le liquide buccal, le lendemain.

Senator Eaton: But Mr. Bhupsingh in his speech said you can't determine if the driver is impaired by it.

Mr. Smith: Just having the presence of a drug, you could never determine impairment. This is why the drug evaluation classification program, or the DREs, is so important to us.

Senator Eaton: So they have to go together, hand in hand?

Mr. Smith: If you want to determine impairment, yes. If you want to use the oral fluid as simply a step for making a blood demand and then going to see if it's over a per se limit, they're useful for that. If they are only going to detect three drugs, that's only three out of thousands of impairing drugs, which is why the DRE program remains a valuable tool. It detects impairment, not just the fact the drug is there.

Senator Eaton: Thank you, that's very useful.

Another paragraph in your speech, Mr. Bhupsingh, is: "The government is supporting further research on cannabis and driving impairment. Public Safety Canada has put in place a three-year agreement to undertake research to determine the correlations between cannabis use, driving abilities, level of THC in the blood and oral fluid."

It begs the question to me: Why is this happening after the legislation? Shouldn't this have happened, and shouldn't these results already be in and then followed by the legislation? Is this putting the cart before the horse?

Mr. Bhupsingh: Although there is not a direct correlation between the science of impairment and drug use, the government took the recommendation from the DDC, which is the Drugs and Driving Committee, which recommended that we could use per se limits. We also looked at other jurisdictions that currently use oral screening devices, whether that would be the U.K. or Australia, where they have used oral screening devices to help construct reasonable grounds to suspect that somebody is impaired.

As we look forward, you're right: I think in a perfect world, it would have been great to have the link between drug usage and impairment that we could measure. The science —

La sénatrice Eaton : Mais M. Bhupsingh a dit, dans son exposé, que cette information ne permettait pas de déterminer si les facultés du conducteur étaient affaiblies.

M. Smith : Vous pouvez établir qu'une personne a consommé de la drogue, jamais qu'elle est incapable de conduire. C'est pour cette raison que le Programme d'évaluation et de classification des drogues, et les ERD, ont tant d'importance à nos yeux.

La sénatrice Eaton : Ils doivent donc le faire ensemble, main dans la main?

M. Smith : S'il s'agit de déterminer que les facultés sont affaiblies, oui. Si vous voulez prélever du liquide buccal afin de pouvoir ensuite demander des tests sanguins et déterminer, en fait, si la limite a été dépassée, ils vous seront utiles. Ils n'arrivent à dépister que trois drogues, c'est-à-dire trois sur les milliers de drogues qui peuvent affaiblir les facultés; et c'est pourquoi le programme des ERD reste un outil précieux. Il permet de déterminer l'incapacité de conduire, non pas seulement la simple présence de la drogue.

La sénatrice Eaton : Merci, c'était très utile.

Ailleurs, dans votre exposé, M. Bhupsingh, vous dites ceci : « [...] le gouvernement soutient l'approfondissement des recherches sur le cannabis et la conduite avec les facultés affaiblies. Sécurité publique Canada a mis sur pied un accord de trois ans afin d'entreprendre des recherches pour déterminer la corrélation entre la consommation de cannabis, la capacité à conduire et la concentration de THC dans le sang et la salive. »

Cela m'amène à me poser une question : pourquoi est-ce que ça passe après l'adoption de la loi? Est-ce que ça n'aurait pas dû déjà être fait? N'aurait-il pas fallu que l'on ait déjà les résultats en main avant d'adopter la loi? Est-ce qu'on n'est pas en train de mettre la charrue avant les bœufs?

M. Bhupsingh : Aucun lien direct n'a été établi de manière scientifique entre l'affaiblissement des facultés et la consommation de drogues, et c'est pourquoi le gouvernement a suivi la recommandation du Comité des drogues au volant, qui était de recourir à des seuils. Nous sommes aussi allés voir ce qui se faisait ailleurs, dans les pays qui utilisent déjà des dispositifs de dépistage par voie orale, à savoir le Royaume-Uni ou l'Australie, lesquels utilisent des dispositifs de dépistage par voie orale afin de rassembler des motifs raisonnables à partir desquels on peut soupçonner que quelqu'un n'a pas toutes ses facultés.

Mais pour l'avenir, vous avez raison : dans un monde idéal, nous aurions énormément apprécié qu'il existe un lien entre la consommation de drogue et l'affaiblissement des facultés et de pouvoir le mesurer. La science...

Senator Eaton: It might be different for everyone? You and I are different sizes and weights, so would it not be different for me than it is for you, for impairment?

Mr. Bhupsingh: Why don't I turn to D'Arcy to talk about the size or level of nanograms of THC in the blood vis-à-vis body size. It might be informative for the committee in terms of determining why we've gone at a range instead of a specific level.

Mr. Smith: Basically, the issue we ran into with THC is that it's going to depend upon the individual, whether you're male or female, your body size and the amount of fat you have in your body, because THC is fat soluble. This is why we have the issue with residual concentrations of THC in the blood long after a person has finished smoking.

The aspect that happens as well that's probably even more important is the tolerance of the individual and how frequently they smoke or consume the drug, if they're eating it as edibles. We can see it's not going to be uncommon that we're going to have people who are on a medical marijuana regime who are going to have a baseline level of THC because they are consuming it every day to deal with their medical issues.

You're going to have people who have THC in their blood for a long period of time, and then you will have an infrequent smoker in whom you may be able to measure THC in the blood up to a day after they've finished — someone who is just sharing a joint at a Friday night party or something like that.

Our challenge with dealing with creating per se levels and providing that information back to the government is what the research says. Unfortunately, the research is not great because most of it that has been done is hampered by the fact that it's still a Schedule I drug according to the DEA, and for a lot of the researchers in the U.S. it's very difficult to do the actual tests that need to be done.

So if you look at the road studies that have been done, you can find the range of impairment for individuals is less than their level of detection, say 1 nanogram per mil, all the way up to measuring impairment in people at greater than 20 nanograms per mil.

You have a broad range and, because you don't know who you're going to be dealing with in any particular event, you don't know that person's history of use of marijuana and you don't know when they last smoked it. All of those are factors.

La sénatrice Eaton : N'est-ce pas différent d'une personne à une autre? Vous et moi avons une taille et un poids différents, et est-ce que ce ne serait pas différent pour vous et pour moi, en ce qui concerne les facultés affaiblies?

M. Bhupsingh : Je crois que je vais demander à D'Arcy de parler de la taille ou de la concentration en nanogrammes du THC dans le sang par rapport au volume corporel. Le comité aimera peut-être savoir pourquoi, pour déterminer cela, nous avons une échelle plutôt qu'un niveau spécifique.

M. Smith : En fait, le problème que nous avons eu, en ce qui concerne le THC, c'est que ça dépendra de la personne : est-ce un homme ou une femme, quelle est sa taille et quel est son pourcentage de gras corporel, étant donné que le THC est soluble dans les tissus adipeux? C'est pourquoi nous avons dû tenir compte des concentrations résiduelles de THC dans le sang très longtemps après qu'une personne a fumé.

Il faut tenir compte aussi d'un autre aspect, qui est probablement encore plus important, c'est-à-dire la tolérance de la personne et la fréquence à laquelle elle fume ou consomme de la drogue, étant donné que le produit peut maintenant être ingéré. Vous comprenez qu'il ne sera pas rare pour nous d'avoir affaire à des gens qui consomment de la marijuana à des fins médicales et qui afficheront toujours une certaine concentration de THC, parce qu'elles en consomment tous les jours en raison de leurs problèmes de santé.

Il y aura donc des gens qui affichent pendant très longtemps une concentration de THC dans le sang, et il y a, par ailleurs, les fumeurs occasionnels chez qui on pourra constater la présence de THC dans le sang jusqu'à 24 heures plus tard… C'est le cas par exemple des gens qui partagent un joint pendant une fête, le vendredi soir, ou dans un cadre similaire.

Notre problème au moment de créer des limites fixes et de communiquer cette information au gouvernement, concerne les résultats de la recherche. Malheureusement, il ne s'est pas fait énormément de recherches, l'obstacle étant qu'il s'agit d'une drogue figurant à l'annexe 1, aux yeux de la DEA, et qu'il est très difficile pour bon nombre de chercheurs américains de procéder aux essais qu'ils doivent concrètement faire.

Donc, si vous prenez connaissance des études sur la route qui ont déjà été faites, vous pourrez constater que l'échelle d'incapacité de conduire se situe en dessous des seuils de dépistage, disons, d'un nanogramme par millilitre, alors que nous pouvons mesurer l'incapacité de conduire à partir d'une concentration supérieure à 20 nanogrammes par millilitre.

L'éventail est donc assez large et, étant donné qu'on ne sait jamais à qui on a affaire et qu'on ignore les antécédents de consommation de marijuana d'une personne, on ne sait pas à quand remonte la dernière fois où elle en a fumé. Il faut tenir compte de tous ces facteurs.

We made the suggestion to the government that you need to look at a range of options on how to deal with this. We provided the government's Drugs and Driving Committee with a list of the pros and cons of different levels and what the literature says. We didn't tell them what level to pick but presented a range of options so they could decide how to use this as a traffic safety issue in Canada.

If you feel that you want to be zero tolerance, there's evidence to support that many individuals could be impaired with any measurable level of THC you find in their blood, such as infrequent users, young users, people who are just learning to drive and those types of individuals.

Since you don't know the history of the individual, apparently, the government, in its wisdom, decided to go with a multi-tiered system at two nanograms, which is the lower level that you would look at. Then, above five, yes, you're going to be able to demonstrate impairment in a lot of individuals. So it was just pros and cons, and the government made their choices on that. But it is the issue of the individual differences that creates the challenge for us.

Senator Eaton: Thank you. That's been very helpful.

Senator Gold: I take it from your explanation that, as we heard, despite what we don't know about levels of drugs and impairment, the recommendations and the government's decision was very much a science-based approach. This was not just plucking things from the air. Would that be fair to say?

Mr. Smith: That's quite correct. At DDC, we spent the better part of a year looking at the recommendations for per se issues on this.

Senator Gold: Thank you.

Senator Sinclair: I'm trying to remember all of the evidence we heard when Senator Carignan's bill was in front of us. It doesn't seem to be consistent with what we're hearing here.

The Chair: Science evolves.

Senator Sinclair: Not this quickly. Nonetheless, I will pursue that another time.

I wanted to talk about two things. They both have to do with the issue of training, and one has to do with the issue of racial profiling. I wonder if you might talk about the training that's

Nous avons suggéré au gouvernement d'envisager plusieurs options au moment de chercher une solution. Nous avons remis au Comité des drogues au volant du gouvernement une liste des avantages et des inconvénients associés à chaque niveau de concentration ainsi que de la documentation à ce sujet. Nous n'avons pas retenu un niveau en particulier, nous avons plutôt présenté une gamme d'options, de façon que le gouvernement puisse décider lui-même comment il s'en servira pour assurer la sécurité routière au Canada.

Si vous penchez plutôt pour la tolérance zéro, vous trouverez des données probantes selon lesquelles de nombreuses personnes n'arrivent plus à conduire lorsqu'elles affichent une concentration mesurable quelconque de THC dans le sang; cela concerne par exemple les consommateurs occasionnels, les jeunes consommateurs, les gens qui viennent d'apprendre à conduire, ce genre de personnes.

Puisque l'on ne connaît pas les antécédents des personnes concernées, il semble que le gouvernement, dans sa sagesse, a décidé d'adopter un système à plusieurs niveaux associé à une limite de deux nanogrammes, c'est-à-dire la plus petite concentration possible. Au-delà de cinq nanogrammes, alors oui, il sera possible de démontrer, pour de nombreuses personnes, l'incapacité de conduire. Il s'agissait donc tout simplement des avantages et des inconvénients, et le gouvernement a fait son choix. Ce qui nous complique les choses, c'est le problème des différences entre les personnes.

La sénatrice Eaton : Merci. C'était très utile.

Le sénateur Gold : Si j'ai bien compris vos explications, et malgré certains témoignages selon lesquels nous ne connaissons pas les liens entre la concentration de la drogue et l'incapacité de conduire, les recommandations présentées et la décision du gouvernement ont respecté d'assez près une approche fondée sur la science. Ça n'est pas venu de nulle part. Ai-je raison de dire ça?

M. Smith : Vous avez tout à fait raison. Les membres du Comité des drogues au volant ont consacré presque une année à étudier les recommandations qui concernent tous ces enjeux.

Le sénateur Gold : Merci.

Le sénateur Sinclair : J'essaie de me rappeler de toutes les données probantes qui nous ont été présentées lorsque nous étudiions le projet de loi du sénateur Carignan. Il me semble que ça ne correspond pas à ce qu'on entend ici aujourd'hui.

Le président : La science évolue.

Le sénateur Sinclair : Mais pas si vite. Quoi qu'il en soit, j'y reviendrai une autre fois.

Je voulais parler de deux choses, qui ont toutes deux à voir avec la formation, mais aussi, dans un cas, avec le profilage racial. J'aimerais que vous nous parliez de la formation offerte

being provided to officers. You just mentioned that training was recently being provided to border security officers. Can you tell us whether the issue of racial profiling, understanding what it is, how it works and how to avoid it is provided as part of the training package in this scenario as well, with the additional powers that are being granted here?

Mr. Boucher: I can say that I don't believe there is anything special for racial profiling in the SFST training. Certainly, this question was asked when Deputy Commissioner Brosseau was here. Those answers are in the approval process and they're probably just about ready to leave the RCMP and work their way back down here.

I will say that I looked at them earlier and there is an extensive amount of training that members get, both on bias-free policing and on a variety of different training over the six-month period during which they're at the Depot training academy for the RCMP, and also in the field afterwards.

That package is on its way here and it will allow you to see everything that RCMP members, in general, have to ensure that nothing like that would happen as part of their work to enforce impaired driving.

Senator Sinclair: My nephew has been part of the training for RCMP officers, so I know a bit of what they are receiving. I'm interested in knowing what other officers are getting, because it's not just RCMP officers who are going to be enforcing this law. It's going to be provincial officers, municipal officers and border security officers, and I'm not sure what kind of training they're getting.

Mr. Boucher: I can only speak for the RCMP, senator.

Senator Sinclair: I know that.

Next, I have a comment. Incidentally, people who are charged with driving while under the influence of alcohol do have the right to counsel before the breath test is demanded of them. If it can be exercised, they are given the time to exercise it, so you might want to find out how it's going to work in this scenario as well.

I wanted to know about the training that's being provided to drug recognition enforcement officers with regard to the experience they're going to have with indigenous communities. If your officers in the RCMP, for example, are going to be doing drug recognition work with indigenous communities, are they being provided any specific or special training with regard to working in those indigenous communities?

aux agents. Vous venez de dire qu'une formation venait d'être offerte aux agents des services frontaliers. Pourriez-vous nous dire quelle place occupe le profilage racial dans cette formation, si elle permet de mieux comprendre ce qu'est le profilage et comment ça fonctionne et d'apprendre à l'éviter, dans ce scénario, étant donné les pouvoirs supplémentaires qui viennent d'être accordés?

M. Boucher : Franchement, je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit de spécifique touchant le profilage racial dans la formation sur les tests normalisés de sobriété. Bien sûr, cette question a été posée lorsque le sous-commissaire Brosseau était présent. Les réponses ont été intégrées au processus d'approbation, et les agents sont probablement prêts à quitter l'école de la GRC et à commencer à travailler sur le terrain.

Je peux vous dire que je m'y suis intéressé, plus tôt, que nos membres doivent suivre de très nombreux cours de formation, sur les services de police exempts de parti pris et sur toute une gamme d'autres sujets pendant les six mois qu'ils passent à l'école de la GRC, la Division Dépôt, mais aussi par la suite sur le terrain.

Le programme de formation va vous être acheminé, et vous pourrez voir tout ce que les membres de la GRC, de manière générale, doivent connaître pour s'assurer qu'il ne se passe rien de tel lorsqu'ils sont en fonction et s'occupent de sécurité routière.

Le sénateur Sinclair : Mon neveu a suivi la formation offerte aux agents de la GRC, et je sais un peu de quoi on leur parle. J'aimerais savoir quelle formation est offerte aux autres agents, étant donné que les agents de la GRC ne seront pas les seuls à faire respecter la loi. Il y aura aussi des agents des services provinciaux et municipaux, des agents des services frontaliers, et je ne sais pas quel type de formation leur est offerte.

M. Boucher : Je ne peux parler que de la GRC, sénateur.

Le sénateur Sinclair : Je le sais.

Ensuite, j'ai un commentaire à formuler. En passant, les gens qui sont accusés de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ont le droit de consulter un avocat avant de subir un alcootest. Si ce droit peut être exercé, on leur accorde le temps nécessaire pour le faire, alors vous voudrez peut-être vous informer de la façon dont cela va fonctionner dans cette situation également.

Au sujet de la formation qui est donnée aux agents d'application de la loi spécialisés dans la reconnaissance de drogues, je voulais savoir quelle expérience ils ont acquise auprès des collectivités autochtones. Si, par exemple, vos agents de la GRC doivent effectuer du travail de reconnaissance de drogues auprès de collectivités autochtones, reçoivent-ils une formation particulière ou spéciale en ce qui a trait au fait de travailler au sein de ces collectivités?

Mr. Boucher: There isn't anything specific within the DRE program that would deal with policing in indigenous communities, but any officer within the RCMP who is policing in indigenous communities does get extra training going in there. That depends, in many cases, on the area of the country we're in so that it's specific to the culture and history of that particular community.

Senator Sinclair: It's just that I understood the drug recognition officers were not necessarily going to be regularly assigned to communities in the North; they might be taken in for enforcement purposes.

Mr. Boucher: Our drug recognition experts are spread across the country for the RCMP and, like I said earlier, in the go forward for the training, we are going to take steps to ensure that there's proper coverage across the country. Our challenge with many of these remote communities is the limited-duration postings and the transfers in and out. There's a lot of pre-planning that goes into choosing the people who go in to make sure they have the necessary training to be able to carry out their duties.

Senator Batters: First of all, to Senator Sinclair's point on the right to counsel about roadside testing for drug-impaired driving, why don't the people on this panel know that answer? I imagine that for people who are getting trained on this particular issue, which is potentially very soon going to be the law in Canada, that needs to be a key part of it. Why don't you guys — the people who are here to testify about this to us today — know that?

Mr. Boucher: I would say that at any point during a criminal investigation, if a person asks for counsel, then they would get their right to counsel. They would have it.

Senator Batters: Correct. But this is going to be a major routine part of every particular roadside screening test, and I'm just really surprised that we don't have a quick answer. When Senator Carignan first asked it, I thought maybe it just wasn't being understood properly, but then when Senator Sinclair reiterated it —

Mr. Boucher: I'll say something was lost in the translation from my earpiece when Senator Carignan was asking the initial question. But certainly from the RCMP perspective, during any criminal investigation, when you're asking for a right to counsel, then we make available counsel.

M. Boucher : Il n'y a rien de particulier dans le programme des ERD qui porte sur les services de police au sein des collectivités autochtones, mais tout agent de la GRC qui fait appliquer la loi dans ces collectivités reçoit une formation supplémentaire avant d'y aller. Dans bien des cas, cela dépend de la région du pays où nous nous trouvons, de sorte que la formation est propre à la culture et à l'histoire de la collectivité en question.

Le sénateur Sinclair : C'est simplement que j'avais cru comprendre que les agents de reconnaissance de drogues n'allaient pas nécessairement être affectés régulièrement à des collectivités situées dans le Nord; ils pourraient y être amenés à des fins d'application de la loi.

M. Boucher : Nos experts en reconnaissance de drogues sont répartis dans l'ensemble du pays, et, comme je l'ai dit plus tôt, durant la mise en œuvre de la formation, nous allons prendre des mesures afin de nous assurer qu'ils le sont de façon appropriée. Le problème que nous posent un grand nombre de ces collectivités éloignées tient à la durée limitée des affectations et aux mutations. On mène beaucoup d'activités de planification préalable dans le but de choisir les personnes qui y vont afin de s'assurer qu'elles ont reçu la formation nécessaire pour pouvoir exercer leurs fonctions.

La sénatrice Batters : Tout d'abord, pour revenir sur la question du sénateur Sinclair concernant le droit à un avocat dans le cas d'un contrôle routier pour le dépistage de la conduite avec facultés affaiblies, pourquoi les témoins de ce groupe ne connaissent-ils pas les réponses? J'imagine que, dans le cas des personnes qui reçoivent une formation sur cette question particulière, qui pourrait peut-être très bientôt être consacrée dans la loi au Canada, cela doit être un élément clé. Pourquoi est-ce que vous — les personnes qui sont là pour témoigner devant nous à ce sujet aujourd'hui — ne connaissez pas cette réponse?

M. Boucher : Je dirais qu'à tout moment durant une enquête criminelle, si une personne demande un avocat, son droit serait respecté. Elle l'obtiendrait.

La sénatrice Batters : Exact. Mais cela va constituer une étape importante et habituelle de chaque test de dépistage routier, et je suis simplement très surprise que nous n'obtenions pas une réponse rapide. Quand le sénateur Carignan a initialement posé la question, je me suis dit que vous ne l'aviez peut-être tout simplement pas bien comprise, mais quand le sénateur Sinclair l'a répétée...

M. Boucher : Je vais dire qu'une partie de l'interprétation n'a pas été transmise dans mes écouteurs quand le sénateur Carignan était en train de poser la question initiale. Mais, il est certain que, du point de vue de la GRC, durant toute enquête criminelle, si on demande à faire respecter son droit à un avocat, nous en mettons un à disposition.

Senator Batters: You make it available, but are they informed of their right to counsel? You're not sure; right?

Senator Carignan: So that's not a translation problem.

Senator Batters: No. I'm not sure why people on this panel don't know that.

There were a few times, when Senator Carignan was asking your panel detailed questions and technical questions before, when there seemed to be confusion. There seemed to be a kind of reluctance to answer some of those questions, and maybe part of it, Mr. Boucher, is that you referenced on a few occasions that there are major challenges involved in testing for drug-impaired driving in Canada, given the remote, sparse locations that the RCMP polices in some areas of Canada.

Considering all of this, with Bill C-46 and all of its provisions, all of its kinks to be worked out and all of its rigid training requirements to try and improve impaired driving in Canada and crack down on this big problem that we have, why wasn't it brought so much before the legalization of marijuana, instead of basically at the same time or potentially coming into force in some ways afterwards?

Mr. Boucher: We already have drug-impaired driving in Canada.

Senator Batters: Of course, yes.

Mr. Boucher: We've been dealing with it for a considerable amount of time, so we have DREs out there. They're being used. It's being processed. The blood demand part is only there if they can't provide a bodily fluid sample.

I'll go back to the question that we were asked about counsel. I would say, as we are discussing this, the minute that an officer is in the process of gathering evidence, we would be informing you ahead of time that you have the right to counsel.

Senator Batters: They're gathering evidence right from the moment you roll down your window; right?

Mr. Boucher: Yes.

Senator Batters: I guess I'll leave it there.

The Chair: For the second round, I remind honourable senators that we have a maximum of 10 minutes.

La sénatrice Batters : Vous en mettez un à disposition, mais la personne est-elle informée de son droit à un avocat? Vous n'en êtes pas certain, n'est-ce pas?

Le sénateur Carignan : Ainsi, il ne s'agit pas d'un problème d'interprétation.

La sénatrice Batters : Non. Je ne sais pas vraiment pourquoi les témoins de ce groupe ne connaissent pas la réponse à cette question.

À quelques occasions où le sénateur Carignan a posé aux témoins de votre groupe des questions détaillées et des questions techniques, il semblait y avoir de la confusion et un genre de réticence à répondre à certaines de ces questions. Monsieur Boucher, cela tient peut-être en partie au fait que vous avez mentionné à quelques occasions que des problèmes majeurs sont liés au dépistage de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue au Canada, compte tenu de l'éloignement et de l'isolement des endroits où la GRC fait appliquer la loi dans certaines régions du Canada.

Compte tenu de tout cela, du projet de loi C-46 et de toutes ses dispositions, de tous ses petits détails à peaufiner et de toutes ses exigences rigoureuses en matière de formation visant à améliorer la situation au chapitre de la conduite avec facultés affaiblies au Canada de façon à ce que nous puissions sévir contre ce gros problème que nous avons, pourquoi est-ce que cela n'a pas été abordé autant avant la légalisation de la marijuana, au lieu qu'on examine essentiellement les deux questions en même temps ou qu'on mette peut-être en œuvre ces dispositions par la suite?

M. Boucher : Nous avons déjà des cas de conduite avec facultés affaiblies par la drogue au Canada.

La sénatrice Batters : Bien sûr que oui.

M. Boucher : Nous y faisons face depuis pas mal longtemps, alors nous déployons des ERD. On s'en sert. On traite ces cas. La partie exigeant une analyse sanguine ne s'applique que si la personne ne peut pas fournir un échantillon de liquide corporel.

Je vais revenir à la question qu'on nous a posée au sujet des avocats. Comme nous en discutons, je dirais que, dès qu'un agent est en train de recueillir des éléments de preuve, nous vous informons à l'avance du fait que vous avez droit à un avocat.

La sénatrice Batters : Les agents recueillent des éléments de preuve dès qu'ils ouvrent leur fenêtre, n'est-ce pas?

M. Boucher : Oui.

La sénatrice Batters : Je suppose que je vais m'en tenir à cela.

Le président : Pour la deuxième série de questions, je rappelle aux honorables sénateurs que nous disposons de 10 minutes au maximum.

[*Translation*]

Senator Dupuis: If I understand correctly, the approved screening devices that will be rolled out in the coming months are meant to help police officers screen for the presence of drugs in human saliva or blood. As you so rightly pointed out, you are already intercepting drivers who are impaired by drugs, alcohol or both. Can you tell us how the new regime under Bill C-46 will help you do a better job?

[*English*]

Mr. Boucher: The device, for us, is a tool only for being able to confirm for us the presence of a drug. Really, when an officer is dealing with a subject, it may be from the point that you're behind a vehicle and you're noting driving evidence itself, whether that be coming across the centre line, turning in a wide circle or running over the curb, headlights not on. That evidence gathering to that point proceeds once the vehicle is stopped.

When a vehicle is stopped and you're interacting with the driver, there could be all kinds of reasons why the driving is happening that way. Maybe they got their cellphone out and they're texting or something. It might not necessarily be impaired driving. But that interaction with the driver begins that process of trying to determine whether or not there is something that you would want to carry on further. For us, it could be things like slurring of the speech, asking for the driver's licence and being handed a picture of their kids.

The way that they react to us shows us their ability and their level of impairment, and that leads up to the device, which is another tool for us. It only indicates the presence of a drug, not necessarily impairment. It's all that other multitude of evidence going together. When the training is developed to go with this, we would be certainly advising as part of the training that gathering of that evidence is the most important part, not necessarily that you're getting a positive reading for drugs on the device.

[*Translation*]

Senator Dupuis: My next question may be somewhat technical. On page 11 of your pilot project report — page 14 of the French version — you say that, based on the drug-positive samples collected, the most common drug found was cannabis, in other words, in 61 per cent of cases. We seem to be better able

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Si je comprends bien, la mise en œuvre d'appareils de détection approuvés, au cours des prochains mois, aidera les policiers dans leur travail de dépistage de drogues dans la salive ou dans le sang de l'organisme humain. Comme vous venez de le dire, et c'est très juste, vous interceptez déjà des gens qui conduisent avec les facultés affaiblies soit par la drogue, soit par l'alcool ou les deux. Pouvez-vous nous dire ce que le nouveau système met en œuvre, avec le projet de loi C-46, qui vous permettra de faire mieux?

[*Traduction*]

M. Boucher : À nos yeux, le dispositif n'est qu'un outil nous permettant de confirmer la présence d'une drogue. En réalité, lorsqu'un agent a affaire à un sujet, il peut commencer à prendre en note des éléments de preuve relatifs à la conduite elle-même dès qu'il est derrière le véhicule, que la personne traverse la ligne du centre, fasse un virage en grand cercle ou monte sur la bordure, les phares éteints. La collecte de ces éléments de preuve a lieu une fois que le véhicule est arrêté.

Lorsqu'un véhicule est arrêté et qu'on interagit avec le conducteur, il pourrait y avoir toutes sortes de raisons pour lesquelles la personne conduisait de cette manière. Peut-être qu'elle a sorti son téléphone cellulaire et qu'elle est en train de rédiger un message texte ou quelque chose. Il ne s'agit peut-être pas nécessairement de conduite avec facultés affaiblies. Toutefois, cette interaction avec le conducteur amorce le processus par lequel on tente de déterminer s'il y a lieu de creuser davantage. De notre point de vue, ce pourrait être des choses comme un trouble de l'élocution, le fait de demander au conducteur son permis de conduire et qu'il présente une photographie de ses enfants.

La façon dont il réagit à notre présence nous montre sa capacité et la mesure dans laquelle ses facultés sont affaiblies, et cela mène à l'utilisation du dispositif, qui est un autre outil pour nous. Il ne fait qu'indiquer la présence d'une drogue, pas nécessairement le fait que les facultés sont affaiblies. C'est toute cette autre multitude d'éléments de preuve réunis qui nous l'indiquent. Quand la formation connexe aura été élaborée, dans le cadre de cette formation, nous aviserons certainement les participants du fait que la collecte de ces éléments de preuve est la partie la plus importante, pas nécessairement le fait qu'on obtient un résultat positif révélant la présence de drogues sur le dispositif.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : J'ai une question qui sera peut-être un peu technique. À la page 12 de votre rapport sur le projet pilote et à la page 18 de la version française, vous faites état du fait que, parmi les résultats positifs des tests de dépistage de drogues, la substance en cause qui était détectée le plus souvent était le cannabis, dans une proportion de 61 p. 100. On semble être

to detect cannabis than other types of drugs. Did I understand that correctly?

[*English*]

Mr. Smith: Basically, it depends on what your main drug problem is and the area that you're dealing with. Cannabis is very good for oral fluid screening, as are cocaine and methamphetamines. As part of the choice on what drugs that the Drugs and Driving Committee looked at for which drugs we should be utilizing, it was what drugs we see on the roadside the most. That was basically cannabis, cocaine and methamphetamines. Those are the ones we looked at incorporating into the oral fluid and, fortunately, those are also drugs that the testing has demonstrated are very applicable to this type of testing.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Have you already given the department a recommendation as to which device to use?

[*English*]

Mr. Bhupsingh: No.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: When do you think you will make that recommendation?

[*English*]

Mr. Bhupsingh: Those devices won't be a suggestion for the Minister of Public Safety. There will be, through the DDC, advice given to the Minister of Justice and the Attorney General. As to which device —

[*Translation*]

Senator Boisvenu: When will you be doing that?

[*English*]

Mr. Bhupsingh: That will happen after the lab testing is done for the devices —

[*Translation*]

Senator Boisvenu: When do you expect to do it?

[*English*]

Mr. Bhupsingh: I think that will probably happen sometime in the next month, so March. I think I said for the committee here that it would be the end of March, probably, early April.

mieux en mesure de détecter le cannabis que d'autres types de drogues. Ai-je bien compris le sens de cette information?

[*Traduction*]

M. Smith : Essentiellement, cela dépend de quelle drogue pose le plus grand problème et de la région dont il est question. Le cannabis est très facile à dépister au moyen du liquide buccal, tout comme la cocaïne et la méthamphétamine. Au moment de déterminer quelles drogues nous devrions utiliser, le Comité des drogues au volant s'est demandé quelles drogues on voyait le plus en bordure de la route. Il s'agissait essentiellement du cannabis, de la cocaïne et de la méthamphétamine. Ce sont celles que nous avons envisagé d'intégrer aux fins de la détection dans le liquide buccal et, heureusement, il s'agissait également des drogues pour lesquelles ce type de dépistage s'est révélé être très efficace.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Avez-vous déjà suggéré à la ministre quel appareil vous comptez utiliser?

[*Traduction*]

M. Bhupsingh : Non.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : À quel moment pensez-vous le lui suggérer?

[*Traduction*]

M. Bhupsingh : Ces dispositifs ne seront pas une suggestion à l'intention du ministre de la Sécurité publique. Par l'intermédiaire du Comité des drogues au volant, des conseils seront donnés à la ministre de la Justice et procureure générale. Quant à savoir quel dispositif…

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : À quel moment allez-vous le faire?

[*Traduction*]

M. Bhupsingh : Cela aura lieu après que l'analyse aura été effectuée en laboratoire pour les dispositifs…

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : À quel moment croyez-vous le faire?

[*Traduction*]

M. Bhupsingh : Je pense que cela aura probablement lieu à un certain moment au cours du prochain mois, alors en mars. Je pense avoir déclaré à l'intention du comité ici présent que ce serait à la fin de mars, probablement, au début d'avril.

[*Translation*]

Senator Carignan: This question may be more for Mr. Smith, and I'll tell you why. I have a problem with the five-ng limit. Everything I have read indicates that just as many people may not be impaired at that concentration of THC, that impaired individuals could have concentrations above or below five ng. I also read that the concentration of THC in the blood drops very quickly after cannabis use, especially when it is smoked.

I am trying to see the rational argument for setting the offence at that concentration. In other words, I am trying to figure out whether the limit is merely theoretical, whether it is meant as an equivalent to the 80 mg in the case of alcohol, or whether it is really intended to catch impaired individuals. There is clearly no rational link between the limit of five ng and impairment.

Given the current scientific results, would it not be preferable to follow in the footsteps of other jurisdictions? Police use the device for roadside screening. When the presence of a substance is detected, the case is referred to a drug recognition expert, who will determine whether the person is impaired. That would reflect a rational progression in the arrest process. It would mean that individuals who use cannabis for medical purposes, who are not impaired and who have a baseline concentration above two ng would not be in violation of the Criminal Code.

Have you recommended to the department the use of such a gradual step-based approach, without setting a five-ng limit, or discussed the possibility with department officials? That option may help prevent legal challenges, both on the merits of the offence and on the fact that it does not apply in the case of individuals who use cannabis for medical purposes.

[*English*]

Mr. Smith: Initially our recommendation — and, again, the chair of the DDC is sitting by the wall, so I'm not trying to speak out of turn because Amy is going to appear before you after us — was we shouldn't do it per se for cannabis. If you look at all the literature, the recommendations from Society of Forensic Toxicology and the AAFS, as toxicologists, we're not big on per se numbers for drugs because drugs are very different from alcohol on how they impair people, the tolerance and the wide spectrum of tolerance that exists between different individuals.

When it was suggested to us that the government would still like to see some numbers, our issue was we studied it and we came back and said we're not going to suggest to you what

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question pourrait s'adresser davantage à M. Smith, et je vais vous expliquer pourquoi. J'ai un problème avec la limite de cinq nanogrammes. Tout ce que j'ai lu indique qu'il y a autant de gens qui pourraient ne pas avoir les facultés affaiblies, que leurs résultats soient plus bas ou plus élevés que cinq nanogrammes. J'ai lu aussi que le taux de THC dans le sang diminue très rapidement après la consommation de cannabis, particulièrement lorsqu'il est fumé.

J'essaie de voir l'argument rationnel de cette infraction, à savoir si elle n'est que théorique, si elle n'est destinée qu'à imposer une limite équivalente au taux de 0,08 dans le cas de l'alcool ou si elle a vraiment pour objectif d'intercepter les gens qui ont les facultés affaiblies. Clairement, la limite de cinq nanogrammes n'a aucun lien rationnel avec le fait d'avoir les facultés affaiblies.

Compte tenu des résultats de la science actuelle, ne serait-il pas préférable de procéder comme le font d'autres juridictions? On procède au dépistage à l'aide de l'appareil prévu à cette fin le long de la route. Cet appareil détecte la présence de substance. Puis, on transmet le cas à l'expert en reconnaissance de drogues qui, lui, verra si la personne a les facultés affaiblies. Cette façon de procéder apporterait une progression rationnelle au processus d'arrestation. Elle éviterait que l'on arrête des gens qui consomment du cannabis à des fins médicales, qui n'ont pas les facultés affaiblies et dont le taux serait supérieur à deux nanogrammes sur une base régulière. Ils ne seraient donc pas en état d'infraction.

Avez-vous recommandé ou discuté avec le ministère de la possibilité de procéder par étape sans toutefois imposer une limite de cinq nanogrammes? Cela permettrait peut-être d'éviter des contestations judiciaires, autant sur le fond de l'infraction que sur le fait qu'elle est inapplicable, notamment pour les gens qui consomment du cannabis médical.

[*Traduction*]

M. Smith : Au départ, notre recommandation — et, encore une fois, la présidente du Comité des drogues au volant est assise près du mur, alors je ne tente pas de parler à travers mon chapeau, car Amy va comparaître devant vous après nous —, c'était que nous ne devrions pas procéder ainsi dans le cas du cannabis. Si vous regardez toute la littérature, les recommandations de la Society of Forensic Toxicology et de l'AAFS, en tant que toxicologues, nous n'aimons pas trop les chiffres dans le cas des drogues, car elles sont très différentes de l'alcool relativement à leur effet sur les capacités des gens, à la tolérance et au vaste spectre qui existe entre diverses personnes à cet égard.

Lorsqu'on nous a laissés entendre que le gouvernement voudrait tout de même voir des chiffres, notre problème, c'est que nous avons étudié la question et que nous sommes revenus

numbers to pick. We will not do that. However, here are several numbers, and here are the pros and cons of those numbers. It's up to the government to make policy, not the Drugs and Driving Committee. We're simply there to provide the best scientific advice.

Regarding looking at five nanograms, you mentioned one of the studies talked about people above five nanograms. You look at the same study and you're looking at impairment. You see a lot of people below five nanograms who are impaired. So where do you put that filter? Do you say we don't want to catch a bunch of people under five nanograms, so we're going to make it higher? But then all these other people who are impaired. That's a safety issue that the government has to decide, not us as scientific advisers.

[*Translation*]

Senator Carignan: Can you give us two examples of thresholds you proposed in relation to the device?

[*English*]

Mr. Smith: As I said, we dealt with it from a perspective of not setting a per se limit. When the government said they wanted numbers, we provided a series of numbers with the pros and cons, saying that if you pick 2, these are the issues you're going to have. If you pick 5, here are the challenges on people being impaired or not being impaired. If you pick 10, this is what is going to happen on the pros and cons of those issues.

That becomes a policy issue for government, not for the Drugs and Driving Committee to deal with. We're just sitting here saying, "Here are the pros and cons if you deal with per se, the challenges you'll face dealing with people who may not be impaired at that level or the people who are going to be impaired below that level that you choose." That's a government policy issue. We just provided the advice.

As far as the initial part of your question about whether it be better to put these people to a DRE after testing positive, I'm in full favour of that aspect. I'm a drug recognition expert and a toxicologist. I like drug recognition experts because we detect impairment. We don't deal with numbers. As a toxicologist, I get a blood sample in the lab and I get a specific number for that, but I can't tell you whether that number, in absence of other

lui dire que nous n'allions pas lui indiquer quels chiffres choisir. Nous ne ferons pas cela. Toutefois, voici plusieurs chiffres, et voici les avantages et les inconvénients qu'ils présentent. Il incombe au gouvernement d'établir des politiques, pas au Comité des drogues au volant. Nous sommes simplement là pour donner le meilleur avis scientifique.

Concernant les cinq nanogrammes envisagés, vous avez mentionné le fait que, dans l'une des études, il était question des personnes ayant plus de cinq nanogrammes de THC dans le sang. Vous regardez la même étude, et vous vous penchez sur les capacités affaiblies. Vous voyez beaucoup de gens qui ont moins cinq nanogrammes de THC dans le sang et qui ont les capacités affaiblies. Alors où placez-vous ce seuil? Dites-vous que nous ne voulons pas prendre un tas de gens qui ont moins de cinq nanogrammes de THC dans le sang et que, par conséquent, nous allons fixer la limite à un taux plus élevé? Mais, dans ce cas, toutes ces autres personnes qui ont les facultés affaiblies... C'est un enjeu touchant la sécurité à l'égard duquel le gouvernement doit trancher, pas nous, en tant que conseillers scientifiques.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Pouvez-vous nous donner deux exemples de seuils proposés quant à l'appareil?

[*Traduction*]

M. Smith : Comme je l'ai dit, nous n'avons pas traité la question dans le but de fixer une limite à proprement parler. Quand le gouvernement a affirmé vouloir des chiffres, nous en avons présenté une série, ainsi que les avantages et inconvénients qui s'y rattachent, en précisant que, si vous choisissez « 2 », voici les problèmes que vous allez avoir. Si vous choisissez « 5 », voici les difficultés qui se poseront au moment de déterminer si les gens ont les capacités affaiblies ou non. Si vous choisissez « 10 », voici les avantages et les inconvénients liés à ces questions.

Cela devient un problème stratégique que le gouvernement, pas le Comité des drogues au volant, doit régler. Nous sommes tout simplement là pour dire : « Voici les avantages et les inconvénients, et, disons, les difficultés auxquelles vous serez confrontés en ayant affaire à des personnes qui pourraient ne pas avoir les facultés affaiblies au taux en question ou à des gens qui auront les capacités affaiblies à un taux inférieur à celui que vous choisissez. » Il s'agit d'un problème stratégique gouvernemental. Nous n'avons fait que présenter l'avis.

Quant à la partie initiale de votre question visant à savoir s'il vaudrait mieux présenter les personnes qui obtiennent un résultat positif au dépistage à un ERD, j'appuie pleinement cette mesure. Je suis un expert en reconnaissance de drogues et un toxicologue. J'aime mon travail, car mes collègues et moi détectons les capacités affaiblies. Nous n'avons pas affaire à des chiffres. En tant que toxicologue, je reçois un échantillon sanguin au

evidence, means the person is impaired or not. Someone might be; someone won't be.

Take drugs like methadone. People on methadone treatment might be getting 100 milligrams as a dose or they might be getting 1,500 milligrams as a dose. The person on the 100 milligram dose may be impaired. The person on the 1,500 milligram dose may not. It all comes down to individual tolerance.

I can't put words into the mouth of government as to why they choose the numbers they did, but they were given a full set of advice. We spent over a year working on this issue for them, saying, "Here is what the science says. You make your policy choices."

The Chair: I think the answer is pretty clear for food for thought.

Senator Pratte: Mr. Bhupsingh, you opened the door to the possibility that maybe after the tests, no screening device would be approved. What if that happens?

Mr. Bhupsingh: I think we won't have an oral fluid screening device until one passes the test, that's for sure. We know there are a number of devices out there that haven't been submitted, so I'm hopeful. When the DDC produced their criterion standards, a number of different companies were interested but probably weren't able to meet the first round of standards and criterion and are probably going back to try to meet those standards and criteria.

In the hypothetical, since you've asked it, I'm assuming that more and more devices will come onto the market and eventually we'll have an oral fluid screening device that will be approved and will be another lever for law enforcement to use in terms of helping with detecting impairment.

Senator Pratte: Eventually, there will be devices. However, suppose that for a period of six months or a year, we don't have this device. The presence of screening devices is a very important tool on which part of Bill C-46 is founded. We would be deprived of that tool for a certain period of time.

Mr. Bhupsingh: That's correct. We would focus on the SFST training and DRE training in the short term. The investment that the federal government is making is over a five-year period. If there's a delay in the oral fluid screening devices, I'm hopeful that, in the short term, a device that would be approved and met

laboratoire, et j'obtiens un chiffre précis à cet égard, mais je ne peux pas vous dire si ce chiffre — en l'absence d'autres éléments de preuve — signifie que la personne a les capacités affaiblies ou non. Ce pourrait être le cas d'une personne, et ne pas l'être pour une autre.

Prenez les médicaments comme la méthadone. Les gens qui suivent un traitement à la méthadone peuvent recevoir une dose de 100 milligrammes ou ils peuvent en recevoir une de 1 500 milligrammes. La personne qui reçoit 100 milligrammes pourrait avoir les facultés affaiblies, et celle qui reçoit 1 500 milligrammes, être parfaitement apte. C'est une question de tolérance personnelle.

Je ne peux pas faire dire des choses au gouvernement concernant la raison pour laquelle il a choisi ces chiffres, mais il a reçu une série de conseils complète. Nous avons passé plus d'un an à travailler sur cette question pour lui, à dire : « Voici ce que dit la science. Faites vos choix stratégiques. »

Le président : Je pense que la réponse est très claire et qu'il y a matière à réflexion.

Le sénateur Pratte : Monsieur Bhupsingh, vous avez laissé entrevoir la possibilité qu'après les essais, aucun dispositif de dépistage ne soit approuvé. Qu'arrivera-t-il si cela se produit?

M. Bhupsingh : Je pense que nous n'aurons pas de dispositif de dépistage de drogues par voie orale avant qu'il y en ait un qui réussit le test, c'est certain. Nous savons qu'il en existe un certain nombre qui n'ont pas été soumis à des essais, alors j'ai bon espoir. Quand le Comité des drogues au volant a produit ses critères et normes, un certain nombre d'entreprises différentes se sont montrées intéressées, mais elles n'ont probablement pas été en mesure de respecter la première série de normes et de critères, et elles vont vraisemblablement réessayer de répondre à ces normes et critères.

Pour formuler une hypothèse, puisque vous l'avez demandé, je présume que de plus en plus de dispositifs arriveront sur le marché et qu'un jour, nous aurons un dispositif de dépistage de drogues par voie orale qui sera approuvé et constituera un autre outil que pourront utiliser les forces de l'ordre pour détecter les facultés affaiblies.

Le sénateur Pratte : Un jour, il y aura des dispositifs. Toutefois, supposons que, pendant une période de six mois ou d'un an, nous n'en ayons pas. Les dispositifs de dépistage sont un outil très important sur lequel une partie du projet de loi C-46 est fondée. Nous serions privés de cet outil pendant une certaine période.

M. Bhupsingh : C'est exact. À court terme, nous nous concentrerions sur la formation relative au TSNP et sur la formation à l'intention des ERD. L'investissement qu'effectue le gouvernement fédéral s'étend sur cinq ans. S'il y a un retard en ce qui a trait aux dispositifs de dépistage de drogues par voie

the standards and the criteria would be approved relatively quickly.

Senator Eaton: One thing that really bothers me is that you can randomly stop with this new bill and check a person and give them a breathalyzer test, if I'm correct, for alcohol impairment. However, if you stop me and I'm eating my sandwich — I'm a long-distance truck driver and I've just had my brownie laced with cannabis — you can't randomly test me. If I don't have red eyes and I'm not driving all over the road but I'm just minding my own business driving down a street, you can't do that. As Mr. Smith said, the more you use, you establish a greater tolerance. Don't you feel that there should be some kind of random testing for bus drivers, train engineers, pilots flying 300 people at a time and long-distance truck drivers? Because it's not in this bill.

Ms. Huggins: I think Justice is probably better placed to talk about the particulars of that question.

Senator Eaton: They won't. I've asked them. I want to know, because you're on the ground, or certainly Mr. Boucher is on the ground and Mr. Oldford is on the ground. Do you not feel it would be a good preventive move?

Mr. Boucher: As has been discussed, it's always a concern with random testing.

Senator Eaton: You're not concerned with alcohol random testing.

Mr. Boucher: In private industry, with any individual who is operating mass transit, yes, it would be a good idea to have that as part of the legislation.

Senator Eaton: Thank you.

Senator Gold: I want to return to the scientific basis. I appreciate your comments and the candour with which you described the process by which you had advised the government. I have a background as a constitutional lawyer, and so I worry about the reasonableness of measures, especially ones that are intrusive on individuals' rights.

As I understand it, though — and please correct me if I am wrong — the science establishes that cannabis has impairing functions on those faculties relevant to driving. Although differences in tolerance levels and body types and modes of

orale, j'ai bon espoir qu'à court terme, un dispositif qui approuvé et conforme aux normes et aux critères sera accessible assez rapidement.

Le sénateur Eaton : Une chose qui me dérange vraiment, c'est que, sous le régime de ce nouveau projet de loi, on peut arrêter une personne au hasard pour la contrôler et lui faire subir un alcootest, si je ne me trompe pas, afin de déterminer si elle a les capacités affaiblies par l'alcool. Toutefois, si vous m'arrêtez et que je suis en train de manger mon sandwich — je suis un camionneur qui parcourt de longues distances, et je viens tout juste de manger mon brownie contenant du cannabis —, vous ne pouvez pas me forcer à subir un dépistage aléatoire. Si je n'ai pas les yeux rouges et que je ne zigzague pas sur la route, que je fais simplement ma petite affaire en conduisant dans une rue, vous ne pouvez pas faire cela. Comme l'a dit M. Smith, plus on consomme, plus on développe une grande tolérance. N'estimez-vous pas qu'il devrait y avoir un certain genre de dépistage aléatoire pour les conducteurs d'autobus, les conducteurs de locomotive, les pilotes qui transportent 300 personnes en même temps et les camionneurs qui parcourent de longues distances? Parce que ce n'est pas prévu dans le projet de loi.

Mme Huggins : Je pense que les responsables du ministère de la Justice sont probablement mieux placés pour aborder les particularités de cette question.

Le sénateur Eaton : Ils ne le feront pas. Je leur ai posé la question. Je veux savoir, parce que vous êtes sur le terrain, ou bien M. Boucher l'est certainement, de même que M. Oldford. N'estimez-vous pas qu'il s'agirait d'une bonne mesure préventive?

M. Boucher : Comme on l'a mentionné, c'est toujours un problème en ce qui a trait au dépistage aléatoire.

Le sénateur Eaton : Vous n'êtes pas préoccupé par les alcootests aléatoires.

M. Boucher : Dans l'industrie privée, dans le cas de toute personne qui conduit un moyen de transport de masse, oui, ce serait une bonne idée que cela fasse partie du projet de loi.

Le sénateur Eaton : Merci.

Le sénateur Gold : Je veux revenir au fondement scientifique. J'apprécie vos commentaires et la candeur avec laquelle vous avez décrit le processus par lequel vous aviez conseillé le gouvernement. J'ai déjà été avocat de droit constitutionnel et, par conséquent, je m'inquiète au sujet du caractère raisonnable des mesures, surtout celles qui empiètent sur les droits des personnes.

Toutefois, à ce que je crois savoir — et veuillez me corriger si je me trompe —, les données scientifiques montrent que le cannabis a des fonctions qui affaiblissent les capacités servant à la conduite. Même si des différences au chapitre des degrés de

ingestion make it impossible to draw the links, there is a point beyond which statistically — and this is the question — a significant number of people, all things being equal, will tend to have some impairment above a certain level, all other things being considered. There is some basis for that, is there not?

Mr. Smith: There's a basis for that in the general sense, yes. The problem with a drug like THC is trying to find what that number is.

Senator Gold: Fair enough.

Mr. Smith: You can look at a lot of the research that's being done. There was a study done looking at over 1,000 individuals, I think, with their THC levels and performance in impairment divided-attention tasks. You didn't see a real difference whether they were above 5 or below 5. You saw the impairment across the board or you saw some —

Senator Gold: I will get to my question, chair. I apologize for the time I'm taking. But if the government makes a policy decision that you should not get behind the wheel if you have ingested any amount of cannabis, as a matter of public safety and prudence, then would you agree that it would be rational for them to pick a number that has some scientific basis? If it's imperfect, it will be over-inclusive and under-inclusive, so to say. Nonetheless: "If you ingest, take an Uber or a taxi, but if you don't, we're going to set some limits based on the best judgment we can make that statistically makes some sense."Should I be satisfied that's a rational, scientific basis on which to make a public policy choice?

Mr. Smith: In my opinion as a toxicologist, that is a rational basis. You have the choice of finding a number that you can demonstrate that impairment can exist in some individuals, a higher number where greater impairment exists in a greater percentage of the population, or you can pick zero tolerance, which is what a lot of states and other countries do. They just say, "If we find it, too bad. That's the end of it." There is no aspect at all. To me, that is more setting drug policy than it is dealing with impaired driving. At least when you pick a number with a drug like cannabis, you are at least bringing some of the science of impairment into that discussion.

Senator Gold: Thank you.

tolérance, des types de corps et des modes de consommation font qu'il est impossible d'établir les liens, il y a un stade au-delà duquel, statistiquement — il s'agit de la question —, un nombre important de personnes, tout bien considéré, ont tendance à avoir les capacités affaiblies dans une certaine mesure, au-delà d'un certain taux. Il y a un certain fondement à cela, n'est-ce pas?

M. Smith : De manière générale, oui. Le problème que pose une drogue comme le THC tient à l'établissement de ce chiffre.

Le sénateur Gold : Très bien.

M. Smith : Vous pouvez examiner beaucoup des recherches qui sont effectuées. Une étude a été menée, à laquelle plus de 1 000 personnes ont participé, je pense, qui portait sur leurs taux de THC et leur rendement dans l'accomplissement de tâches d'attention partagée avec les capacités affaiblies. On n'a pas observé de réelles différences entre les participants dont le taux était supérieur ou inférieur à cinq. On constatait que les capacités étaient affaiblies dans tous les cas, ou bien on observait certains…

Le sénateur Gold : Je vais en arriver à ma question, monsieur le président. Je m'excuse du temps que je prends. Toutefois, si le gouvernement prend une décision stratégique selon laquelle on ne devrait pas être au volant si on a consommé toute quantité de cannabis, pour des raisons de sécurité publique et de prudence, conviendriez-vous du fait qu'il serait rationnel pour lui de choisir un chiffre qui a un certain fondement scientifique? S'il est imparfait, il sera trop et pas assez inclusif, pour ainsi dire. Néanmoins : « Si vous en consommez, prenez un Uber ou un taxi, mais, si vous ne le faites pas, nous allons fixer des limites, selon notre meilleur jugement, qui ont un certain sens, d'un point de vue statistique. » Devrais-je être convaincu qu'il s'agit d'un fondement rationnel et scientifique en fonction duquel on peut faire un choix en matière de politique publique?

M. Smith : À mon avis, en tant que toxicologue, il s'agit d'un fondement rationnel. Vous avez le choix entre trouver un chiffre qui vous permet de démontrer que les facultés de certaines personnes peuvent être affaiblies, un chiffre plus élevé, associé à un affaiblissement plus important des capacités chez un plus grand pourcentage de la population, ou bien choisir la tolérance zéro, ce que font beaucoup d'États et d'autres pays. Ils disent tout simplement : « Si nous en trouvons, dommage. Ça s'arrête là. » Il n'y a absolument aucun autre aspect à prendre en compte. À mes yeux, il s'agit davantage de l'établissement d'une politique antidrogue que de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies. Au moins, quand on choisit un chiffre dans le cas d'une drogue comme le cannabis, on apporte dans cette discussion certaines des données scientifiques sur l'affaiblissement des capacités.

Le sénateur Gold : Merci.

The Chair: Before I thank you on behalf of my colleagues this afternoon, you referred in your opening remarks to the standards that have been developed. Could you provide us with the standards later on, or give us an idea of what those standards are that you have recommended to those who would make the instruments to serve them so that we have an idea of what kind of system we're talking about?

Mr. Bhupsingh: Yes. We do have a copy, but I know our colleagues from the DDC are appearing right after us here, so we'll ensure that either we get you a copy from Public Safety or the DDC might provide you with a copy.

The Chair: Thank you.

Finally, as you know, we have many viewers watching our discussion this afternoon. You piqued my curiosity by mentioning that you have a system with you. Could you give us a 30 second demonstration of it? There are many volunteers.

Ms. Huggins: There are two devices. This is the Alere. It's quite easy to use. It's hand-held and part of the pilot project. It has a swab that comes in two parts. Basically, part of the requirements from the standards for the DDC is that it has a reader. I will show you the other one, because you can actually do the test separately. It comes in two parts. This piece goes into the device, and then this is actually the swab that would get the saliva. So you swab it around your mouth, and it turns blue. Once it turns blue, you insert it in and then a timer starts. This is a five-minute device. They used to be eight. The technology has gotten better for five. It ticks away, and then it will give you a reading.

I printed out what a reading would look like. It has a portable printer, and all the information comes out on a little printer. It's stored in the machine as well. It tells you what drug. You can program them for the officer to not have to put in a name. You can put the date of birth of the person. All of the information can be stored — the device holds that information — and you can transfer it.

Senator Dupuis: Who administers the first test? Am I administering it to myself, or is the officer administering the test?

Ms. Huggins: That's part of the standard operating procedures. We had the officers do both when we had the pilot project. Some officers felt it was easier to give the individual the swab to collect, and others felt that it would be fine if it was a non-threatening situation.

Le président : Avant que je vous remercie au nom de mes collègues, cet après-midi, vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire les normes qui ont été élaborées. Pourriez-vous nous les fournir plus tard, ou bien nous donner une idée de la nature des normes que vous avez recommandées aux personnes qui fabriqueront les instruments qui doivent les respecter, afin que nous ayons une idée du genre de système dont il est question?

M. Bhupsingh : Oui. Nous avons une copie, mais je sais que nos collègues du Comité des drogues au volant comparaîtront tout de suite après nous, alors nous allons nous assurer que Sécurité publique vous fournit une copie, ou bien la présidente du Comité des drogues au volant pourrait le faire.

Le président : Merci.

Enfin, comme vous le savez, de nombreuses personnes regardent notre discussion à la télévision cet après-midi. Vous avez piqué ma curiosité en mentionnant que vous avez apporté un système. Pourriez-vous nous en faire une démonstration de 30 secondes? Il y a de nombreux volontaires.

Mme Huggins : Il y a deux dispositifs. Voici l'Alere. Il est très facile à utiliser. Il est portatif et fait partie du projet pilote. Il comporte un écouvillon qui vient en deux parties. Essentiellement, les normes du Comité des drogues au volant exigent notamment qu'il soit doté d'un lecteur. Je vais vous montrer l'autre, car vous pourrez effectuer le test séparément. Il vient en deux parties. Cette pièce s'insère dans le dispositif, puis voici l'écouvillon qui sert à prélever la salive. Donc, vous le frottez sur les parois de votre bouche, et il devient bleu. Une fois qu'il est bleu, vous l'insérez, puis un chronomètre s'enclenche. Ce dispositif donne le résultat en cinq minutes. Avant, c'était huit. La technologie s'est améliorée, et on en est à cinq minutes. Le temps s'écoule, et puis le dispositif vous donne un résultat.

J'ai imprimé un exemple de résultat. Le dispositif comporte une imprimante portative, et tous les renseignements sortent par cette petite imprimante. Ils sont aussi stockés dans l'appareil. Ils vous indiquent de quelle drogue il s'agit. Vous pouvez le programmer de manière à ce que l'agent n'ait pas à entrer un nom. Vous pouvez inscrire la date de naissance de la personne. Toute l'information peut être stockée — le dispositif conserve ces renseignements —, et vous pouvez la transférer.

La sénatrice Dupuis : Qui s'occupe du premier test? Est-ce que je fais le prélèvement et l'administre moi-même, ou bien est-ce l'agent?

Mme Huggins : Cela fait partie des procédures opérationnelles normalisées. Nous avons demandé aux agents de faire les deux durant le projet pilote. Certains agents estimaient qu'il était plus facile de remettre l'écouvillon à la personne afin qu'elle recueille l'échantillon, et d'autres estimaient qu'il n'y aurait pas de problème dans une situation non menaçante.

The Chair: The reading would be on the three drugs that Mr. Smith has mentioned?

Mr. Smith: When the device is passed through the testing procedure, it will be just for those three drugs. The devices, as they were utilized, were for THC, cocaine, methamphetamine, amphetamine, opioids and benzodiazepine, so that's what the manufacturers were doing there. But when they're going to be evaluated and used in Canada, it will be just for THC, cocaine and methamphetamine.

Senator Carignan: Why three when the device can do six?

Mr. Smith: There are numerous reasons. One is that some of the drugs do not come across very well. Benzodiazepines had a very poor relationship coming across and being positive in the oral fluid as well as in the blood samples taken. With the opioids and benzodiazepine, part of the challenge there is that those are therapeutic or prescription drugs, and you can have a 10-fold or 100-fold window for the therapeutic range. So someone who might be taking 100 milligrams of Xanax, hydrocodone or oxycodone might have a certain level. Another person may need to take five times that much to deal with their pain or their issues. Prescription drugs were a real mess to get into when you're trying to measure, especially with an oral fluid.

Senator Carignan: Is there an issue with discrimination for those who use medical cannabis?

Mr. Smith: The THC in medical cannabis comes across well.

One thing that has not been really mentioned in the discussion is that we're not going to be doing random drug testing. There is a reason why the officers have pulled the people over. Then more evidence would be gathered, as Mr. Boucher said, about why you would go to using the device. If you pull a car over because there have been issues with driving, the person rolls down the window and you get pot smoke coming out of the window, you will probably think about using the device on this individual. You would have more grounds. If it's just a tail light out, you pull them over and there's no indication or other signs of drug impairment, you might not use something. Generally, there will be other indications before you move into that step. It is not just in isolation, because that would then be random drug testing.

Le président : Le résultat porterait sur les trois drogues que M. Smith a mentionnées?

M. Smith : Quand le dispositif subira la procédure d'essai, ce ne sera que pour ces trois drogues. Les dispositifs qui ont été utilisés étaient destinés au dépistage du THC, de la cocaïne, de la méthamphétamine, de l'amphétamine, des opioïdes et des benzodiazépines, alors il s'agit là de ce que faisaient les fabricants. Toutefois, quand ils seront évalués et utilisés au Canada, ce ne sera que pour le dépistage du THC, de la cocaïne et de la méthamphétamine.

Le sénateur Carignan : Pourquoi trois, alors que le dispositif peut en dépister six?

M. Smith : C'est pour de nombreuses raisons. L'une est que certaines des drogues sont difficiles à déceler. Les benzodiazépines étaient très difficiles à déceler au moyen du liquide buccal ainsi que des échantillons de sang prélevés. Dans le cas des opioïdes et des benzodiazépines, le problème tient en partie au fait que ces drogues sont des médicaments thérapeutiques ou d'ordonnance et qu'on peut avoir une fourchette supérieure de 10 ou 100 fois pour la marge thérapeutique. Ainsi, une personne qui pourrait prendre 100 milligrammes de Xanax, d'hydrocodone ou d'oxycodone pourrait être à un certain taux. Une autre personne pourrait devoir en consommer cinq fois plus pour soulager sa douleur ou régler ses problèmes. Les médicaments d'ordonnance étaient un vrai fouillis à gérer lorsqu'on tentait de les mesurer, surtout dans le cas du liquide buccal.

Le sénateur Carignan : Y a-t-il un problème lié à la discrimination dans le cas des personnes qui consomment du cannabis thérapeutique?

M. Smith : Le THC présent dans le cannabis thérapeutique se détecte bien.

Une chose qui n'a pas vraiment été mentionnée dans la discussion, c'est que nous n'allons pas procéder à des dépistages aléatoires de drogues. Les agents contrôlent le véhicule des gens pour une raison. Ensuite, ils recueillent d'autres éléments de preuve, comme l'a dit M. Boucher, qui pourraient mener à l'utilisation du dispositif. Si on arrête une voiture parce que la conduite pose problème, que la personne ouvre la fenêtre et que de la fumée de marijuana en sort, on va probablement songer à utiliser le dispositif pour soumettre cette personne à un dépistage. On aurait plus de motifs. S'il ne s'agit que d'un feu arrière qui est éteint, qu'on arrête la personne et qu'il n'y a aucune indication ni d'autres signes de facultés affaiblies par la drogue, on n'utilisera peut-être rien. En général, il y aura d'autres indices avant que l'on passe à cette étape. Il ne s'agira pas d'un indice isolé, car, dans ce cas, ce serait un dépistage aléatoire de drogues.

The Chair: Ms. Huggins, I see you have another briefcase. We are going over time, but I think all the senators know this information is useful.

Ms. Huggins: This is the second device that we used in the pilot project. It's called the Securetech. The difference with this one is that it actually has a swab piece that scrapes on the tongue, so it's a little bit quicker than the one that has to collect the oral fluid. It goes back in. When you break the ampule and let the fluid, you can actually see, right on this piece, whether it identifies a positive for a drug.

This one is supposed to go into the reader. That's one of the reasons for the reader. It's hard to see the lines on the actual swab, so the DDC has said that all devices should have a reader. It does the same thing. You put it in, it goes through a process and then, once it's done, it prints out what has been detected in the saliva, if anything.

The Chair: Thank you very much. I think that was most helpful. We went over time, because I thought the honourable senators would want to see that.

Thank you very much, Mr. Bhupsingh. We will see you some time later on, as we say, on the road of life. Thank you, Commissioner Boucher, Mr. Oldford, Mr. Smith and Ms. Huggins.

Honourable senators, we have our next panel. We have the pleasure this afternoon of having representatives from the Canadian Society of Forensic Sciences, Daryl Mayers, the Chair, Alcohol Test Committee; and Amy Peaire, Chair also, Drugs and Driving Committee. Both of you are certainly welcome. If you had the benefit of listening to our previous group of witnesses, you certainly can understand where our interest centres.

The floor is yours for your presentation, and then we will have a free flow of exchange with you.

Daryl Mayers, Chair, Alcohol Test Committee, Canadian Society of Forensic Sciences: Why don't I go first because unlike the two main courses on the outside, I'm like the sorbet between because I'm going to talk about alcohol, not cannabis, not drugs.

The Chair: It's happy hour, so you can go ahead.

Le président : Madame Huggins, je vois que vous avez une autre mallette. Nous allons dépasser le temps alloué, mais je crois que tous les sénateurs savent que ces renseignements sont utiles.

Mme Huggins : Il s'agit du deuxième appareil que nous avons utilisé dans le cadre du projet pilote, soit le dispositif Securetech. À la différence de l'autre appareil, celui-ci est muni d'une éponge que l'on frotte sur la langue pour faire un prélèvement, donc il est un peu plus rapide à utiliser que l'appareil muni d'un écouvillon avec lequel on doit recueillir du liquide buccal. Ensuite, on réinsère l'éponge dans le dispositif, puis, quand on brise l'ampoule et libère le liquide, on peut voir, directement sur le dispositif, si le résultat est positif pour le dépistage d'une drogue.

Cette pièce-ci doit être insérée dans le lecteur. C'est une des raisons pour lesquelles il faut avoir un lecteur. C'est difficile de voir les lignes sur le dispositif, alors le Comité des drogues au volant a recommandé que tous les appareils soient munis d'un lecteur. Il fait la même chose. Vous l'insérez, l'appareil exécute le processus et, une fois que c'est terminé, un relevé s'imprime sur lequel figurent les substances détectées dans la salive, le cas échéant.

Le président : Merci beaucoup. Je crois que ces renseignements ont été très utiles. Nous avons dépassé le temps prévu, parce que, à mon avis, les distingués sénateurs voulaient voir ce dispositif.

Merci beaucoup, monsieur Bhupsingh. Nous vous reverrons plus tard; comme le veut l'expression, nos chemins se croiseront. Merci, monsieur Boucher, monsieur Oldford, monsieur Smith et madame Huggins.

Mesdames et messieurs, nous allons entendre nos prochains témoins. Nous avons le plaisir de recevoir cet après-midi des représentants de la Société canadienne des sciences judiciaires, soit Daryl Mayers, président du Comité des analyses d'alcool, et Amy Peaire, présidente du Comité des drogues au volant. Nous leur souhaitons la bienvenue. Si vous avez eu l'occasion d'entendre le groupe de témoins précédent, vous comprendrez assurément sur quoi portent nos intérêts.

Je vous cède la parole pour présenter vos exposés. Ensuite, nous échangerons librement avec vous.

Daryl Mayers, président, Comité des analyses d'alcool, Société canadienne des sciences judiciaires : Je crois que je vais y aller en premier parce que, à la différence des deux plats principaux, je suis comme le sorbet entre les deux, vu que je vais parler d'alcool, et non de cannabis ou de drogues.

Le président : C'est le cinq à sept, donc allez-y.

Mr. Mayers: First, the Alcohol Test Committee thanks you for inviting us, and we're from the Canadian Society of Forensic Sciences. We've provided some scientific advice to the Minister of Justice with regard to blood alcohol determinations for the past 50 years. Well, over 50 years now. We're dedicated volunteer scientists. We have expertise in breath and blood alcohol testing, and we're committed to maintaining the consistently high alcohol testing standard that has become an accepted norm in Canada.

We do instrument evaluation, just like the DDC will do. We make recommendations for the management of breath-testing programs and training, maintenance, equipment, recommendations of procedures to be followed by the qualified technicians to ensure that the blood alcohol concentrations are accurate and reliable. All of our recommendations are on our website, the Canadian Society of Forensic Sciences website. I provided Madam Clerk with the URL for that, and I think that she may have given that to the committee. I hope so.

We'd like to comment briefly on areas specific to the alcohol testing world. We're not going to delve into anything else. What my committee has decided to do is to go through the bill as it stands as we see some aspects that are important to us.

Starting with 320.27(2), mandatory alcohol screening, the first and most important thing I want to say about that is that the ASDs, the approved screening devices, have been used, deployed and accepted in the courts for the purposes of detecting alcohol for years. They are both accurate and reliable and, from a solely scientific perspective, there's no downside, from our perspective, with the implementation of this initiative. There's no scientific reason it shouldn't go forward. I'm not speaking to other reasons, just the scientific.

Following that along — and I'll try to go reasonably quickly — we looked at some of the sections, for example, 320.28(1)(a)(ii). This is where we hesitate because we see that it's in the opinion of a qualified medical practitioner or qualified technician taking the samples necessary to enable a proper analysis. We're having difficulty with that because it seems to shift the onus onto the medical practitioners, and they're not really subject-matter experts for the analysis. I recognize that this is in the Code as it stands, but we take this opportunity to suggest as our rationale that that not be a part of this bill. We hesitate to allow non-subject-matter experts to perhaps insert their opinions where it may not be wise.

M. Mayers : Tout d'abord, les membres du Comité des analyses d'alcool vous remercient de votre invitation. Notre comité fait partie de la Société canadienne des sciences judiciaires. Nous fournissons des avis scientifiques aux ministres de la Justice quant à la détection du taux d'alcoolémie depuis plus de 50 ans maintenant. Nous sommes des scientifiques bénévoles sérieux. Nous possédons une expertise en dépistage d'alcool dans l'haleine et le sang et sommes engagés à l'égard du maintien de la norme toujours élevée en matière de dépistage d'alcool qui est devenue la règle acceptée au Canada.

Nous évaluons des appareils, tout comme le Comité des drogues au volant. Nous formulons des recommandations quant à la gestion de programmes relatifs à l'analyse d'échantillons d'haleine et à la formation, à l'équipement et à l'entretien qui y sont liés; nous formulons aussi des recommandations quant aux procédures qui doivent être suivies par les techniciens qualifiés pour garantir que les concentrations d'alcool dans le sang relevées sont exactes et fiables. Nous publions toutes nos recommandations sur notre site web, soit celui de la Société canadienne des sciences judiciaires. J'ai fourni à la greffière l'adresse du site, et je crois qu'elle l'a peut-être communiquée aux membres du comité. Je l'espère.

Nous souhaitons fournir brièvement des commentaires sur des points concernant spécifiquement le domaine du dépistage de la consommation d'alcool. Nous n'aborderons pas d'autres sujets. Les membres de mon comité ont décidé de passer en revue le projet de loi proposé, vu qu'il comporte des éléments qui sont importants à leurs yeux.

Nous commençons par le paragraphe 320.27(2), portant sur le dépistage obligatoire. Tout d'abord, la chose la plus importante que je tiens à dire, c'est que les ADA, soit les appareils de détection approuvés, sont utilisés, répandus et acceptés par les tribunaux aux fins de dépistage de la consommation d'alcool depuis longtemps. Ils sont exacts et fiables et, du point de vue uniquement scientifique, il n'y a aucun inconvénient, à notre avis, à la mise en œuvre de cette disposition. Aucune raison de nature scientifique ne justifierait de s'y opposer. Je ne parle pas d'autres types de raisons, mais uniquement de raisons scientifiques.

Pour poursuivre — et je vais tenter d'aller assez rapidement —, nous avons examiné certaines dispositions, comme le sous-alinéa 320.28(1)a)(ii). Son libellé nous préoccupe parce que nous constatons qu'on se fonde sur l'avis du technicien qualifié ou du médecin qualifié qui effectue le prélèvement pour évaluer quels échantillons sont nécessaires à la réalisation d'une analyse convenable. Ce passage nous pose des difficultés parce qu'il semble faire porter la responsabilité aux membres du personnel médical, et ceux-ci ne sont pas des experts en analyse judiciaire. Je reconnais que cette formulation figure actuellement dans le Code criminel, mais nous profitons de cette occasion pour justifier la modification que nous proposons, soit de retirer ce passage du projet de loi. Nous avons

Likewise, in the same section, on the retention of samples, the way the bill is formulated, it is suggested that a sample of blood be retained but, once again, the onus is on the person who takes the samples for the retention. Our belief, from the ATC, is that that onus should not be on them. It should be, logically, on the police officer who has made that demand and is capable of maintaining continuity and capable of understanding that or, alternatively, the forensic laboratory. We are also capable of doing those processes.

The other part of that section that gives us pause is that the failure to comply with subsection 7 or 8, which is the demand or the taking of the sample, does not affect the validity of taking the sample or analysis made of the sample. We are totally on board with that. I'm not going to bring coal to Newcastle and discuss constitutional law because that is not my expertise, but we would suggest that, those two being said, there is still an aspect of admissibility that may be problematic and we would suggest, possibly trampling on the Charter — I don't know. I'm not a lawyer. We would suggest that it could be introduced that it doesn't affect the admissibility. It may, in fact, affect some aspects of the analysis or what have you, depending on what is taken, but we want to have the opportunity to do the analysis because it may not be inculpatory. It might be exculpatory for the individual.

Now, a positive thing I'm going to say: Under 320, I want to tell this committee, tell Parliament and tell Canada in general that all approved instruments in this country have gone through rigorous testing. Our testing standards are on our website, and I will say, as the chair of the Alcohol Test Committee, that they are both accurate and reliable for the determination of a person's blood alcohol concentration. I just wanted to be clear that we are fully behind that.

Moving on to the second section, and that was 320.31, 320.31(2) gives us a little cause for concern but some cause for optimism as well. The cause for concern is the phrase ". . . evidence tending to show that the analysis was performed improperly." That really kind of takes us back. I've been in the business for a long time, and it takes me back to what I'll talk about later, the disclosure wars. It's worth noting that we've instituted all kinds of checks and balances on disclosure for breath testing but, with this, where it's only an accredited forensic laboratory — these are the only people who do these analyses, not just blood but also drug analyses — I think this

des réserves quant au fait de permettre à des personnes qui ne sont pas des experts en la matière d'émettre des opinions, alors qu'il ne serait pas avisé de le faire.

De la même manière, dans le paragraphe du même article portant sur l'échantillon retenu, la formulation donne à penser qu'un échantillon de sang doit être retenu, mais, encore une fois, qu'il incombe à la personne qui prélève des échantillons de le faire. Les membres du CAA sont d'avis que cette responsabilité ne devrait pas appartenir à cette personne. De façon logique, cette responsabilité devrait incomber à l'agent de police qui a fait la demande de prélèvement et qui est en mesure de veiller à la protection des éléments de preuve et de comprendre ce processus, ou au responsable du laboratoire judiciaire. Nous sommes aussi en mesure d'effectuer ces processus.

Un autre passage du même article énonce que le défaut de se conformer aux paragraphes (7) ou (8), qui sont liés à la demande ou au prélèvement de l'échantillon, ne porte pas atteinte, en soi, à la validité de l'analyse des échantillons de sang. Nous sommes totalement d'accord. Nous n'allons pas porter de l'eau à la rivière et discuter de droit constitutionnel, parce que nous n'avons pas d'expertise en la matière, mais nous sommes d'avis que, ces choses étant dites, il y a encore un aspect concernant l'admissibilité qui pourrait poser problème et, selon nous, pourrait peut-être enfreindre la Charte. Je n'en suis pas certain; je ne suis pas avocat. Nous croyons qu'il serait possible de faire valoir que cela ne touche pas l'admissibilité. Cela pourrait, en fait, toucher certains aspects de l'analyse ou d'autres choses encore, selon ce qui est utilisé, mais nous souhaitons avoir la possibilité d'effectuer quand même l'analyse parce que les résultats pourraient ne pas être incriminants. Ils pourraient disculper la personne concernée.

Un point positif que je dois mentionner, c'est que les membres du comité doivent dire au législateur et aux citoyens canadiens que tous les appareils de détection approuvés au pays, et utilisés au titre de l'article 320, ont été mis à l'épreuve de façon rigoureuse. Nos normes d'essai figurent sur notre site web, et je vais ajouter, à titre de président du Comité des analyses d'alcool, que ces appareils sont exacts et fiables pour établir le taux d'alcoolémie d'une personne. Je voulais simplement qu'il soit clair que nous soutenons totalement ces affirmations.

Le libellé du paragraphe 320.31(2), à notre avis, d'une part, soulève quelques préoccupations, et d'autre part, est une source d'optimisme. C'est le passage « … toute preuve tendant à démontrer que l'analyse a été effectuée incorrectement » qui nous préoccupe. Cela nous fait vraiment reculer. Je travaille dans le domaine depuis longtemps, et cela me ramène au sujet que je vais aborder plus tard, les guerres de divulgation. Il importe de noter qu'on a instauré toutes sortes de poids et contrepoids en ce qui concerne la divulgation des résultats des alcootests, mais, en l'espèce, dans le cas où ce n'est qu'un laboratoire judiciaire agréé — ce sont les seules personnes qui effectuent ces analyses,

allows possible disclosure applications that may or may not be relevant to the actual purpose.

I'm going to get now to 320.31(4), and I hope this is the one that you give me because I have to come back to my committee with something that is positive. I think this is a simple fix. As the committee has probably seen, the bill says now that the blood alcohol concentration must exceed 20 milligrams of alcohol in 100 millilitres of blood. When we use truncated results, meaning that you drop the last digit — so 29, 21, 22 are all 20 — it has to be in excess of that, which means it has to be 30 or more. That's not what we intended, and I will ask that we mirror the rest of the code by saying "equal to or exceeds 20," because 20 is totally applicable. Going below there, it's a problem doing a read back, but 20 is fine, so "equal to or exceeds" would be perfectly fine and the ATC would support that change in the bill. We're not sure what would happen in the courts with that aspect. It will take some adjustment.

ATC wants this committee to know that we really don't feel there's any possible way that there is going to be a court coming to a conclusion about blood alcohol that is going be prejudicial to the accused person, so it's not going to be bad for the person if we ask our judges to add five every half-hour. The question we have is: What will our judges do when we don't have a perfect half-hour interval? One hopes common sense jumps in, but one doesn't know, and that will be something to be considered and will probably be something that we will litigate to its end.

Moving forward quickly to another section that I hope you give me, 320.34 institutes the aspects of what must be provided in disclosure for the approved instruments. This is almost what our 2012 position paper set out — and I say "almost." The difficulty is, under (c), the bill says "any messages." Our recommendation in our 2012 position paper was "exception or error messages," and there is a distinction. There are many messages that happen on these instruments that are not notable to the operation of the instrument. For example, one of the approved instruments says "please blow." With the current bill, the way we see it is if the officer shows up in court and has not annotated in his notes that it said "please blow at 2022 hours," and that was not disclosed, there may be an argument to be made for a full answer and defence, no disclosure, things of that nature. And it's not material to the science. If we can substitute "exception or error messages," that would be helpful from a

qu'il s'agisse d'analyses sanguines pour dépister l'alcool ou les drogues —, je crois que cette disposition peut éventuellement donner lieu à des demandes de divulgation qui sont non pertinentes par rapport à l'objectif visé.

Je vais maintenant poursuivre avec l'article 320.31(4), et j'espère que vous serez d'accord avec moi, parce que je dois apporter une bonne nouvelle aux membres de mon comité. Je crois qu'une solution simple s'applique. Comme les membres du comité le savent probablement déjà, le projet de loi prévoit maintenant que l'alcoolémie doit être supérieure à 20 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang. Quand nous utilisons des résultats tronqués, c'est-à-dire qu'on laisse tomber le dernier chiffre — ce qui fait que les résultats de 29, 21 et 22 équivalent tous à 20 —, le chiffre doit être supérieur, donc il doit être de 30 ou plus. Ce n'était pas là notre intention, et je demande qu'on apporte une modification qui reflétera le reste du code en changeant le libellé pour qu'il énonce « équivaut à, ou excède, 20 milligrammes », parce que le chiffre 20 est parfaitement applicable. Un chiffre inférieur rendrait difficile le calcul rétrospectif, mais un résultat de 20 milligrammes convient, donc la formulation « équivaut à, ou excède » serait parfaite, et le CAA appuierait cet amendement au projet de loi. Nous ne pouvons prévoir ce qui se passera devant les tribunaux à cet égard. Il faudra s'ajuster.

Les membres du CAA souhaitent souligner au comité que, à leur avis, il n'y a aucune possibilité qu'un tribunal rende une décision au sujet du taux d'alcoolémie qui porterait préjudice à la personne accusée, donc il n'y aura pas d'effets négatifs pour la personne concernée si nous demandons aux juges d'appliquer une majoration de 5 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang pour chaque période de 30 minutes. Nous nous demandons comment les tribunaux traiteront les intervalles qui ne durent pas exactement 30 minutes. On ne peut qu'espérer que le bon sens prévaudra, mais on ne peut en être assuré; il s'agira d'un point à examiner et que nous contesterons probablement jusqu'à ce que les tribunaux tranchent.

Je passe maintenant rapidement à un autre article et j'espère que vous partagerez mon avis. L'article 320.34 énonce les renseignements qui doivent être communiqués relativement aux appareils de détection approuvés. Cet article reprend presque mot à mot le texte de notre énoncé de position datant de 2012, et j'ai dit « presque ». La difficulté tient au fait que, à l'alinéa c), le libellé contient « les messages ». Dans notre énoncé de position de 2012, nous recommandions la formulation « les messages d'exception ou d'erreurs », et il y a une distinction. Ces dispositifs peuvent afficher différents messages qui ne sont pas pertinents quant au fonctionnement de l'appareil. Par exemple, un des appareils de détection approuvés affiche le message « Veuillez souffler ». À notre avis, selon la formulation actuelle des dispositions du projet de loi, si un agent se présente devant les tribunaux et n'a pas inscrit dans ses notes « le message Veuillez souffler s'est affiché à 22 h 22 », et que ce renseignement n'a pas été communiqué, cela pourrait servir de

scientific point of view, at least from an Alcohol Test Committee point of view.

I believe the clerk has copies of our position paper for the committee. I supplied it in both official languages.

Under 320.34, once again it's my doom and gloom mentality when it comes to disclosure. We have set out clearly what disclosure is needed to determine the instrument is in proper working order. That has been litigated and is settled law in some provinces and is currently before the Supreme Court in other cases. But it just seems (3), (4) and (5) reopen the door to anything else you want, go ahead. Now, if they are meant to only address other disclosure that the person should rightly get, that is fine, but we had some trepidation as to whether or not the disclosure was being made more wide ranging.

Finally, I will comment briefly on the transitional provisions. Right now, I am an analyst under the current code, 254.1. Right now, that means I can do a blood alcohol analysis on blood samples or the alcohol standard testing for the approved instruments that is a necessary part. The provision now will only grandfather me into doing blood testing. That means I will have to get another designation, which is not the end of the world, but there seems to be little reason to do that. If we could just add the subparagraph "is deemed to be designated as an analyst" under subparagraph 320.4(b)(ii) and (c), that would fix that for me. All the younger people coming up will have two desigination, or different designations than me, but for the old dogs like me, this is something that I think would be easily altered and could make a difference to us, albeit perhaps a small one.

Those are the specific points that I would like to bring to the committee, and I thank you for your attention to that. Of course, I am available to answer any questions that I can.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Thank you, Mr. Mayers, for being here today. You made it clear that you would be discussing only alcohol this evening. Did the Alcohol Test Committee discuss Bill C-46 with the Drugs and Driving Committee? In other words, Bill C-46 contains impaired driving offences in relation

motif pour demander une défense pleine et entière, la non-divulgation, et présenter d'autres demandes de cette nature. Cela ne touche pas l'aspect scientifique. S'il est possible de remplacer une partie du libellé par « les messages d'exception ou d'erreurs », cela serait utile sur le plan scientifique, du moins de l'avis partagé par les membres du Comité des analyses d'alcool.

Je crois que la greffière a entre ses mains une copie de notre énoncé de position à l'intention du comité. Je l'ai soumis dans les deux langues officielles.

En ce qui concerne l'article 320.34, encore une fois, mon pessimisme refait surface quand il s'agit de communication de renseignements. Nous avons énoncé clairement les renseignements devant être communiqués pour établir le bon fonctionnement de l'appareil. Il y a eu des contestations devant les tribunaux et, dans certaines provinces, on a créé des mesures législatives, et d'autres cas sont actuellement soumis à la Cour suprême. Toutefois, il semble que les paragraphes (3), (4) et (5) ouvrent de nouveau la porte à beaucoup d'autres choses. Si ces dispositions ne visent que la communication d'autres renseignements auxquels la personne concernée a droit, c'est parfait, mais nous nous sommes demandé si la portée de la communication des renseignements était élargie.

Pour terminer, je vais fournir quelques brefs commentaires quant aux dispositions transitoires. En ce moment, j'ai qualité d'analyste au titre de l'article 254.1 du Code criminel en vigueur. Actuellement, cela signifie que je peux effectuer une analyse d'alcoolémie au moyen de prélèvements sanguins ou certifier que des appareils de détection approuvés respectent les normes en matière d'analyse d'alcool, ce qui est une partie nécessaire de mon travail. La disposition ne me permettra maintenant que d'effectuer des analyses sanguines. Cela signifie que je devrai obtenir une autre désignation, ce qui n'est pas dramatique, mais rien ne semble expliquer ce changement. S'il était possible d'ajouter tout simplement « est réputée désignée analyste » au sous-alinéa 320.4b)(ii) et à l'alinéa c), cela réglerait ce problème, pour ma part. Tous les nouveaux venus qui intégreront ce domaine auront deux désignations, ou des désignations différentes des miennes, mais, pour les vétérans comme moi, il s'agit de quelque chose qui, à mon avis, peut être facilement modifié et qui pourrait nous faciliter la vie, même si c'est minime.

Ce sont les points particuliers dont j'aimerais faire part aux membres du comité, et je vous remercie de votre attention à cet égard. Bien sûr, je suis disposé à répondre aux questions auxquelles je peux.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Merci, monsieur Mayers, d'être ici avec nous. Vous avez bien pris soin de dire que vous n'alliez pas parler ce soir que d'alcool. Est-ce que le comité qui se penche sur la question des analyses d'alcool a discuté du projet de loi C-46 avec le comité chargé de la question de la drogue au

to the consumption of alcohol, drugs or a combination of both. Did the two research committees work in isolation, or did you come together at some point in the course of your work, if only to discuss this particular aspect of Bill C-46?

[*English*]

Mr. Mayers: Thank you for your question. The answer is that we do have some discussion, but this segues into my commercial. In order to do more meetings jointly, we don't have the resources to do that presently. We have had conversation. Fortunately, the previous chair and I work in the same place, so we have conversations.

The ATC has taken some steps to assist the DDC, for example, with approved containers. Our current approved containers can be plastic. Plastic is bad for drug analysis, so we are changing our standards to adapt so that only glass containers will now be acceptable. Currently, they are all glass, but if a new manufacturer wanted to come in, we would then have standards saying you shalt not have a plastic tube. That will assist our drugs and driving colleagues. It makes no difference to alcohol; we can take what we get.

We certainly welcome more collaboration because there are many aspects of this bill that are mixed, if you will.

[*Translation*]

Senator Dupuis: It seems that you agree with the provisions of the bill overall, except for certain more technical amendments that you mentioned, if I understand correctly.

As to random alcohol testing, have you looked into the issue? You said you would consider it from a scientific point of view only, which is understandable. In your discussions, have you had the opportunity to examine the issue of racial profiling in the selection of individuals for random alcohol testing? Have you looked at the issue of road blocks? They can reduce the risk of racial profiling to the extent that everyone is subject to the test, whereas with completely random alcohol testing, there is a risk of racial profiling, whether it is conscious or not.

volant? Autrement dit, dans le projet de loi C-46, on constate qu'il y a des infractions soit liées aux capacités affaiblies par l'alcool, aux capacités affaiblies par la drogue, ou aux capacités affaiblies par la combinaison de drogue et d'alcool. Est-ce que vos deux corridors de recherche sont hermétiques ou est-ce qu'il y a une discussion, à un moment donné, dans le cadre de vos travaux, qui vous rapproche, ne serait-ce que pour traiter de cet aspect particulier du projet de loi C-46?

[*Traduction*]

M. Mayers : Merci de votre question. La vérité, c'est que nous tenons des discussions, mais cela m'amène à mon message publicitaire. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour tenir plus de rencontres conjointes. Nous avons discuté. Heureusement, l'ancien président et moi-même travaillons au même endroit, nous avons donc des conversations.

Le CAA a pris certaines mesures pour aider le Comité des drogues au volant, par exemple en ce qui concerne les contenants approuvés. Les contenants que nous approuvons à l'heure actuelle peuvent être faits de plastique. Cette matière n'est pas adéquate pour l'analyse de drogues, c'est pourquoi nous modifions nos normes pour faire en sorte que seuls les contenants de verre soient maintenant acceptés. Actuellement, ils sont tous faits de verre, mais si un nouveau fabricant voulait entrer en jeu, nous aurions alors des normes disant qu'il est interdit d'avoir un tube de plastique. Cela aidera nos collègues du Comité des drogues au volant. Cela ne fait pas de différence en ce qui concerne l'alcool; nous pouvons prendre ce qu'on nous donne.

Nous serions certainement heureux d'avoir plus de collaboration, car il y a de nombreux aspects du projet de loi qui sont confus, si on veut.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Vous semblez généralement d'accord avec les dispositions du projet de loi, sauf dans le cas de certains amendements plus techniques que vous nous avez mentionnés ici, si j'ai bien compris.

Pour ce qui est des tests aléatoires d'alcoolémie, est-ce que vous avez eu à examiner la question? Vous nous avez dit aussi que vous alliez traiter seulement la question du point de vue scientifique, ce qui est compréhensible. Est-ce que vous avez eu l'occasion, dans vos discussions, d'examiner la question du profilage racial dans le choix du test aléatoire du dépistage de l'alcoolémie? Avez-vous examiné la question des barrages routiers? Ils peuvent diminuer le risque de profilage racial dans la mesure où tout le monde est soumis au test, alors que s'il s'agit d'un dépistage complètement aléatoire, on risque un effet de profilage racial, que ce soit inconscient ou non.

[*English*]

Mr. Mayers: The very quick answer is no, we haven't considered that. It's not part of our mandate, and others are better qualified to make determinations.

The Chair: I understand, Ms. Peaire, that you have a presentation in relation to drugs. Would you care to proceed now so that the questions coming from around the table could take that into account in the same round?

Amy Peaire, Chair, Drugs and Driving Committee, Canadian Society of Forensic Sciences: Thank you for this opportunity to present before the Standing Senate Committee. I am here today in my capacity as chair of the Drugs and Driving Committee, or DDC, which acts to provide scientific advice to the Department of Justice on drug-impaired driving issues.

The DDC has recently produced two publicly available documents. The first is the report on drug per se limits, which I provided in advance to this committee, and the second is standards and evaluation procedures for drug screening equipment for oral fluid. I apologize that I didn't provide that one in advance, but it is publicly available and I will do so after this meeting.

The DDC is now actively involved in the evaluation process for this equipment, which is commonly referred to as oral fluid screening devices.

It's widely acknowledged that drugs can impair an individual's ability to operate a motor vehicle. Evidence also suggests that drug-impaired driving is as prevalent as, if not more so, alcohol-impaired driving. The difficulty is having effective tools to readily detect drug-impaired drivers.

It is important to realize that there is a wide variety of drugs, including over-the-counter, prescription and illicit drugs that can impair driving in different ways and which are all commonly detected in suspected impaired drivers in Canada. These drugs can affect an individual's driving ability in different ways at different concentrations, and there can be a variety of pharmacological factors that can determine the resultant impairment. For example, individual drugs distribute differently throughout the body and can vary in the duration of their effects, the concentrations at which they cause driving impairment, whether an individual can become tolerant to their impairing effects over time and whether they may interact with other drugs to cause additive or even synergistic impairment. As such, we must be careful not to try to oversimplify drug-impaired driving

[*Traduction*]

M. Mayers : Pour répondre très rapidement, non, nous n'avons pas examiné cette option. Cela ne fait pas partie de notre mandat, et d'autres personnes sont mieux qualifiées pour prendre des décisions.

Le président : Je comprends, madame Peaire, que votre exposé concerne les drogues. Voudriez-vous nous le présenter maintenant afin que les questions posées par les députés présents puissent en tenir compte dans la même série de questions?

Amy Peaire, présidente, Comité des drogues au volant, Société canadienne des sciences judiciaires : Merci de me donner l'occasion de m'exprimer devant le comité sénatorial permanent. Je suis présente aujourd'hui en tant que présidente du Comité des drogues au volant, ou CDV, dont le rôle est de fournir des conseils scientifiques au ministère de la Justice quant aux problèmes liés à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue.

Le CDV a récemment produit deux documents accessibles au public. Le premier est le Rapport sur les limites légales de drogues, que j'ai déjà fourni aux membres du comité, et le deuxième est un document intitulé Procédures d'évaluation et normes relatives au matériel de détection des drogues dans le liquide buccal. Je m'excuse de ne pas avoir fourni une copie de ce dernier document à l'avance, mais il est accessible au public; je le ferai après la réunion.

Le CDV joue un rôle actif dans le processus d'évaluation de ce matériel, qu'on appelle communément des appareils de dépistage de drogue par voie orale.

Il est largement reconnu que les drogues peuvent nuire à la capacité d'une personne à conduire un véhicule motorisé. Des données probantes donnent à penser que la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue est aussi courante, sinon plus, que la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Le problème, c'est qu'il est difficile d'avoir des outils efficaces pour détecter rapidement les conducteurs ayant les facultés affaiblies par la drogue.

Il est important de comprendre qu'il existe une grande diversité de drogues, y compris les médicaments en vente libre, les médicaments d'ordonnance et les drogues illicites, qui peuvent nuire à la conduite de différentes manières et qui sont toutes couramment détectées chez les personnes soupçonnées de conduite avec facultés affaiblies au Canada. Ces drogues peuvent influer sur la capacité de conduire d'une personne de différentes manières, selon différentes concentrations, et l'affaiblissement des facultés qui en découlent peut dépendre d'une diversité de facteurs pharmacologiques. Par exemple, chaque drogue se répartit différemment dans le corps, et il peut y avoir une variation quant à la durée des effets, à la concentration entraînant un affaiblissement des facultés, au degré de tolérance qu'une personne peut développer au fil du temps relativement aux effets

by expecting it to be directly analogous to alcohol-impaired driving, or by considering all drugs as a single category.

We would be remiss to expect that the tools used in alcohol-impaired driving investigations, such as screening devices and instruments that use breath samples to determine an individual's blood alcohol concentration, would have direct analogues in drug-impaired driving investigations. Instead, the impairment produced and the sensitivity of various tools to their detection needs to be considered on a drug-by-drug basis.

The proposed amendments in Bill C-46, which facilitate the collection of blood and its collection in a timely manner after the time of driving, will be important components in strengthening drug-impaired driving investigations, regardless of the drugs involved. While a blood concentration of a particular drug may, in isolation, be of varying utility in determining drug impairment, the collection of blood as opposed to urine actually places the drug in the body. Minimizing the time delay for its collection after driving furthers its utility by minimizing both the potential for changes in drug concentration over time and the potential for drugs to be eliminated from the body after driving.

With proposed legalization of cannabis in Canada, much interest has focused on THC and driving impairment. THC impairs the ability to operate a motor vehicle. Evidence for this comes from laboratory studies that demonstrate the impairing effects of THC on specific skills required for driving from closed course driving, driving simulator studies and from epidemiological studies of THC-positive drivers involved in and responsible for motor vehicle collisions.

Unlike alcohol, however, the effects of THC do not correlate directly with THC blood concentrations. Instead, THC impairment demonstrates variability between individuals but is related to the amount, the route of administration and the time elapsed since use. It is important that these additional complexities of THC impairment, as well as those specific to other drugs, not distract us from their potential to impair, nor deter us from learning how various tools can be applicable for the detection of driving impairment by these drugs.

d'affaiblissement des facultés et la possibilité que la drogue interagisse avec d'autres drogues et que cela cause un affaiblissement supplémentaire ou même synergique. Ainsi, nous devons faire attention de ne pas simplifier à outrance la conduite avec facultés affaiblies par la drogue en nous attendant à ce qu'elle soit tout à fait semblable à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou en considérant que toutes les drogues font partie d'une seule catégorie.

Nous serions négligents de croire que les outils employés dans le cadre d'enquêtes liées à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, comme les appareils et les instruments de dépistage permettant de prendre des échantillons d'haleine pour déterminer le taux d'alcoolémie d'une personne, seraient en tous points semblables à ceux utilisés dans le cadre d'enquêtes liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Au contraire, il faut examiner les drogues au cas par cas pour ce qui est de l'affaiblissement produit et de la sensibilité des divers outils à leur détection.

Les amendements proposés au projet de loi C-46, qui facilitent la collecte d'échantillon de sang, et ce, en temps opportun après la conduite, seront importants pour le renforcement des enquêtes liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, peu importe la drogue en cause. Même si la concentration d'une drogue en particulier dans le sang peut, de façon isolée, avoir une utilité variée au moment de déterminer l'affaiblissement des facultés lié à la drogue, la collecte d'échantillons de sang permet, contrairement à la collecte d'échantillons d'urine, d'établir la présence de drogue dans le corps. Le fait de réduire au minimum le temps nécessaire pour en faire la collecte après la conduite permet d'accroître son utilité, car il y aura moins de risque que la concentration de drogue change avec le temps et que les drogues soient éliminées du corps après la conduite.

Avec la proposition de légalisation du cannabis au Canada, on accorde beaucoup d'importance au THC et à la conduite avec facultés affaiblies. Le THC nuit à la capacité de conduire un véhicule motorisé. On a prouvé l'effet du THC sur l'affaiblissement des compétences particulières requises pour conduire dans le cadre d'études, notamment des études de conduite en circuit fermé, des simulateurs de conduite et des études épidémiologiques menées auprès de conducteurs dont les facultés étaient affaiblies par le THC et qui ont été impliqués dans des collisions automobiles et en ont été tenus responsables.

Toutefois, contrairement à l'alcool, les effets du THC ne sont pas directement liés à la concentration de THC dans le sang. En fait, il y a une certaine variabilité entre les personnes quant à l'affaiblissement des capacités lié au THC, celui-ci est lié à la quantité consommée, au mode d'administration et au nombre de temps écoulé depuis la consommation. Il est important que ces aspects complexes supplémentaires que présente l'affaiblissement des capacités lié au THC, de même que ceux qui sont propres à d'autres drogues, ne détournent pas notre attention de leur potentiel d'affaiblissement des capacités et ne

Thank you for your time, and I'd be happy to answer any questions you might have.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Ms. Peaire, does the effectiveness of the detection tools that the police officers showed us earlier on correspond to an algorithm that is related to falling temperatures? Those devices are very effective between 5 and 25 degrees. The mercury can go down to minus 40 in the North, where consumption is very high. Once the temperature is below zero, does the device's effectiveness decrease in accordance with an algorithm and falling temperatures? Is there a known algorithm or does that still have to be tested?

[*English*]

Ms. Peaire: I should explain that when the Drugs and Driving Committee came up with its standards that are required for any devices that would be approved for use in Canada, we looked at what would be expected in a Canadian climate, which includes both very high temperatures and very low temperatures. We also looked at the temperature ranges for the devices that are out there in the market today what's available and what they can handle. We wanted to have high standards for their use to make them as useful as possible in Canada, but also we had to be realistic to see what's out on the market today.

In our standards, we said that the devices would need to be operable in a temperature range of at least 5 to 35 degrees Celsius, and that reflects what is available on the market. Devices should be available that could have larger ranges for use, and part of those provisions is that we said that if the devices were used outside of the range that was stated as acceptable by the manufacturer, the manufacturer would have to provide evidence of what effect that would have on the devices.

So realistically, it's possible that these devices would not be able to be used outside in very cold temperatures. They would have to be in some sort of temperature-controlled environment, like a police vehicle.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: In regions with very high consumption and very long nights — the nights in the North can last up to 20 hours —, there can be extended periods of low temperatures. Does that mean that it would be difficult to prove the effectiveness of those devices in court because it could easily be challenged?

nous empêchent pas d'apprendre de quelle manière les divers outils peuvent être appliqués à la détection de la conduite avec facultés affaiblies par ces drogues.

Merci de votre temps. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Madame Peaire, est-ce que l'efficacité des outils de détection que les policiers nous ont montrés plus tôt suit un algorithme en rapport avec la baisse de température? Ce sont des appareils très efficaces entre 5 et 25 degrés. La température peut atteindre moins 40 dans les régions nordiques, où la consommation est très élevée. À partir du moment où la température descend sous zéro, est-ce que l'appareil suit un algorithme d'inefficacité par rapport à la température? Y a-t-il un algorithme connu ou est-ce encore à expérimenter?

[*Traduction*]

Mme Peaire : Je dois expliquer que, quand le Comité des drogues au volant a présenté les normes requises pour l'approbation de l'utilisation de tout dispositif au Canada, nous avons examiné ce à quoi on pourrait s'attendre dans le climat canadien, qui inclut à la fois des températures très élevées et très basses. Nous nous sommes aussi penchés sur les plages de température des dispositifs qui sont sur le marché aujourd'hui, ce qui est offert et la capacité. Nous voulions établir des normes élevées quant à leur utilisation afin qu'ils soient le plus utiles possible au Canada, mais nous devions aussi être réalistes et tenir compte de ce qui se trouve actuellement sur le marché.

Selon nos normes, les dispositifs devraient être fonctionnels dans une plage de température allant, au minimum, de 5 à 35 degrés Celsius, et cela reflète ce qui est disponible sur le marché. Il devrait y avoir des dispositifs pouvant être utilisés à des températures allant au-delà de la plage mentionnée, et nous croyons que ces dispositions législatives devraient prévoir que, si les dispositifs sont utilisés à des températures qui ne sont pas comprises dans la plage jugée acceptable par le fabricant, ce dernier doit prouver quel effet cela aura sur les dispositifs.

D'un point de vue réaliste, il est possible que ces dispositifs ne puissent pas être utilisés à l'extérieur lorsque les températures sont très basses. Ils devraient être conservés dans un endroit où la température est contrôlée, comme dans une voiture de police.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Dans les régions où la consommation est très élevée et où les nuits sont très longues — les nuits nordiques peuvent durer jusqu'à 20 heures —, les températures basses peuvent se prolonger sur de très longues périodes. Est-ce que cela veut dire que ces appareils auraient une efficacité difficile à prouver en cour, parce qu'elle serait facile à contester?

[*English*]

Ms. Peaire: What would have to happen is we would set the minimum standards. There may be devices out there that could be operated at temperature ranges beyond those standards, but if a device was operated outside of the manufacturer's stated temperature range, the manufacturer would have to indicate what the potential impact would be on that device. In some of the devices we saw, they simply indicate to the operator that it's outside of their usable temperature range and they don't allow a test to be performed.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: One option would be a blood test if the device is not effective. In the communities I visited, there is often a shortage of nurses or health professionals to do those blood tests. Would the police officers themselves have to do the blood tests?

[*English*]

Ms. Peaire: That would be outside of my area of expertise to talk to. I know that would be one that police services would have to decide what would be applicable.

Senator Batters: I just wanted to make sure I heard it correctly. Did you say between 5 degrees Celsius and 35 degrees Celsius was the optimal temperature range, beyond which you would need to have additional evidence brought in about the effectiveness of that particular device?

Ms. Peaire: That would be in the standards that the Drugs and Driving Committee came up with. That is the minimal temperature range under which the devices could be operated.

Senator Batters: So 5 degrees is the lowest? In Canada?

Ms. Peaire: Yes. That would be the minimum range that would be acceptable. There could be devices that are submitted that have a wider range of operation. We had to take into consideration what is a realistic expectation for the devices that are available on the market right now. These are temperature ranges that, when police services are considering what device they want to purchase, if there are multiple devices available and if one has a wider range of use, that may be a consideration for them in their purchase. Alternately, they may have to take that temperature range into consideration in determining where they use those devices, such as in a temperature-controlled environment such as a police vehicle or in another temperature-controlled area such as a building.

[*Traduction*]

Mme Peaire : Nous serions obligés de fixer des normes minimales. Il peut y avoir des dispositifs qui fonctionneraient dans une plage de température supérieure à ces normes, mais si un dispositif est utilisé en dehors de la plage de température énoncée par le fabricant, ce dernier devrait indiquer quelle en serait l'incidence potentielle sur le dispositif. Pour certains dispositifs que nous avons vus, on indique simplement à l'utilisateur que la température ne se situe pas dans la plage de température pour l'utilisation et qu'il n'est pas possible d'effectuer un test.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Une option serait la prise de sang, si l'appareil n'est pas efficace. Dans ces communautés, que j'ai visitées, il y a souvent un problème quant à la disponibilité des infirmières ou des professionnels de la santé pour prendre ces prises de sang. Est-ce que ce serait le policier lui-même qui aurait à faire la prise de sang?

[*Traduction*]

Mme Peaire : Cela dépasse mes compétences. Je crois que ce sont les services de police qui devraient décider de ce qui serait applicable.

La sénatrice Batters : Je veux seulement m'assurer d'avoir bien entendu. Avez-vous dit que la plage de température optimale se situe entre 5 et 35 degrés Celsius, et qu'en dehors de cette plage, il faudrait fournir des données supplémentaires quant à l'efficacité du dispositif en particulier?

Mme Peaire : Cela ferait partie des normes qu'a présentées le Comité des drogues au volant. Il s'agit de la plage minimale de température selon laquelle les dispositifs devaient être fonctionnels.

La sénatrice Batters : La température la plus basse est donc de 5 degrés? Au Canada?

Mme Peaire : Oui. Ce serait le minimum acceptable. On pourrait présenter des dispositifs ayant une plus grande plage de fonctionnement. Nous avons dû tenir compte de ce qu'est une attente réaliste à l'égard des dispositifs qui sont disponibles sur le marché à l'heure actuelle. Quand des services de police envisagent d'acheter ce genre de dispositif, s'il y a plusieurs dispositifs offerts et qu'il y en a un ayant une plage d'utilisation plus grande, ils devraient tenir compte de cette plage d'utilisation au moment de leur achat. Autrement, ils doivent tenir compte de la plage de température pour déterminer à quel endroit ils peuvent employer ces dispositifs, par exemple dans un endroit où la température est contrôlée comme une voiture de police ou un bâtiment.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I am trying to understand what you are saying.

To follow up on the question from Senator Batters, am I to understand that we are subsidizing the existing devices by setting the range from 5 to 35 degrees because there is nothing else available, rather than ordering a new device that is suited to the Canadian climate? In Quebec City, when the temperature jumps from 5 to 35 degrees, it is hot. That is early spring.

I am quite serious. It seems that we are subsidizing the existing industries. If they really want to break into the market, the least they could do is provide equipment that can be used in rural regions where there is a high incidence of driving under the influence.

[*English*]

Ms. Peaire: Yes. So again, when we were devising our standards, we had to make both the consideration that we wanted devices that were very useful in Canada and conformed to very high standards of use, that they were reliable, accurate instruments and that they are ones that would be useful for court purposes. At the same time, we had to take into account practical considerations. We could either create standards that would be applicable only theoretically to devices or we had to take into consideration standards that would be applicable for devices that are on the market right now.

Mr. Mayers: At the risk of jumping in where I shouldn't jump in, the committee should know that the ASDs have the similar temperature range. The ASDs that are used now for alcohol have the same limitations because of the fuel cells that are used there. We've dealt with it with the alcohol side.

Senator Gold: Forgive my ignorance, but if it's kept in a car and it's within that range, does that mean that the minute you take it outside, you're outside the range? I've never blown into one of these things. In practical terms, what does it mean if it's a cold winter night and it's in the car. Does that mean that you have to bring the driver inside the police car, or is there a system such that you can actually take the sample outside, bring it back into the car and wait for X minutes? How does it work? What does this mean practically?

Ms. Peaire: Practically speaking, it's important that we said that the manufacturers would have to provide information that says what is the impact of using the device outside of the

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : J'essaie de comprendre vos propos.

Pour faire suite à la question de la sénatrice Batters, dois-je comprendre qu'on est en train de subventionner les appareils existants en mettant un écart de 5 à 35 degrés, parce qu'il n'y a pas autre chose qui existe, au lieu de commander un nouvel appareil qui tiendra compte du climat canadien? Dans la ville de Québec, lorsque le mercure passe de 5 à 35 degrés, il fait chaud. On est au début du printemps.

Je suis très sérieuse. On a l'impression de subventionner des industries qui existent. Si elles veulent vraiment percer ce marché, la moindre des choses serait de fournir de l'équipement qu'on pourra utiliser dans les régions rurales où le taux de conduite avec les facultés affaiblies est élevé.

[*Traduction*]

Mme Peaire : Oui, donc encore une fois, au moment d'élaborer nos normes, nous devions tenir compte du fait que nous voulons des dispositifs qui sont très utiles au Canada et qui respectent des normes d'utilisation très élevées, qui sont fiables et précis et qui pourraient servir aux fins judiciaires. Nous devions également tenir compte de considérations pratiques. Nous avions le choix de créer des normes qui s'appliqueraient seulement en théorie aux dispositifs ou de prendre en considération des normes qui s'appliqueraient aux dispositifs qui sont sur le marché à l'heure actuelle.

M. Mayers : Si je peux me permettre de formuler un commentaire, le comité devrait savoir que les ADA ont une plage de température semblable. Les ADA qu'on utilise actuellement pour détecter la présence d'alcool possèdent les mêmes limites, en raison des piles à combustible qui sont utilisées. Nous avons examiné la question en ce qui a trait à l'alcool.

Le sénateur Gold : Veuillez pardonner mon ignorance, mais si le dispositif est conservé dans une voiture et que la plage de température est respectée, cela veut-il dire qu'à la minute où vous sortez le dispositif à l'extérieur, vous ne respectez plus la plage de température? Je n'ai jamais soufflé dans l'un de ces dispositifs. Du point de vue pratique, que se passe-t-il si, par une soirée d'hiver très froide, le dispositif est dans la voiture. Cela veut-il dire qu'il faut faire entrer le conducteur à l'intérieur de la voiture de police, ou existe-t-il un système permettant de prendre l'échantillon à l'extérieur, de le ramener dans la voiture et d'attendre un certain nombre de minutes? Comment cela fonctionne-t-il? Qu'est-ce que cela veut dire du point de vue pratique?

Mme Peaire : En pratique, ce que nous avons dit à propos du fait que les fabricants devraient fournir des renseignements expliquant l'effet que peut avoir l'utilisation du dispositif en

manufacturer's stated temperature range. That impact may be something like the test may take somewhat longer. It may range to other things such as the device itself will indicate that it's not at an acceptable temperature range and will refuse to accept a sample and analyze it.

From what we saw from Public Safety Canada's pilot project, when they were testing out various devices in very cold winter temperatures, they found that a lot of these devices were operable. A lot of them have their own heating system because they're electronic, so they do generate heat themselves. It's not that they're instantly affected by a cold temperature. They do manage to maintain their temperature to a certain extent. The study also indicated that several of them were used simply within police vehicles as well.

Senator Eaton: Mr. Mayers, I'll ask you a question about alcohol. The level of impairment in the Criminal Code is 80 milligrams of alcohol in 100 millilitres of blood; is that correct?

Mr. Mayers: At the risk of sounding cheeky, it's not. That's the per se limit. People are impaired long before they reach 80.

Senator Eaton: I was just about to say that provinces have put their own much lower limits. In Ontario, 50 milligrams leads to a licence suspension. I was wondering why in the Criminal Code is it 80 milligrams — and why hasn't it been corrected — and in Ontario it's 50 milligrams?

Mr. Mayers: I am not about to leap into the decisions of the government.

Senator Eaton: I'm not asking you to. I'm asking you as a scientist.

Mr. Mayers: As a scientist, I testify regularly in courts that individuals are impaired at 50 or above. That's my scientific opinion. My colleagues on the alcohol test committee are of the same mind. I can't speak to why the Criminal Code is where it is. I know that when the Code was put in place in the 1960s, there were even submissions back then that perhaps 80 was a little too high.

Senator Eaton: I ask this because Senator Boniface, who spent most of her life in the mounted police, talked about rural areas. You know the statistics in rural areas, in northwestern Canada and northern Canada and the Maritimes. In rural areas, drug impairment and alcohol impairment are somewhat higher because often people don't have public transportation. I wanted to know whether the provinces were being too mingy and mean

dehors de la plage de température énoncée par le fabricant est important. Il se pourrait que le test prenne plus de temps qu'à l'habitude par exemple. Il peut aussi s'agir d'autre chose, par exemple le dispositif va indiquer que la plage de température n'est pas acceptable et refuser d'accepter un échantillon et de l'analyser.

De ce que nous avons vu du projet pilote de Sécurité publique Canada, lorsqu'on a mis à l'essai divers dispositifs à des températures hivernales très basses, on a constaté que nombre de ces dispositifs fonctionnaient. Beaucoup d'entre eux possèdent leur propre système de chauffage parce qu'ils sont électroniques. Le temps froid n'a pas d'incidence instantanée sur eux. Ils peuvent conserver leur chaleur dans une certaine mesure. L'étude a également montré qu'on utilisait plusieurs dispositifs seulement dans des véhicules de police.

La sénatrice Eaton : Monsieur Mayers, je vais vous poser une question sur l'alcool. Selon le Code criminel, le degré d'affaiblissement des facultés est de 80 milligrammes d'alcool pour 100 millilitres de sang; est-ce exact?

M. Mayers : Au risque de sembler effronté, ce ne l'est pas. Il s'agit de la limite permise. Les gens ont les facultés affaiblies bien avant d'atteindre 80 milligrammes.

La sénatrice Eaton : J'allais dire que les provinces ont imposé leurs propres limites qui sont beaucoup moins élevées. En Ontario, une quantité d'alcool de 50 milligrammes entraînera la suspension du permis de conduire. Je me demandais pourquoi c'était 80 milligrammes dans le Code criminel — et pourquoi on ne l'avait pas corrigé —, alors qu'en Ontario c'est 50 milligrammes?

M. Mayers : Je ne vais pas me lancer sur les décisions du gouvernement.

La sénatrice Eaton : Je ne vous demande pas de le faire. Je vous pose la question en votre qualité de scientifique.

M. Mayers : En tant que scientifique, je témoigne souvent devant les tribunaux pour dire que les personnes ont les facultés affaiblies lorsqu'elles ont 50 milligrammes d'alcool ou plus dans le sang. C'est mon opinion scientifique. Mes collègues du Comité des analyses d'alcool pensent la même chose. Je ne peux pas dire pourquoi le Code criminel impose cette limite. Je sais que, lorsque le code a été mis en place dans les années 1960, il y avait des mémoires à l'époque qui indiquaient que 80 était peut-être un peu trop élevé.

La sénatrice Eaton : Je pose la question parce que la sénatrice Boniface, qui a passé le plus clair de sa vie dans la GRC, a parlé des régions rurales. Vous connaissez les statistiques des régions rurales, dans l'Ouest et le Nord du Canada et dans les Maritimes. Dans les régions rurales, le taux de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool est plus élevé parce qu'il n'y a souvent pas de transport en

about people going out for a glass of wine. You've answered my question. Thank you.

Ms. Peaire, one of our last witnesses testified that these drug-detecting devices can determine if there's a drug in the blood but can't determine how much is there. Senator Galvez had a very interesting speech in the Senate the other day. She said that, in Colorado, the USDA has found that they've been seizing cannabis that has a much higher potency, such as sensimilla. Does that mean something? In the past decade, there has been an influx of high potency cannabis products in the U.S. such as sensimilla, an engineered plant grown from clones, not from seeds. Data from the USDA seizures record a substantial increase in potency from 4 per cent to 30 per cent. That is, 30 per cent THC content and higher. Colorado is looking at proposing an amendment to limit the potency of THC in cannabis products. Do you think that's something that the legislation should consider?

Ms. Peaire: I think that they're quite right in that the potency of THC has increased dramatically over the years. Whereas in years past you would have marijuana strains with 2 to 3 per cent THC, now they are regularly between 20 and 40 per cent. There's also an increasing frequency of having THC concentrates in which the THC is extracted from the marijuana, and then you can get it in concentrations ranging from 70 to 90 per cent. This THC can be added to concentrates, vaporized, put into edibles in many different formulations.

One of the difficulties is that a lot of the scientific literature has not been able to focus on these high concentrations of THC. If you look at the literature, what's commonly referred to as high-potency THC is looking at THC concentrations of up to 12.6 per cent, which really does not reflect what's out there on the market today.

One of the concerns that's coming out from health officials is that this high-potency cannabis has much more potent effects on individuals that are not properly known and that may have much more significant health effects upon them than otherwise. I think this is an area that definitely needs more research.

One of the concerns I have as a scientist is that with edible consumption high-potency THC products, because of the way that THC works, you may have a high amount of impairment in an individual but they could have relatively low blood concentrations.

Another thing is that when THC is consumed orally, an individual does not experience its effects directly such as you do when you're smoking THC. There have been reports out there that individuals will consume an amount of high-potency THC product by consuming it orally. They don't feel any effects, so

commun. Je voulais savoir si les provinces étaient trop pingres ou trop sévères avec les gens qui sortent prendre un verre de vin. Vous avez répondu à ma question. Merci.

Madame Peaire, une de nos derniers témoins a affirmé que ces appareils de dépistage de drogue peuvent déterminer s'il y a une drogue dans le sang, mais pas sa quantité. La sénatrice Galvez a prononcé un discours très intéressant devant le Sénat l'autre jour. Elle a affirmé que, au Colorado, les gens du département de l'Agriculture des États-Unis ont constaté qu'ils saisissaient du cannabis beaucoup plus puissant, comme le sinsemilla. Est-ce que cela signifie quelque chose? Au cours de la dernière décennie, il y a eu un afflux de produits du cannabis très puissants aux États-Unis comme le sinsemilla, une plante conçue à partir de clones non pas de graines. Des données provenant des saisies du département de l'Agriculture des États-Unis montrent une augmentation considérable de la puissance de 4 à 30 p. 100. Il s'agit d'une teneur en THC d'au moins 30 p. 100. Le Colorado envisage de proposer une modification afin de limiter la teneur en THC des produits du cannabis. Croyez-vous qu'il s'agit de quelque chose que l'on devrait envisager d'inclure dans la loi?

Mme Peaire : Je crois que le département de l'Agriculture a bien raison de dire que la teneur en THC a considérablement augmenté au fil des ans. Par le passé, il y avait des variétés de marijuana dont la teneur en THC était de 2 à 3 p. 100, alors qu'elle est maintenant régulièrement entre 20 et 40 p. 100. On constate également de plus en plus la présence de concentrés de THC : on extrait le THC de la marijuana pour obtenir un produit concentré dont la teneur va de 70 à 90 p. 100. On peut ajouter ce THC à des concentrés, le vaporiser et l'ajouter à des produits comestibles sans de nombreuses formulations différentes.

Une des difficultés, c'est que nombre d'ouvrages scientifiques n'ont pas été en mesure de s'attacher aux concentrations élevées de THC. Selon ces ouvrages, ce qu'on appelle communément du THC très concentré se dit de concentrations allant jusqu'à 12,6 p. 100, ce qui ne reflète vraiment pas ce qui se vend sur le marché aujourd'hui.

Une des préoccupations des responsables de la santé, c'est que ce cannabis à teneur élevée en THC a beaucoup d'effets puissants qui ne sont pas bien connus sur la santé des gens. Je crois qu'on devrait réaliser des recherches plus approfondies à cet égard.

Ce qui m'inquiète en tant que scientifique, c'est que, avec des produits comestibles à teneur élevée en THC, compte tenu de la façon dont fonctionne le THC, on peut avoir un affaiblissement important des facultés chez une personne, mais elle pourrait avoir un taux relativement faible de THC dans le sang.

Par ailleurs, lorsqu'une personne consomme oralement du THC, elle ne ressent pas les effets directement comme lorsqu'elle le fume. Selon certains rapports, des personnes vont consommer une certaine quantité de produits à teneur élevée en THC de manière orale. Elles ne ressentent aucun effet, alors elles

they consume more. Half an hour to a couple of hours later, suddenly they're experiencing extremely potent effects, and there have been some reports of psychotic activity associated with that, very extreme hospitalization events. I think that's an area for concern.

Senator Eaton: Would you recommend, if you were us sitting around this table, that the potency of THC be regulated?

Ms. Peaire: I think, as a toxicologist, one of the difficulties is that it's difficult to talk about the driving impairment associated with these high concentrations of THC. There's really not enough research on it. But from health practitioners, from specific case histories, I think it is an area for concern that really needs more study before it's wide open consumption and permission for its use.

The Chair: Does that mean that for a Canadian, for instance, who would have some psychotic trend that is not visible, with the high concentration of THC, the damage would be more acute?

Ms. Peaire: Although this is getting a bit outside of my area of expertise as a toxicologist, there is evidence that is coming out from the medical profession that the younger people start using marijuana products, the more that they use them and the higher the dosage and concentrations, the more susceptible they are to long-term effects and to more significant health effects, which could include psychosis.

The Chair: Thank you very much. You have answered my question.

Senator Pratte: Earlier — and I'm sure you were here — Mr. D'Arcy Smith explained, if I understood correctly, that your committee, at first, was not very keen on coming out with per se limits. In the end, again if I understand correctly, because the government wanted per se limits, you decided to come out with the document that you came out with. Would you care to elaborate? I would think, as scientists, if you didn't want to recommend per se limits, you could have said, "We just don't believe in per se limits; therefore, we won't recommend per se limits." Can you elaborate on how that happened?

Ms. Peaire: Yes. This is specifically for per se limits for THC.

Senator Pratte: Yes.

Ms. Peaire: There are other drugs that we did specifically recommend per se limits or zero tolerance for in that same document.

It's a very difficult exercise to try and determine a per se blood level for THC. Unlike alcohol, in which you can have blood concentrations which have links to impairment, that's not the

en consomment plus. Une demi-heure ou une heure plus tard, elles ressentent soudainement des effets extrêmement puissants, et certains rapports ont fait état d'activité psychotique et d'hospitalisations très graves associées à cela. Je crois qu'il faut s'en préoccuper.

La sénatrice Eaton : Recommanderiez-vous, si vous étiez assis à cette table, qu'on réglemente la teneur en THC?

Mme Peaire : Je crois, en tant que toxicologue, qu'un des problèmes tient au fait qu'il est difficile de parler de la conduite avec les facultés affaiblies associée à des teneurs élevées en THC. Il n'y a vraiment pas assez de recherches à ce sujet. Si je me fie aux professionnels de la santé et me fonde sur des cas précis, je crois que le cannabis suscite des inquiétudes et qu'on devrait vraiment l'étudier davantage avant de le légaliser.

Le président : Est-ce que cela signifie, pour un Canadien, par exemple, qui aurait une tendance psychotique qui n'est pas visible, qu'une teneur élevée en THC aggraverait les dommages?

Mme Peaire : Même si cela ne relève pas de mon champ d'expertise en tant que toxicologue, des données probantes provenant du milieu de la santé montrent que plus les personnes commencent à consommer jeune des produits de la marijuana, plus leur consommation est importante et élevée en THC et plus elles sont susceptibles de subir des effets à long terme et des effets plus importants sur leur santé, y compris des psychoses.

Le président : Merci beaucoup. Vous avez répondu à ma question.

Le sénateur Pratte : Plus tôt — et je suis certain que vous étiez ici —, M. D'Arcy Smith a expliqué, si j'ai bien compris, que votre comité, au départ, n'avait pas très envie de déterminer des limites légales. Au final, encore une fois si j'ai bien compris, vu que le gouvernement voulait des limites légales, vous avez décidé de présenter le document que vous avez avec vous. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi? J'aurais tendance à penser que, en tant que scientifiques, si vous ne vouliez pas recommander de limites légales, vous auriez pu dire : « Nous ne croyons tout simplement pas à des limites légales; par conséquent, nous ne les recommandons pas. » Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce qui s'est produit?

Mme Peaire : Oui. C'est précisément pour les limites légales du THC.

Le sénateur Pratte : Oui.

Mme Peaire : Nous avons expressément recommandé des limites légales ou une tolérance zéro pour d'autres drogues dans le même document.

Il est très difficile d'essayer de déterminer un taux sanguin légal pour le THC. Contrairement à l'alcool, dans le cas duquel vous pouvez avoir des concentrations dans le sang qui sont liées

same for THC because there's not a good correlation between impairment and blood concentrations.

Senator Pratte: I understand the scientific difficulty. What I'm getting at is why you decided to recommend or at least help the government come out with limits with THC levels even though you disagreed with the concept of having THC levels.

Ms. Peaire: It's not a straightforward concept. However, there is some link between concentrations of THC and impairment. The largest link is between the presence of THC in the body and impairment. However, there is a certain generalization that can be made that at higher concentrations of THC in the blood, they're, in a very general sense, linked to more recent use. The more recent the use of THC, the more likely an individual is to be impaired.

For that reason, our committee came out with two per se limits for consideration, because per se limits for THC have been used in other jurisdictions. We came up with all the scientific considerations and limitations for each of these, and essentially the per se limit of five nanograms per millilitre of THC, that addresses, more likely, impairment issues, and the per se limit of two nanograms per millilitre THC in blood, that addresses more public safety issues because there's less confidence that a person can be impaired. However, people are impaired at two nanograms per millilitre of THC. So in those public safety aspects, that lower limit may be something to be considered.

Senator Pratte: Would you elaborate on your reasoning for two nanograms, the public safety aspect? I highlighted that sentence in your report. I want to understand the distinction that you made between the five nanograms and the recommendation for two nanograms on the public safety aspect. What do you mean by this?

Ms. Peaire: Yes. If you're looking at someone who smokes cannabis or marijuana, what happens is that while a person is smoking, their blood concentration initially rises very rapidly. Then as THC is distributed into the fatty tissues of the body and starts to act at receptors in areas such as the brain and have an effect on an individual's central nervous system, the blood concentrations drop very rapidly. Once they're at relatively low levels, around five or two, then there can be a much slower decline in those blood concentrations over an extended period of time. So someone could reach levels of two nanograms or even lower within a relatively short time frame, well within an hour or two of smoking, and during that period a person could still be

aux facultés affaiblies, il n'existe pas, pour le THC, une forte corrélation entre les facultés affaiblies et les concentrations dans le sang.

Le sénateur Pratte : Je comprends la difficulté scientifique. Ce que je veux dire, c'est pourquoi avez-vous décidé de recommander des limites au gouvernement ou, du moins, pourquoi l'avez-vous aidé à établir des limites relativement au taux de THC même si vous n'étiez pas d'accord avec le concept des taux de THC?

Mme Peaire : Il ne s'agit pas d'un concept simple. Toutefois, il existe un lien entre les concentrations de THC et les facultés affaiblies. Le lien le plus important est entre la présence de THC dans le corps et les facultés affaiblies. Cependant, il est possible de faire une généralisation selon laquelle des concentrations élevées de THC dans le sang sont, de façon très générale, liées à une consommation très récente. Plus la consommation de THC est récente, plus la personne est susceptible d'avoir les facultés affaiblies.

Pour cette raison, notre comité a déterminé deux limites légales à prendre en considération parce qu'on a utilisé des limites légales de THC dans d'autres administrations. Nous sommes arrivés aux considérations et aux restrictions scientifiques des deux limites. Essentiellement, la limite légale de cinq nanogrammes de THC par millilitre règle, fort probablement, les problèmes de facultés affaiblies, et la limite légale de deux nanogrammes de THC par millilitre de sang règle les problèmes de sécurité publique parce qu'on est moins certain qu'une personne peut avoir les facultés affaiblies. Toutefois, les gens ont les facultés affaiblies avec deux nanogrammes de THC par millilitre. Alors, pour ce qui est de ces aspects liés à la sécurité publique, on devrait peut-être envisager d'imposer la limite inférieure.

Le sénateur Pratte : Pourriez-vous nous en dire plus sur votre raisonnement concernant les deux nanogrammes et l'aspect lié à la santé publique? J'ai surligné cette phrase dans votre rapport. Je veux comprendre la distinction que vous faites entre les cinq nanogrammes et la recommandation de deux nanogrammes concernant l'aspect lié à la sécurité publique. Que voulez-vous dire par là?

Mme Peaire : Oui. Si une personne fume du cannabis ou de la marijuana, ce qui se produit, c'est que la concentration du produit dans le sang augmente au début très rapidement. Ensuite, lorsque le THC est distribué dans les tissus adipeux et commence à agir sur les récepteurs dans des endroits comme le cerveau et ont un effet sur le système nerveux central de la personne, les concentrations de THC dans le sang diminuent très rapidement. Une fois que les taux de THC sont relativement bas, environ à cinq ou à deux, il peut y avoir une baisse beaucoup plus lente des concentrations dans le sang au cours d'une longue période. Par conséquent, les taux d'une personne pourraient atteindre deux nanogrammes ou même moins en relativement très peu de temps,

impaired to drive a motor vehicle. You could have someone with a blood concentration between two and five, or even below two, who has recently smoked cannabis and who could be impaired to drive.

Now, there may be other individuals who have consumed cannabis and are above two or even above five. These are more chronic users, in general, who have not smoked cannabis recently and who have that blood concentration for an extended period of time and may not be actively impaired by cannabis.

There is another complication to that in that chronic heavy users of cannabis may experience extended impairment issues. And whether or not that's related to the effects of THC itself on that individual, whether it is a withdrawal effect from THC that they have been using chronically at high doses or whether this is another effect of THC upon the person's central nervous system that has occurred with chronic use, that's unknown. So whether it's a direct effect of THC or an indirect effect of THC, that's what's not known.

The Chair: Thank you very much. I think it's very enlightening, because there are elements at play in terms of what I call the immediate impact or effect of the drug and the long-term effect of the drug in different people, considering the body configuration of each human being that might be different in terms of capacity to react to the drug.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for Ms. Peaire. The Olympic Games are on right now so I will ask you a question about Ross Rebagliati, who won a gold medal at the Nagano Games in 1998. Please tell us about situations where a person who is in the proximity of people smoking cannabis could have some THC in their system as a result of second-hand smoke.

[*English*]

Ms. Peaire: Yes, I can do that. I think there may be two issues to talk about. I'm not sure if you're also interested in the issue of passive exposure with respect to oral fluid drug screening devices.

One of the things that the Drugs and Driving Committee considered when they were drafting the standards for oral fluid screening devices was the potential for passive exposure, and that is why we set the cut-off for THC in oral fluid at 25 nanograms per millilitre. There have been studies conducted

bien en deçà d'une heure ou deux après avoir fumé, et, au cours de cette période, la personne pourrait encore avoir les facultés trop affaiblies pour conduire un véhicule motorisé. Une personne qui a récemment fumé du cannabis pourrait avoir une concentration de THC dans le sang entre deux et cinq, ou même inférieure à deux, et pourrait avoir les facultés trop affaiblies pour conduire.

Maintenant, il y a peut-être d'autres personnes qui auraient consommé du cannabis et qui auraient une concentration supérieure à deux ou même supérieure à cinq. Il s'agit en général de consommateurs chroniques qui n'ont pas récemment fumé de cannabis, mais qui ont une concentration de THC dans le sang pendant une longue période de temps et peuvent ne pas avoir les facultés affaiblies par le cannabis.

Une autre complication tient au fait que de grands consommateurs chroniques de cannabis peuvent avoir les facultés affaiblies de façon prolongée. Et on ne sait pas si cela est lié aux effets du THC lui-même sur la personne, s'il s'agit de l'effet d'un sevrage du THC qu'ils consomment de manière chronique à des doses élevées ou si c'est un autre effet du THC sur le système nerveux central de la personne en raison de la consommation chronique. On ne sait donc pas s'il s'agit d'un effet direct ou indirect du THC.

Le président : Merci beaucoup. Je crois que votre témoignage a été très instructif parce qu'il y a des éléments en jeu en ce qui concerne l'effet immédiat de la drogue et l'effet à long terme de celle-ci sur différentes personnes; n'oublions pas que les caractéristiques physiques de chaque être humain peuvent être différentes en ce qui concerne la capacité de réagir à la drogue.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Mme Peaire. Comme c'est la période des Jeux olympiques, je vais vous poser une question qui touche M. Ross Rebagliati, qui a gagné une médaille d'or aux Jeux de Nagano en 1998. Pouvez-vous nous parler de situations où une personne qui se trouve à proximité de gens qui fument du cannabis pourrait, par la fumée secondaire, avoir un niveau de THC dans son organisme?

[*Traduction*]

Mme Peaire : Oui, je peux faire cela. Je crois qu'il peut y avoir deux questions dont nous pouvons parler. Je ne suis pas certaine si vous vous intéressez également à la question de l'exposition passive concernant les appareils de dépistage de drogue par voie orale.

Une des choses que le Comité des drogues au volant a examinée lorsqu'il a rédigé les normes pour les appareils de dépistage de drogue par voie orale était la possibilité d'une exposition passive, et c'est la raison pour laquelle la limite de THC dans le liquide buccal a été établie à 25 nanogrammes par

looking at the potential for oral fluid to be contaminated and to have THC in it due to passive exposure, and those studies have indicated that from passive exposure, those concentrations in the oral fluid would not reach our cut-off that we set. So we wanted to make sure that would not be an issue in oral fluid drug screening device use. Secondly, with respect to the potential for passive inhalation, and to have positive blood concentrations of THC, that is a possibility.

What happens with passive inhalation is that those THC concentrations in the blood drop very rapidly. Most studies show they are less than one nanogram per millilitre in the blood an hour after exposure, and those are extreme studies. They are ones in which some of the individuals were exposed to such extreme smoke that they were offered goggles because it was irritating to their eyes. There can be, in those extreme situations, the potential for an individual that, while they're not actively smoking themselves, they are consuming enough cannabis, THC-laden smoke that it could be considered an active consumption of THC in itself. Some individuals may experience a high effect there.

[*Translation*]

Senator Carignan: In the Netherlands, in particular, these are examples you gave in previous interviews.

[*English*]

Ms. Peaire: Yes.

[*Translation*]

Senator Carignan: So there are people who could be in violation because it is an offence if the level is two to five nanograms, without ever having directly used cannabis?

[*English*]

Ms. Peaire: I think the potential for that is extremely low at a practical level. In oral fluid screening devices, we've set the cut-off for THC high enough that individuals passively exposed to THC would not reach those levels so they wouldn't test positive on an oral fluid drug screening device. In blood, although individuals who have been passively exposed to THC may, for a very short period of time, have positive blood concentrations, those concentrations would go to very low levels very rapidly. And in a practical consideration, with the inevitable time delay for blood collection, I would expect those levels to not be an issue once that time delay between the beginning of an incident, police investigation and the time it takes to collect that blood. I

millilitre. On a réalisé des études sur la possibilité de la contamination du liquide buccal par le THC en raison d'une exposition passive, et ces études ont montré que, en raison de cette exposition passive, les concentrations de THC dans le liquide buccal n'atteindraient pas la limite que nous avons établie. Nous voulions donc nous assurer que cela ne pose pas problème pour l'utilisation d'un appareil de dépistage de drogue par voie orale. Ensuite, il est possible d'obtenir des résultats positifs de concentrations de THC dans le sang en raison d'une possible inhalation passive.

Ce qui se produit avec l'inhalation passive, c'est que les concentrations de THC dans le sang baissent très rapidement. La plupart des études montrent qu'elles sont de moins de un nanogramme par millilitre de sang une heure après l'exposition, et il s'agit d'études réalisées dans des situations extrêmes. Dans certaines études, des personnes étaient exposées à tellement de fumée qu'on devait leur offrir des lunettes-masque parce que la fumée irritait leurs yeux. Il est possible que, dans ces situations extrêmes, une personne, même si elle ne fume pas elle-même de manière active, consomme assez de cannabis ou inhale assez de fumée remplie de THC pour que cela soit considéré comme une consommation active de THC en soi. Certaines personnes peuvent ressentir un effet important.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Au Pays-Bas, notamment, ce sont des exemples que vous avez donnés dans des entrevues antérieures.

[*Traduction*]

Mme Peaire : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Il y a donc des personnes qui pourraient être en infraction, parce qu'il y a infraction si le taux est de deux à cinq nanogrammes, sans ne jamais avoir consommé directement du cannabis?

[*Traduction*]

Mme Peaire : Je crois que la possibilité pour que cela se produise est extrêmement faible en pratique. Dans les appareils de dépistage de drogue par voie orale, nous avons établi une limite de THC assez élevée pour que les personnes exposées au THC de manière passive n'atteignent pas ces taux et n'obtiennent pas un résultat positif. Dans le sang, même si les personnes exposées au THC de manière passive pourraient, pendant une très courte période, avoir un résultat positif pour ce qui est des concentrations de THC dans le sang, ces concentrations atteindraient très rapidement des taux très bas. Sur le plan pratique, avec l'inévitable délai du prélèvement de sang, je m'attendrais à ce que ces taux ne posent pas problème en raison du temps qui se sera écoulé entre le début d'un incident et

don't think that you would see detectable levels of THC in that individual.

The Chair: Thank you very much. I am looking at the clock, so very quickly because we should have been adjourned at this late hour.

[*Translation*]

Senator Carignan: There is a presumption at subclause 320.31(4). First, despite my reading of the provision, I had difficulty in understanding it and, second, we are creating an increase of five mg of alcohol in 100 ml of blood for every interval of 30 minutes in excess of two hours. I have a hard time seeing how we can create this presumption when we're talking about a person. I did not deal with many cases like this, but I have dealt with at least one, and the expert said that, depending on the person's sex, weight and height, the elimination of alcohol in the blood was different. How do we create a presumption for someone with an increase of five mg of alcohol in 100 ml of blood for a 30-minute period, when it all varies depending on sex, weight and height?

[*English*]

Mr. Mayers: The quick answer is that it doesn't vary according to sex, height or weight. If you are calculating from an alcohol consumption, you need that information, but let's remember we have an alcohol concentration. The only variable is the elimination. That elimination rate is quite fixed and can be taken into account at a very conservative mechanism with the way it is being proposed. What they're proposing is that the individual is eliminating at the very lowest possible elimination rate of anyone in the population. Courts are dealing with that on a daily basis. I will be dealing with that tomorrow. That's why we're saying we're confident there is not going to be any prejudice to the accused individual.

The Chair: Thank you.

Senator Gold: This is a question for both of you to encourage the conversations that you aspired to earlier.

The bill creates an offence for driving while impaired, which has always been an offence, but in particular now, per se levels with the combination of drugs and alcohol. Can you explain the science underlying the assumption that it's even worse to drive when you're combining alcohol and cannabis than when you're consuming only cannabis or only consuming alcohol? What is the synergy between the two substances as it affects impairment? We're here to talk about impairment; we sometimes get a little sidetracked on larger issues.

l'enquête policière et le prélèvement de sang. Je ne crois pas qu'on constaterait des taux détectables de THC chez cette personne.

Le président : Merci beaucoup. Je regarde l'horloge, alors allez-y très rapidement parce que nous aurions dû avoir déjà levé la séance.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Au paragraphe 320.31(4), il y a une présomption. Premièrement, j'ai beau lire la disposition, j'ai de la difficulté à la comprendre et, deuxièmement, on crée une majoration de 5 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang pour chaque période de 30 minutes qui excède deux heures. J'ai de la difficulté à voir comment on peut créer cette présomption lorsqu'on parle d'une personne. Je n'ai pas traité beaucoup de cas de ce genre, mais j'en ai fait au moins un, et l'expert disait que, selon le sexe de la personne, son poids et sa taille, l'élimination de l'alcool dans le sang était différente. Comment peut-on créer une présomption pour une personne avec une majoration de 5 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang pour une période de 30 minutes, alors que tout cela varie selon le sexe, le poids et la taille?

[*Traduction*]

M. Mayers : La réponse rapide est que cela ne varie pas selon le sexe, la taille ou le poids. Si vous faites le calcul à partir d'une consommation d'alcool, vous avez besoin de cette information, mais n'oublions pas qu'il s'agit d'une concentration d'alcool. La seule variable est l'élimination. Ce taux d'élimination est assez fixe et peut être pris en compte dans un mécanisme très conservateur avec la façon dont il est proposé. Ce qu'on propose, c'est le taux d'élimination le plus faible possible pour une personne. Les tribunaux se penchent sur de telles questions tous les jours. Je travaillerai là-dessus demain. C'est la raison pour laquelle nous disons que nous sommes convaincus que la personne accusée ne subira aucun préjudice.

Le président : Merci.

Le sénateur Gold : J'ai une question pour vous deux afin d'encourager la discussion que vous avez tenté d'avoir plus tôt.

Le projet de loi prévoit une infraction pour conduite avec facultés affaiblies, ce qui a toujours constitué une infraction, mais en particulier maintenant en raison des limites légales liées à la combinaison de drogues et d'alcool. Pouvez-vous expliquer les données scientifiques qui sous-tendent la supposition selon laquelle la conduite avec les facultés affaiblies, par une combinaison d'alcool et de cannabis est pire que seulement le cannabis ou seulement l'alcool? Quelle est la synergie entre les deux substances qui touchent les facultés affaiblies? Nous sommes ici pour parler de facultés affaiblies; nous nous écartons parfois un peu du sujet lorsqu'il s'agit de grandes questions.

Mr. Mayers: I will start and Dr. Peaire will enter into this. The way that combined offence is being drafted, as I understand it, as an alcohol expert, I'm good with 50 milligrams in 100 millilitres of blood to start with. But I don't just deal with alcohol; I do drug cases as well. And I do know the addition is clear that if you add concurrent use of cannabis, there's an increased impairment at low concentrations of each drug that, by themselves, may arguably not be impairing. They are impairing in my mind, but arguably not, but you combine the two and you hit it right on the nose: There is a synergy. One plus one may not just equal two but equal four. I'm not suggesting I know why these numbers were arrived at, but the Alcohol Test Committee is certainly comfortable with 50 milligrams of alcohol in 100 millilitres of blood causing impairment. If you give us something else to work with on top of that, we will not change our mind about impairment.

Ms. Peaire: I think Dr. Mayers explained that very well. The only thing I can add is that alcohol and THC impair the ability to drive differently. When you add those two different types of impairment together, you get all the impairment caused by alcohol and all the impairment caused by THC.

The Chair: Before I adjourn the committee, it's my privilege to thank you, Dr. Mayers and Dr. Peaire. I wish our colleagues in the chamber could have had an opportunity to listen to you both on the floor of the chamber. I think it would be very helpful for the information of all the senators, not only in relation to this bill but to the other bill, Bill C-45, which is also being discussed and studied by senators. Thank you very much for your contribution at this late hour.

(The committee adjourned.)

M. Mayers : Je vais commencer et ensuite Mme Peaire suivra. Je suis d'accord avec 50 milligrammes dans 100 millilitres de sang pour commencer, en ce qui concerne le libellé de l'infraction combinée, comme je le comprends en tant qu'expert en matière de causes liées à l'alcool. Mais je ne m'occupe pas seulement des cas liés à l'alcool; je m'occupe également d'affaires liées à la drogue. À mon avis, il est clair que, si on ajoute la consommation de cannabis à celle d'alcool, les facultés seront davantage affaiblies même si la concentration de chacun d'eux individuellement est faible et n'entraînerait sans doute pas de facultés affaiblies. Selon moi, les drogues affaiblissent les facultés — mais ce n'est peut-être pas le cas —, mais si on combine les deux, on frappe plein dans le mille : il y a une synergie. Un plus un peut ne pas égaler deux, mais égaler quatre. Je n'affirme pas que je sais pourquoi on arrive à ces chiffres, mais le Comité des analyses d'alcool est certainement à l'aise de dire que 50 milligrammes d'alcool dans 100 millilitres de sang entraînent des facultés affaiblies. Si vous nous donnez autre chose avec quoi nous devons travailler en plus de cela, nous ne changerons pas d'idée sur les facultés affaiblies.

Mme Peaire : Je pense que M. Mayers l'a très bien expliqué. La seule chose que je peux ajouter, c'est que l'alcool et le THC réduisent différemment la capacité de conduire. Lorsqu'on combine ces deux types différents de facultés affaiblies, on obtient l'ensemble des facultés affaiblies causées par l'alcool et le THC.

Le président : Avant de lever la séance, je tiens à vous remercier chaleureusement, monsieur Mayers et madame Peaire. J'aurais aimé que nos collègues de la Chambre aient la possibilité de vous écouter tous deux sur le parquet de la Chambre. Je crois qu'il s'agit de renseignements qui seraient très utiles à tous les sénateurs, non pas seulement concernant le projet de loi présentement à l'étude, mais aussi le projet de loi C-45, qui fait également l'objet de discussions et d'une étude des sénateurs. Merci beaucoup de votre contribution à cette heure tardive.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 15, 2018

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 10:34 a.m. to continue its study of the bill.

Senator Serge Joyal (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome, everyone. I am pleased to note that Chief Mario Harel, President of the Canadian Association of Chiefs of Police, is with us today. Welcome, Mr. Harel. We are pleased to have you with us this morning. You are a familiar figure for us, and we are delighted that you're here. Accompanying Mr. Harel is Chuck Cox, Chief Superintendent and Co-Chair of the CACP Traffic Committee.

[*English*]

Welcome, Mr. Cox.

[*Translation*]

We will also have the opportunity to hear from Lara Malashenko, Legal Counsel of the Ottawa Police Services. Welcome, Ms. Malashenko. Later this morning, we will have the opportunity to hear from Ottawa Police Service representatives.

[*English*]

Welcome. You know the procedure. I would like to remind our viewers that we are studying Bill C-46, a bill that is related to drug-impaired driving. That's why we have with us this morning representatives of the police forces in Canada.

We should also have later on, through video conference, Mr. Tom Stamatakis.

[*Translation*]

Mr. Stamatakis is the spokesperson for the Canadian Police Association.

On that, Mr. Harel, please go ahead with your opening remarks.

Chief Mario Harel, President, Canadian Association of Chiefs of Police: Distinguished members of this committee, as President of the Canadian Association of Chiefs of Police, I am pleased to be given the opportunity to meet with each of you again today and share the association's position.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 15 février 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, pour poursuivre son étude de ce projet de loi.

Le sénateur Serge Joyal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je souhaite la bienvenue à tous. C'est avec plaisir que je souligne la présence du chef Mario Harel, président de l'Association canadienne des chefs de police. Bienvenue, monsieur Harel. Nous sommes heureux de vous accueillir ce matin. Vous êtes une figure familière pour nous et nous sommes ravis de votre présence. M. Harel est accompagné de M. Chuck Cox, surintendant principal et coprésident du Comité sur la sécurité routière de l'Association canadienne des chefs de police.

[*Traduction*]

Bienvenue, monsieur Cox.

[*Français*]

Nous aurons également l'occasion d'entendre Mme Lara Malashenko, conseillère juridique du Service de police d'Ottawa. Bienvenue, madame. Nous aurons la chance d'entendre plus tard ce matin des représentants du Service de police d'Ottawa.

[*Traduction*]

Bienvenue. Vous connaissez le processus. J'aimerais rappeler à nos spectateurs que nous étudions le projet de loi C-46, qui porte sur la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. C'est pour cette raison que nous accueillons aujourd'hui des représentants des corps de police du Canada.

M. Tom Stamatakis devrait aussi se joindre à nous plus tard, par vidéoconférence.

[*Français*]

M. Stamatakis est le porte-parole de l'Association canadienne des policiers.

Sur ce, monsieur Harel, je vous invite à nous présenter vos remarques d'ouverture.

Chef Mario Harel, président, Association canadienne des chefs de police : Mesdames et messieurs les membres du comité, à titre de président de l'Association canadienne des chefs de police, je suis heureux d'être parmi vous à nouveau pour vous faire part de la position de l'association.

[*English*]

As the senator introduced my two colleagues, they will be available to provide some expertise on this very important issue for specific questions.

[*Translation*]

Our presentation today does not substantially differ from what we stated at the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights in September 2017. The primary difference, however, and it is significant, is that we are only five months away from July 2018, and we must obviously face some issues in terms of time.

We certainly commend the government for its commitment to consultation of stakeholders and the public. We commend the efforts of ministers, all parliamentarians and public servants at Public Safety, Justice and Health Canada who are dedicated to bringing forward the best legislation possible. All share with us a desire to do this right, knowing that the world is watching us develop both bills, including Bill C-46, which we are dealing with today.

We acknowledge that the government has put forward strong legislation not only focused on impairment by drugs, but also addressing ongoing issues related to alcohol impairment.

Steps that have been introduced to reform the entire impaired driving scheme are seen as much needed and very positive. The CACP has called for such changes in the past, specifically in support of modernizing the relevant provisions of the Criminal Code, supporting mandatory alcohol screening and eliminating common "loophole" defences. Tough new impaired driving penalties introduced in this legislation are strongly supported by the CACP.

Our role from the beginning has been to share our expertise with the government to help mitigate the impact of such legislation on public safety. Extensive discussions within the CACP membership and various committees formed the basis of our advice. We participated in a number of government-held consultations and provided a submission to the federal task force. Members of the CACP were also involved in the oral fluid drug screening device pilot project.

[*Traduction*]

Le sénateur vous a présenté mes collègues. Ils sont ici pour apporter leur expertise au sujet de cet enjeu très important et pour répondre à des questions précises.

[*Français*]

Notre présentation d'aujourd'hui ne sera pas très différente de ce que nous avons affirmé en septembre 2017 devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes. La principale différence, qui est importante, est que nous sommes à cinq mois à peine de juillet 2018 et que nous devons faire face évidemment à certains enjeux en termes de temps.

Nous tenons à féliciter le gouvernement de son engagement à consulter les intervenants et le public. Nous applaudissons les efforts des ministres, de tous les parlementaires et des fonctionnaires des ministères de la Sécurité publique, de la Justice et de la Santé qui se consacrent à produire le meilleur texte de loi possible. Nous désirons tous faire les choses correctement, sachant que le monde entier nous observe dans l'élaboration des deux projets de loi, y compris le projet de loi C-46 dont nous traitons aujourd'hui.

Nous constatons que le gouvernement a présenté de solides mesures législatives visant non seulement les facultés affaiblies par la drogue, mais aussi des problèmes persistants liés aux facultés affaiblies par l'alcool.

Les mesures qui ont été présentées pour réformer l'ensemble du régime à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies sont perçues comme étant bien nécessaires et très positives. L'ACCP a préconisé de tels changements par le passé, notamment en appuyant la modernisation des dispositions pertinentes du Code criminel. Elle appuyait le dépistage obligatoire de l'alcool et l'élimination d'« échappatoires » servant souvent de moyens de défense lors des facultés affaiblies. L'ACCP appuie vivement les nouvelles pénalités rigoureuses prévues par le projet de loi pour la conduite avec facultés affaiblies.

Dès le début, notre rôle a consisté à partager nos connaissances avec le gouvernement en vue d'atténuer les répercussions de ces mesures législatives sur la sécurité publique. Nos conseils étaient fondés sur des discussions exhaustives tenues avec les membres de l'ACCP et au sein de nos divers comités. Nous avons participé à de nombreuses consultations organisées par le gouvernement et nous avons soumis un mémoire au groupe de travail fédéral. Des membres de l'ACCP ont aussi pris part au projet pilote sur les dispositifs de dépistage de drogue par voie orale.

We produced two discussion papers, entitled *CACP Recommendations of the Task Force on Cannabis Legalization and Regulation* on February 8, 2017, and *Government Introduces Legislation to Legalize Cannabis* on April 28, 2017. Both discussion papers can be found in our submission.

The observations we are providing here today are not intended to dispute the government's intention of restricting, regulating and legalizing cannabis use in Canada.

There is no doubt that the primary concern of policing in Canada is impaired driving. This is a significant issue today. It is our belief that it will become an even greater issue with the legalization of cannabis. Today, we are five months away from legalization.

It should be noted that we have 65,000 police officers in Canada who require training to understand the new legislation, once passed into law. Recently, we received confirmation that Public Safety Canada and the RCMP have committed to undertaking the development and delivery of information and training materials for all Canadian law enforcement.

As has been indicated in previous testimony, there remains much work to operationalize the use of oral fluid drug screening devices. It includes confirmation that devices meet the standards as established by the Canadian Society of Forensic Science Drugs and Driving Committee, recommendations to and approval by the Attorney General of Canada, procurement by each police service and then training. That's a fairly major challenge.

We also acknowledge federal funding to support law enforcement for cannabis and drug-impaired driving. Eighty-one million dollars has been allocated to the provinces and territories to support the implementation of this bill over a five-year period. How these funds will be allocated through the provinces and into municipal police services hands remain unclear. As such, a police service, for the most part, is unable to budget for training, purchasing of oral fluid drug screening devices and capacity building to train front line officers in standard field sobriety testing and as drug recognition experts. There are many unknowns that make it challenging to identify the costs of legalization.

We appreciate the work that the Federation of Canadian Municipalities is doing in this area in terms of assisting us to understand what the real costs might be. It's an ongoing job.

Nous avons produit deux documents de discussion intitulés *Recommandations du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis*, le 8 février 2017, et *Le gouvernement présente un projet de loi pour légaliser le cannabis*, le 28 avril 2017. Tous deux sont joints à notre mémoire.

Les observations que nous formulons aujourd'hui ne visent pas à contester l'intention du gouvernement de restreindre, de réglementer et de légaliser l'utilisation du cannabis au Canada.

Il ne fait aucun doute que la conduite avec les facultés affaiblies constitue la toute première préoccupation des services policiers au Canada. Il s'agit d'un problème sérieux et nous croyons qu'il s'aggravera avec la légalisation du cannabis. Aujourd'hui, nous sommes à cinq mois de la légalisation.

Il faut noter que nous avons 65 000 policiers au Canada qui auront besoin de formation pour comprendre les nouvelles dispositions législatives une fois qu'elles auront été adoptées. Nous avons récemment reçu la confirmation que Sécurité publique Canada et la GRC se sont engagés à élaborer et à diffuser des outils d'information et de formation à l'intention de l'ensemble des forces policières du Canada.

Tel qu'indiqué précédemment, il reste beaucoup à faire pour opérationnaliser l'utilisation des appareils de dépistage de drogue par voie orale qui seront éventuellement autorisés. Il faut confirmer que les appareils respectent les normes établies par le Comité des drogues au volant de la Société canadienne des sciences judiciaires, présenter des recommandations à la procureure générale du Canada et obtenir son approbation, comme je le mentionnais. Il faut que chaque corps de police se procure les appareils et planifie la formation des agents. C'est un défi assez important.

Nous soulignons aussi les fonds fédéraux prévus pour l'application de la loi à l'égard de la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis et les drogues. C'est 81 millions de dollars qui ont été accordés aux provinces et territoires pour appuyer la mise en œuvre de ce projet de loi sur une période de cinq ans. La façon dont ces fonds seront répartis par les provinces jusqu'aux corps de police municipaux reste à déterminer. Dès lors, un corps de police ne peut pas encore véritablement prévoir un budget de formation, l'achat d'appareils de dépistage de drogues par voie orale et le renforcement de sa capacité de former des agents de première ligne quant aux tests normalisés de sobriété utilisés dans les contrôles routiers et comme experts en reconnaissance des drogues. Il y a plusieurs éléments inconnus qui font en sorte que c'est tout un défi de cerner les coûts inhérents à la légalisation.

Nous sommes reconnaissants du travail qu'accomplit la Fédération canadienne des municipalités dans ce domaine pour aider à comprendre quels pourraient être les coûts réels. C'est un travail continu.

We clearly require many more officers trained in standardized field sobriety testing and as drug recognition experts. Quite frankly, the capacity is currently not there to deliver the amount of training required in the short term.

We are heartened by comments that have been made in terms of developing Canadian-based training for our officers. We continue to ask the government to come forward with a commitment and details to develop Canadian-based training for our officers, including reducing or eliminating the reliance on the practical training portion that is predominantly only available in the United States. We are involved with Public Safety Canada and Drug Free Kids Canada in developing and delivering public messaging and educational tools, and trying to drive home the message that alcohol and/or drugs and driving don't mix.

This represents just a snapshot of what confronts law enforcement as we move forward. We remain hopeful that many of these issues will be clarified and/or resolved over the coming months — laying the groundwork needed to support effective and efficient enforcement of these new laws. As I have stated in the past, we are crossing new territory. There are many questions and few answers. Like each of you, we want to see this comprehensive legislation implemented successfully and recognize that "doing it right" is more important than "doing." We all have a responsibility to mitigate the impact on public safety. That is our foremost goal from a policing perspective.

There is no doubt that operationalizing the enforcement regime around drug impaired driving will challenge both the capacity and work of police officers. Police in Canada will do everything in our power to deliver on the public safety objectives that Canadians expect of us.

Sincere thanks are extended to all members of this committee for allowing the Canadian Association of Chiefs of Police the opportunity to offer comments and suggestions on Bill C-46. We look forward to answering your questions. Those are my comments, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, Chief Harel.

[*English*]

Ms. Malashenko, do you want to make some remarks to open the discussion this morning, or will you just receive the questions?

Lara Malashenko, Legal Counsel, Ottawa Police Services, CACP Law Amendments Committee, Canadian Association of Chiefs of Police: I would prefer to receive the questions. I don't know if anyone has any questions from a legal standpoint.

Nous avons besoin d'un nombre beaucoup plus grand d'agents formés pour effectuer les tests normalisés de sobriété utilisés dans les contrôles routiers et comme experts en reconnaissance de drogues. Pour tout dire, nous n'avons pas en ce moment la capacité de fournir la formation nécessaire à court terme.

Nous sommes encouragés par des commentaires qui ont été formulés préconisant la mise au point de moyens de formation propres au Canada pour nos policiers. Nous continuons de demander au gouvernement de prendre un engagement, précisions à l'appui, en vue d'élaborer des moyens de formation canadiens pour nos agents. Il s'agit ainsi de réduire ou d'éliminer le recours à la formation pratique qui, pour l'essentiel, n'est possible qu'aux États-Unis à l'heure actuelle. Nous collaborons avec Sécurité publique Canada et Jeunesse sans drogue à l'élaboration et à la diffusion de messages publics et d'outils éducatifs insistant sur le fait que ni l'alcool ni les drogues ne font bon ménage avec la conduite.

Ce n'est qu'un aperçu de ce qui attend les forces de police. Nous continuons d'espérer que de nombreuses questions seront clarifiées ou résolues au cours des prochains mois. Il importe de préparer le terrain pour que les nouvelles dispositions législatives puissent être mises en application de façon efficace et efficiente. Comme je l'ai déjà dit, nous arrivons en territoire inconnu. Il y a beaucoup de questions et peu de réponses. Autant que chacun de vous, nous voulons que la mise en application de ces vastes dispositions législatives se fasse correctement. Nous savons qu'il faut surtout bien faire les choses, et non seulement les faire. Il nous incombe à tous d'atténuer les répercussions sur la sécurité publique. Du point de vue policier, tel est notre but.

Il ne fait aucun doute que l'opérationnalisation du régime d'application de la loi à l'égard de la conduite avec faculté affaiblie par les drogues mettra à l'épreuve à la fois la capacité d'action et le travail des agents de police. Les policiers du Canada feront tout ce qu'ils peuvent pour réaliser les objectifs des Canadiens en matière de sécurité publique.

Je vous remercie sincèrement, tous les membres du comité, d'avoir donné à l'Association canadienne des chefs de police la possibilité de présenter ses commentaires et suggestions au sujet du projet de loi C-46. Nous serons heureux de répondre à vos questions. Voilà mes commentaires, monsieur le président.

Le président : Merci bien, chef Harel.

[*Traduction*]

Madame Malashenko, souhaitez-vous faire une déclaration préliminaire ou répondrez-vous simplement aux questions?

Lara Malashenko, conseillère juridique, Service de police d'Ottawa, Comité sur les amendements législatifs de l'ACCP, Association canadienne des chefs de police : Je préférerais répondre aux questions. Je ne sais pas si vous avez des questions

We have addressed some of the concerns in the CACP working paper that was submitted to you.

I don't know whether anybody has had an opportunity to review that, but there are some issues we put forward in terms of expressing some of the concerns pertaining to, for example, the oral fluid device screening devices. We spoke of the per se limits. There were a number of issues. If anybody has any particular questions, I would be pleased to answer.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Good morning, Chief Harel, Mr. Cox and Ms. Malashenko.

It was Chief Bates of Saint John, New Brunswick, who told the House of Commons that, in 2018, he thought he could train two police officers in the province to use the devices and, according to his statement, he will be able to train two more. So, there is really a problem in this province with respect to the availability of specialized officers.

We also learned yesterday that the government has not yet decided what type of device will be used for police forces. We are even being told that the choice could be made as late as April. That leaves only May and June to train police officers in Canada. You spoke of challenges. I would say it's more than a challenge; it's almost impossible to train all these police in less than two months. You mentioned 15,000 police officers.

Mr. Harel: There are 65,000 officers in Canada.

Senator Boisvenu: How do you define this challenge?

Mr. Harel: Senator Boisvenu, there are two pillars that challenge us.

In terms of road safety, there are a number of new provisions that will come into effect, and we will have to train our police officers based on these new provisions. We are currently facing the reality of drug-impaired driving. You will have the opportunity a little later to meet the expert from Gatineau, who has been trained since 2008. There is a pool of police officers who are trained because it is not a new reality. The new reality is that we expect the legalization of cannabis to bring an increase in cases and the need for police to be much more vigilant in detecting impaired drivers. We are well aware that, in July 2018, more than 600 police officers will be trained as drug recognition experts. There is a challenge regarding sobriety tests by movement coordination experts. We are fully aware that we won't be 100 per cent ready come July.

d'ordre juridique. Nous avons soulevé certaines préoccupations dans le document de travail que l'ACCP vous a remis.

J'ignore si vous avez eu l'occasion de l'examiner, mais nous y présentons quelques-unes de nos préoccupations relatives à certains enjeux, par exemple, les appareils de dépistage de drogue par voie orale. Nous parlons aussi des limites légales. Les défis sont nombreux. Si vous avez des questions précises, je serai ravie d'y répondre.

Le président : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à vous, chef Harel, monsieur Cox et madame Malashenko.

C'est le chef de police Bates, de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qui a dit à la Chambre des communes qu'en 2018 il croyait pouvoir former deux policiers dans la province pour utiliser les appareils et, selon sa déclaration, il pourra en former deux de plus. Donc, il y a vraiment un problème dans cette province en ce qui a trait à la disponibilité des agents spécialistes.

On a appris également hier que le gouvernement n'a pas encore décidé quel type d'appareil sera utilisé pour les corps policiers. On nous dit même que le choix pourrait se faire aussi tardivement qu'en avril. Il ne reste donc que mai et juin pour former les policiers au Canada. Vous parliez de défi. Je dis que c'est plus qu'un défi, c'est presque une impossibilité de former tous ces policiers en moins de deux mois. Vous parliez de 15 000 agents de police.

M. Harel : Au Canada, il y a 65 000 policiers.

Le sénateur Boisvenu : Comment définissez-vous ce défi?

M. Harel : Il y a deux piliers, sénateur Boisvenu, qui nous interpellent.

En matière de sécurité routière, il y a plusieurs nouvelles dispositions qui entreront en vigueur, et nous devrons former nos policiers en fonction de ces nouvelles dispositions. Nous faisons face en ce moment à la réalité de la conduite avec facultés affaiblies par les drogues. Vous allez avoir l'occasion un peu plus tard de rencontrer l'expert de Gatineau, qui est formé depuis 2008. Il y a un bassin de policiers qui sont formés, car ce n'est pas une nouvelle réalité. La nouvelle réalité, c'est que nous nous attendons, avec la légalisation du cannabis, à une augmentation des cas et à l'importance pour les services de police d'être beaucoup plus vigilant quant à la détection des conducteurs avec facultés affaiblies. Nous sommes très conscients qu'en juillet 2018, plus de 600 policiers seront formés comme experts de reconnaissance de drogue. Il y a un défi en ce qui concerne les tests de sobriété par les experts en coordination de mouvement. On est pleinement conscient qu'en juillet, on ne sera prêt pas à 100 p. 100.

Senator Boisvenu: Wouldn't it be appropriate for the committee to recommend that this legislation be passed when the police give us the green light by saying, "We are ready, you can pass the legislation"? There is a risk of an operational void for young people, 18 to 34, the biggest consumers. We have seen in the statistics, and the number of charges has almost doubled in recent years. Wouldn't it be appropriate for the bill to pass when you tell us you are ready?

Mr. Harel: I don't know if it's our role, Senator Boisvenu. We will take all possible means to be as ready as possible. As I mentioned earlier, there is a reality with drug-impaired driving. Canada has nearly 600 trained officers. The École nationale de police du Québec has doubled its capacity to be able to train drug recognition experts. Steps are being taken right now to pick up the pace. There are pilot projects in the west as well. We will be ready as much as possible, and this is a process that will take several months to be optimal.

Senator Boisvenu: Ms. Malashenko, there is one problem on the horizon, namely, the difference in regulation between Quebec and Ontario. Quebec will allow consumption in public, and Ontario will ban it. What are you going to do for French tourists who will be partying in a park in Gatineau, use cannabis, cross the bridge with a joint in hand and arrive in Ottawa, where it is forbidden to use in public?

[*English*]

Ms. Malashenko: That is certainly going to be a problem for Ontario given the discrepancy between the laws. We're going to have to address that, absolutely. We recognize that that is going to be an issue. Members from Gatineau, for example, who come over to Ontario are going to have to abide by the laws as prescribed in Ontario. They will have to be made aware of the laws, and the same goes for those crossing over into Quebec. We certainly acknowledge that that is an issue, so there is going to have to be education and awareness of both laws.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: We may see "No smoking" signs showing a cannabis cigarette in a red circle.

Mr. Harel: At the moment, Quebec municipalities are wondering whether they will ban it or not, given that they have the power to do so. Gatineau is no exception and is evaluating the relevance.

Senator Boisvenu: That's another challenge.

Le sénateur Boisvenu : Est-ce qu'il n'y a pas lieu que le comité recommande que l'adoption de cette loi se fasse au moment où les corps policiers nous donneront le feu vert en disant : « Nous sommes prêts, vous pouvez adopter la loi »? On risque d'avoir un vide opérationnel en ce qui concerne les jeunes, les 18 à 34 ans, les plus gros consommateurs. On l'a vu dans les statistiques, le nombre d'accusations a presque doublé depuis les dernières années. N'y a-t-il pas lieu que le projet de loi soit adopté au moment où vous allez nous dire que vous êtes prêts?

M. Harel : Je ne sais pas si c'est notre rôle, sénateur Boisvenu. Nous allons prendre tous les moyens possibles pour être les plus prêts possible. Comme je l'ai déjà mentionné, on fait face à une réalité avec la conduite avec facultés affaiblies par les drogues. Il y a près de 600 agents formés au Canada. L'École nationale de police du Québec a doublé sa capacité pour être en mesure de former des experts en reconnaissance de drogues. Il y a des moyens qui sont pris en ce moment pour accélérer la cadence. Il y a des projets pilotes dans l'Ouest également. Nous allons être prêts le plus possible, et il s'agit d'un processus qui va s'étaler sur plusieurs mois afin d'être optimal.

Le sénateur Boisvenu : Madame Malashenko, il y a un problème qui pointe à l'horizon, c'est la différence de réglementation entre le Québec et l'Ontario. Le Québec va autoriser la consommation en public, et l'Ontario va l'interdire. Qu'allez-vous faire des touristes français qui iront faire la fête dans un parc à Gatineau, qui consommeront, qui traverseront le pont un joint en main et arriveront à Ottawa, alors qu'il est interdit de consommer en public?

[*Traduction*]

Mme Malashenko : Ce sera certainement problématique en Ontario étant donné la différence entre les lois. Nous allons absolument devoir y voir. Nous reconnaissons que cela posera problème. Les personnes de Gatineau, par exemple, qui se rendront en Ontario devront respecter les lois en vigueur dans cette province. Elles devront être informées des lois, et il en sera de même pour celles qui se rendront au Québec. Nous reconnaissons certainement que c'est un des défis; il faudra donc enseigner et faire connaître les deux lois.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : On verra peut-être des affiches illustrant un joint de cannabis dans un cercle rouge avec la mention « Interdit de fumer ».

M. Harel : À l'heure actuelle, les municipalités québécoises s'interrogent à savoir si elles vont l'interdire ou pas, étant donné qu'elles ont le pouvoir de le faire. Pour sa part, Gatineau n'y fait pas exception, elle en évalue la pertinence.

Le sénateur Boisvenu : C'est un autre défi.

Mr. Harel: It is indeed another challenge.

Senator Dupuis: You alluded to the fact that some police services would have bought detection devices, but my question is about police chiefs. Did the concerns of police chiefs vary depending on whether they worked in a rural municipality, a larger municipality or in an urban community? Because we have been told that, according to the statistics, impaired driving would be more relevant to rural communities.

As for the preamble of Bill C-46, you talked about a reality that has existed since 2008 with regard to arrest and that, from now on, you will have additional tools. Does your association have any particular concerns regarding a police service being located in a small municipality rather than a big city?

Mr. Harel: This is a reality that stems from the diversity of policing in Canada. Mr. Cox could answer the question, given that the Ontario Provincial Police serve different urban and rural areas.

[*English*]

Chuck Cox, Chief Superintendent and Co-Chair of the CACP Traffic Committee, Canadian Association of Chiefs of Police: Thank you.

I'm not entirely aware of statistics that indicate that impaired driving is more of an issue in rural areas than it is in urban areas.

However, I can tell you that one of the concerns we have across the country with respect to policing in a rural environment is the way the legislation is worded with regard to the issue of trying to get blood from someone who is alleged or suspected of being impaired while operating a conveyance and getting them in front of a medical practitioner or a qualified technician within the prescribed two-hour period of time.

I wouldn't call it northern Ontario, but I have policed quite a ways north of Toronto, or the GTA, in a little town called Warren, Ontario when I first started. There were occasions when I could be policing within the jurisdiction of my detachment and be several hours away from my detachment in and of itself.

So in the process of arresting somebody and giving them the right to counsel, bringing them back to a police station so they are afforded privacy in order to retain and instruct counsel, and then taking them to a medical facility or some sort of qualified technician, it is going to be very difficult to get that completed within a two-hour period of time, depending on the geography. If you are rural Canada somewhere, that will be quite difficult.

M. Harel : C'est effectivement un autre défi.

La sénatrice Dupuis : Vous avez fait allusion au fait que certains services de police auraient acheté des appareils de détection, mais ma question porte sur les chefs de police. Est-ce que les préoccupations des chefs de police variaient selon qu'ils travaillaient dans une municipalité rurale, une plus grande municipalité ou dans une collectivité urbaine? Parce qu'on nous dit que, selon les statistiques, la conduite avec les facultés affaiblies concernerait davantage les collectivités rurales.

Quant au préambule du projet de loi C-46, vous avez parlé d'une réalité qui existe depuis 2008 en ce qui a trait à la mise en arrestation et qui fait en sorte que, dorénavant, vous disposerez d'outils supplémentaires. Est-ce qu'il y a des préoccupations particulières au sein de votre association quant au fait qu'un service de police se trouve dans une petite municipalité plutôt que dans une grande ville?

M. Harel : Il s'agit d'une réalité qui découle de la diversité des services de police au Canada. M. Cox pourrait répondre à la question, étant donné que la Police provinciale de l'Ontario sert différentes zones urbaines et rurales.

[*Traduction*]

Chuck Cox, surintendant principal et coprésident, Comité sur la sécurité routière de l'ACCP, Association canadienne des chefs de police : Merci.

Je ne suis pas au courant de données qui indiquent que la conduite avec facultés affaiblies pose davantage problème dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

Toutefois, je peux vous dire qu'une des préoccupations que nous avons partout au pays concernant les services de police en milieu rural, c'est le libellé de la loi pour ce qui touche le prélèvement d'échantillons de sang chez les personnes soupçonnées d'avoir conduit un moyen de transport avec facultés affaiblies et l'obligation qu'elles soient vues par un médecin ou un technicien qualifié à l'intérieur du délai prescrit de deux heures.

Je n'appellerais pas cela le Nord de l'Ontario, mais au début de ma carrière, j'étais policier à Warren, une petite ville éloignée située au nord de Toronto ou de la RGT. Il m'arrivait de travailler sur le territoire de mon poste, mais d'être à plusieurs heures du poste même.

Je peux donc vous dire qu'il sera très difficile de suivre tout le processus en moins de deux heures, selon la géographie : arrêter quelqu'un, lui donner le droit à un avocat, le ramener au poste de police pour qu'il puisse retenir les services d'un avocat et le consulter en privé, puis l'amener chez un médecin ou un technicien qualifié. Si vous êtes dans une région rurale du Canada, ce sera très difficile à faire.

The Chair: And the weather conditions.

Mr. Cox: Weather conditions are another issue that needs to be factored in as well.

[*Translation*]

Senator Dupuis: You have gone through a transition period regarding alcohol-impaired driving. Based on the experience of this transition, do you foresee any particular problems with capabilities being impaired by drugs? Do you think there will be the same problems in the transition period when new standards or new devices are introduced?

Mr. Harel: Clearly, we want our police officers to be well equipped to correctly enforce the new provisions of the bill, and avoid false arrests. We are expecting an increase in court challenges after cannabis is legalized.

Currently, we know that cases of alcohol-impaired driving are often challenged, and police officers are often called to testify in court. My opinion is that there will be an exponential rise in cases of drug-impaired driving brought before the courts.

The Chair: Thank you, Senator Dupuis.

[*English*]

Mr. Stamatakis, can you hear me? Is our connection to Vancouver established? I repeat, are you listening to me?

Tom Stamatakis, President, Canadian Police Association: Yes, I am senator. Thank you.

The Chair: Thank you. I'm sorry to have to repeat it. We had some difficulty in connecting with you this morning.

You are a familiar figure at this table. I want to invite you first to make a statement on behalf of the Canadian Police Association, and then we will have a period of questions and answers from you.

We have already had the opportunity to hear from Chief Mario Harel, President, Canadian Association of Chiefs of Police. He is accompanied by Mr. Chuck Cox, Chief Superintendent and Co-Chair of the CACP Traffic Committee, and Lara Malashenko, Legal Counsel, Ottawa Police Services, CACP Law Amendments Committee.

Please make your opening remarks, Mr. Stamatakis.

Le président : S'ajoutent à cela les conditions météorologiques.

M. Cox : Oui, il faut également tenir compte des conditions météorologiques.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Vous avez traversé une période de transition concernant la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool. Selon l'expérience acquise de cette transition, entrevoyez-vous des problèmes particuliers en ce qui a trait aux capacités affaiblies par la drogue? D'après vous, est-ce qu'en période de transition on s'expose aux mêmes problèmes lorsqu'on introduit de nouvelles normes ou de nouveaux appareils?

M. Harel : Évidemment, nous tenons à ce que nos policiers soient bien outillés pour appliquer correctement les nouvelles dispositions de la loi et pour éviter les arrestations illégales. Dans un contexte de légalisation du cannabis, nous anticipons une augmentation du nombre de contestations devant les tribunaux.

On sait que, à l'heure actuelle, les causes liées à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool sont souvent contestées et que les policiers sont appelés à témoigner aux tribunaux. Mon opinion, c'est qu'il y aura une augmentation exponentielle de cas de conduite avec les facultés affaiblies par les drogues devant les tribunaux.

Le président : Merci, sénatrice Dupuis.

[*Traduction*]

M'entendez-vous, monsieur Stamatakis? Sommes-nous en communication avec Vancouver? Je répète, m'écoutez-vous?

Tom Stamatakis, président, Association canadienne des policiers : Oui, monsieur le sénateur. Merci.

Le président : Merci. Je suis désolé de devoir me répéter. Nous avons eu de la difficulté à vous joindre ce matin.

Le comité vous connaît bien. Je vous invite d'abord à présenter un exposé au nom de l'Association canadienne des policiers, puis nous passerons à une période de questions.

Nous avons déjà recueilli les témoignages du chef Mario Harel, président de l'Association canadienne des chefs de police. Il est accompagné de M. Chuck Cox, surintendant principal et coprésident du Comité sur la sécurité routière de l'ACCP, et de Mme Lara Malashenko, conseillère juridique, Service de police d'Ottawa, Comité sur les amendements législatifs de l'ACCP.

Veuillez présenter votre déclaration préliminaire, monsieur Stamatakis.

Mr. Stamatakis: Thank you. Honourable senators, I really appreciate the opportunity to appear before you this morning as you continue to study Bill C-46. As Senator Joyal mentioned, there are some familiar faces around the table; I have been watching the last few minutes.

I wanted to congratulate you on your election as chair of the committee, Senator Joyal. I also wanted to acknowledge, because I haven't had an opportunity to appear before you for a while, that I miss the exchanges I have had over the years with your former colleague Senator Baker, which I really enjoyed and got a lot from, now that he is in his well-earned retirement.

For those who aren't familiar, I'm appearing before you today as the President of the Canadian Police Association, an organization that represents over 60,000 front-line civilian and sworn police professionals serving across Canada.

My opening remarks will be brief and build on my past testimony that I gave to your colleagues from the House of Commons.

I want to begin by saying that the Canadian Police Association supports Bill C-46, which represents one of the most significant modernizations of our country's impaired driving laws that I can remember.

I know that all members around the table share our goal of getting impaired drivers, whether by alcohol or drug, off our streets. While we may at times differ when it comes to specific tactics, I believe the provisions of this legislation, if enacted, will have a significant and positive impact on our efforts.

I'm sure most of you are aware that impaired driving imposes one of the most significant demands on the resources of almost every Canadian police service. While there is no question we have had success through education in reducing the number of impaired-driving incidents, there aren't many officers you could talk to in this country who don't have at least one heartbreaking story of responding to a motor vehicle incident where alcohol or drugs were a factor.

I'm confident in saying the changes proposed by C-46, specifically those that allow for mandatory roadside testing, will help our officers more effectively reduce the number of those stories.

Though I do understand that some concerns have been raised regarding civil liberties, our fundamental rights and the potential for infringement under this new regime, I want to say in this regard that police officers across the country are already asked

M. Stamatakis : Merci. Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous dans le cadre de votre étude sur le projet de loi C-46. Comme le sénateur Joyal l'a dit, je reconnais plusieurs d'entre vous; j'assiste à la réunion depuis quelques minutes.

Je souhaite vous féliciter d'avoir été élu président du comité, sénateur Joyal. Je tiens aussi à mentionner, puisqu'il y a quelque temps que j'ai eu l'occasion de témoigner devant le comité, que je m'ennuie des discussions très agréables et enrichissantes que j'ai eues au fil des années avec votre ancien collègue, le sénateur Baker, qui profite maintenant d'une retraite bien méritée.

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je suis ici aujourd'hui en ma qualité de président de l'Association canadienne des policiers, une organisation qui représente plus de 60 000 agents de police assermentés et intervenants civils de première ligne dans l'ensemble du pays.

Mon exposé sera bref; il complétera le témoignage que j'ai présenté à vos collègues de la Chambre des communes.

Pour commencer, j'aimerais dire que l'Association canadienne des policiers appuie le projet de loi C-46. À mon souvenir, il s'agit d'une des modernisations les plus importantes en ce qui concerne les lois canadiennes régissant la conduite avec facultés affaiblies.

Je sais que tous les sénateurs ici présents ont le même but que nous : débarrasser nos routes des personnes qui conduisent avec les facultés affaiblies, que ce soit par l'alcool ou la drogue. Même s'il arrive que nous divergions d'opinions par rapport aux stratégies précises à employer, je suis convaincu que les dispositions prévues dans le projet de loi, s'il est adopté, auront des répercussions positives et considérables sur les efforts que nous déployons.

Je suis sûr que la plupart d'entre vous savent que la conduite avec facultés affaiblies est l'un des problèmes qui grugent le plus les ressources de presque tous les services policiers du Canada. Même s'il ne fait aucun doute que les programmes de sensibilisation nous ont permis de réduire le nombre de cas de conduite avec facultés affaiblies, il y a peu d'agents de police au pays qui n'ont pas au moins une histoire tragique à raconter où ils sont intervenus sur les lieux d'un accident d'automobile mettant en cause l'alcool ou la drogue.

Je suis certain que les changements proposés dans le projet de loi C-46, en particulier ceux qui permettent le dépistage obligatoire, aideront nos agents de police à être plus efficaces et, par conséquent, à réduire la fréquence de telles histoires.

Malgré tout, je comprends pourquoi certains d'entre vous nourrissent des préoccupations au sujet des libertés civiles, de nos droits fondamentaux et des risques de violation que comporte le nouveau régime. Ce que je tiens à dire à cet égard,

and trained to exercise a tremendous amount of discretion every day in the execution of their duties, and that will continue.

While opponents of this mandatory screening have painted a picture where officers will regularly be randomly stopping motorists and demanding breath samples, I can say from a practical standpoint that this is simply impossible to imagine. The familiar holiday checkpoints will remain, but what these new provisions will allow us to do is eliminate much of the inefficiency that plagues impaired-driving investigations and prosecutions.

I also note that mandatory screening for impairment is already quite common internationally, and adopting Bill C-46 will bring Canada into line with other Commonwealth countries such as New Zealand and Australia, as well as other countries like Ireland. In fact, New Zealand experienced a 54 per cent decrease in serious and fatal vehicle accidents following the introduction of their mandatory alcohol screening program.

As I'm sure this committee is aware, studies, particularly those done by researchers at Simon Fraser University, have shown that under the current regime a single impaired-driving case can take a police officer off the road for up to eight hours. The legislation you're considering today will have a meaningful and positive impact in that regard, particularly by eliminating many of the common defences used now to beat the charges, most notably arguments regarding reasonable suspicion and whether an officer had the grounds to pursue breath testing in the first place.

That being said, the changes proposed by Bill C-46 will come at a cost. I want to highlight this aspect briefly for members of the committee.

First and foremost, science is quickly catching up to impaired drivers. We've already seen some promising results from pilot projects testing the reliability of roadside screening devices for marijuana, similar to those already in use to detect alcohol. Those devices, however, won't come without a cost. Given the ongoing budget challenges faced by police services of all sizes, I hope members will press the government to continue to honour their commitment to provide the necessary changes to implement these changes. Further, the training required for necessary new drug recognition experts, provided the capacity can be arranged, will also need to be increased to ensure that our members are at the forefront of this new drug impairment regime.

c'est que les policiers d'un bout à l'autre du pays ont été formés en conséquence; on leur demande déjà de faire preuve d'un discernement absolu dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes, et cela ne va pas changer.

Ceux qui s'opposent au dépistage obligatoire s'imaginent un monde où les agents de police vont régulièrement arrêter au hasard des automobilistes pour leur demander de fournir un échantillon d'haleine, mais je peux vous dire, d'un point de vue pratique, que ce serait tout simplement impossible à faire. Les barrages routiers que l'on connaît pendant la période des Fêtes vont demeurer, mais les nouvelles dispositions nous permettront d'éliminer un grand nombre de problèmes qui rendent difficiles les enquêtes et les poursuites pour conduite avec facultés affaiblies.

J'aimerais aussi souligner que le dépistage obligatoire d'alcool est déjà très répandu à l'échelle internationale. L'adoption du projet de loi C-46 harmonisera donc les pratiques du Canada avec celles de certains pays du Commonwealth, tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ainsi que d'autres pays, comme l'Irlande. De fait, le nombre d'accidents de la route graves et fatals a chuté de 54 p. 100 en Nouvelle-Zélande à la suite de la mise en œuvre du programme de dépistage obligatoire d'alcool.

Comme vous le savez sans doute, des études, en particulier celles menées par des chercheurs de l'Université Simon Fraser, ont montré qu'avec les lois actuelles, un seul cas de conduite avec facultés affaiblies peut retenir un agent de police jusqu'à huit heures. Le projet de loi que vous étudiez aujourd'hui aura une incidence concrète et positive à cet égard, surtout puisqu'il éliminera un grand nombre des défenses les plus couramment utilisées pour faire rejeter les accusations, notamment les arguments qui consistent à remettre en question le fait que l'agent avait un motif raisonnable de soupçonner que le conducteur avait les facultés affaiblies et qu'il était justifié de lui demander de fournir un échantillon d'haleine.

Cela étant dit, les changements apportés par le projet de loi C-46 exigeront des dépenses. J'aimerais vous en parler brièvement.

Tout d'abord, la science est en train de rattraper les conducteurs aux facultés affaiblies. Des projets pilotes évaluant la fiabilité des appareils de détection de la marijuana utilisés durant des contrôles routiers, semblables à ceux employés actuellement pour détecter la présence d'alcool, ont déjà donné des résultats prometteurs. Or, ces appareils ne sont pas gratis. Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles les services de police sont soumis, j'espère que vous exhorterez le gouvernement à continuer de respecter son engagement de fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des changements proposés. En outre, il faudra former davantage d'experts en reconnaissance de drogues, pour autant que les ressources soient obtenues, pour veiller à ce que nos membres

I should also note briefly that steps taken in this legislation to eliminate the bolus drinking and intervening drink defences are very much appreciated by our members. Additional clarity within legislation is always preferable. While some people will never be fully deterred from drinking and driving, I'm hopeful that explicitly restricting these two commonly utilized defences will help in the long run.

As I mentioned, I want to keep my opening remarks brief as I'm hopeful I can help this committee best by answering any questions you might have about the current state of impaired-driving enforcement, or how these new changes might impact front-line policing personnel in this country.

Once again, thank you for the opportunity to appear before you this morning. I look forward to discussion and any questions you might have.

The Chair: Thank you very much, Mr. Stamatakis.

I would like to invite Senator Pratte next.

Senator Pratte: Thank you very much, Mr. Cox and Mr. Harel. Thank you for being here today.

[*Translation*]

Mr. Harel, you know that the question of mandatory testing prompts concerns, specifically for any kind of profiling. When we asked many government officials and police force representatives, including those from the RCMP, about this, we were told that we should not be worried, because police forces are already sensitive to this issue, and that police officers are well trained to avoid profiling. However, we know that studies have been done, namely in Ottawa, which shows that profiling exists.

Given that there will be mandatory testing, shouldn't police forces equip themselves with the right tools: first, to raise awareness on this issue, and second, to be able to track the problem, the situation? Then, in two, three, or four years, we can know whether profiling has indeed increased, or not, so we can truly assess the situation instead of being completely in the dark on this issue.

Mr. Harel: That is an excellent question, Senator Pratte. I believe that police forces are faced with the never-ending challenge of constantly keeping their officers up to date with their training to avoid this sort of behaviour.

soient au premier plan du nouveau régime de dépistage des facultés affaiblies par la drogue.

Rapidement, je veux aussi dire que nos membres appuient fortement les dispositions du projet de loi qui visent à éliminer la défense du dernier verre et la défense du verre d'après. C'est toujours une bonne chose d'éclaircir les lois, et même si certaines personnes vont continuer à boire et à prendre le volant malgré tout, j'ai bon espoir qu'à long terme, la restriction explicite de ces deux défenses fréquemment utilisées aura un effet positif.

Comme je l'ai dit plus tôt, je tiens à ce que ma déclaration préliminaire soit brève. Je crois que je vous serai plus utile en répondant à vos questions sur le régime actuel d'application de la loi en matière de conduite avec facultés affaiblies ou sur l'incidence que les nouveaux changements pourraient avoir sur les policiers de première ligne au Canada.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invité à être des vôtres aujourd'hui. Je serai ravi de poursuivre la discussion et de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Stamatakis.

J'invite le sénateur Pratte à prendre la parole.

Le sénateur Pratte : Merci beaucoup, monsieur Cox et monsieur Harel. Merci d'être ici aujourd'hui.

[*Français*]

Monsieur Harel, vous savez que la question du dépistage obligatoire suscite des inquiétudes, notamment en ce qui concerne le profilage de toute sorte. Quand on a posé la question à ce sujet à différents représentants du gouvernement et des corps policiers, y compris la GRC, on nous a répondu qu'on ne devrait pas s'inquiéter, puisque les corps policiers sont déjà sensibilisés à cette question et que les policiers sont bien formés afin d'éviter le profilage. Or, on sait que des études ont été faites, notamment à Ottawa, qui démontrent qu'il y a déjà du profilage.

Compte tenu de l'arrivée du dépistage obligatoire, est-ce que les différents corps policiers du pays ne devraient pas se doter d'outils pour faire en sorte que, premièrement, les gens soient davantage sensibilisés à la question et que, deuxièmement, on soit en mesure de suivre le problème, la situation, afin que dans deux, trois ou quatre ans, on puisse savoir si, effectivement, il y a eu augmentation ou non du profilage et de pouvoir vraiment faire le point sur la question au lieu d'être dans le noir total quant à cette situation?

M. Harel : C'est une excellente question, sénateur Pratte. Je crois que pour les services de police, il s'agit d'un éternel défi de toujours maintenir les policiers à jour au chapitre de la formation afin d'éviter ce type de comportement.

I believe that Mr. Cox from the CACP Traffic Committee is ready to answer this question. So I will let him do so.

[*English*]

Mr. Cox: I will do my best to try to answer your question. I think where I need to start with this question is to come right out and say that the Canadian Association of Chiefs of Police supports mandatory alcohol screening given the current state of our legislation that requires suspicion of alcohol in the body to be all to demand roadside alcohol screening. There's research out there that indicates that police officers often are unable to detect or develop that necessary suspicion with the brief interaction that they have with a motorist on the side of the road.

Research indicates that many drivers that have illegal alcohol levels in their system get through spot checks undetected by claiming they have not had anything to drink. We believe that mandatory alcohol screening will help detect these drivers. The knowledge of the fact they could be screened will also provide a powerful deterrent. As indicated, several countries, like New Zealand, Australia and Ireland, are already doing this.

It's an important point that the result of the test of the approved screening device would not by itself lead to a charge. It would only lead to a further investigation and a test on an approved instrument at the police station prior to a charge being laid.

The other issue that I want to point out on mandatory alcohol screening is that it should not be confused with the power to stop a vehicle randomly. Random stopping, as you probably know, has already been considered on several occasioning by the Supreme Court of Canada. It was considered in a case called *Dedman*, back in 1985; in another case called *Hufsky*, in 1988; and in another case called *Ladouceur*, in 1990.

Senator Pratte: Mr. Cox, I have no problem with mandatory alcohol screening. My concern is with possible profiling, whether it's on ethnicity or whatever kind of profiling. My question is whether police forces should not give themselves a way of being able to have data on profiling and whether mandatory alcohol screening would not lead to increasing instances of profiling.

Mr. Cox: First, with all of our police authorities, whether it's the ability to stop somebody roadside, detain them, arrest them or conduct some kind of a search or seizure, all police officers across the country are governed by the Canadian Charter of Rights and Freedoms; and, second, by applicable provincial legislation. For instance, in Ontario, it's the Ontario Human

Je crois que M. Cox, du Comité sur la sécurité routière de l'ACCP, est prêt à répondre à cette question. Je vais donc lui laisser la parole.

[*Traduction*]

M. Cox : Je vais faire de mon mieux pour répondre à votre question. Je pense que je dois tout d'abord affirmer sans détour que l'Association canadienne des chefs de police appuie le dépistage obligatoire d'alcool puisque selon les dispositions législatives actuelles, il faut soupçonner la présence d'alcool dans l'organisme du conducteur pour pouvoir ordonner qu'il se soumette à un test de dépistage durant un contrôle routier. Des recherches montrent que dans de nombreux cas, le bref contact que les agents de police ont avec les automobilistes durant les contrôles routiers ne suffit pas pour éveiller le soupçon nécessaire.

Des recherches montrent aussi que de nombreux conducteurs ayant un niveau d'alcoolémie supérieur à la limite légale échappent aux contrôles ponctuels en affirmant n'avoir rien bu. À notre avis, le dépistage obligatoire d'alcool aidera à repérer ces conducteurs. En outre, le fait de savoir qu'ils pourraient être soumis à un test de dépistage aura un effet dissuasif important sur les conducteurs. Comme vous l'avez déjà entendu, plusieurs pays, tels que la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Irlande, procèdent déjà ainsi.

C'est important de souligner que le résultat obtenu au moyen d'un appareil de détection approuvé n'entraînerait pas à lui seul une accusation. Il déclencherait seulement une enquête approfondie; il faudrait effectuer un test au poste de police en employant un appareil approuvé avant de pouvoir porter une accusation.

L'autre point que j'aimerais soulever, c'est qu'il ne faut pas confondre le dépistage obligatoire d'alcool et le pouvoir d'arrêter un véhicule au hasard. Comme vous le savez sans doute, la Cour suprême du Canada s'est déjà penchée sur l'arrêt aléatoire à plusieurs occasions : dans l'affaire *Dedman* en 1985, l'affaire *Hufsky* en 1988 et l'affaire *Ladouceur* en 1990.

Le sénateur Pratte : Monsieur Cox, je ne m'oppose aucunement au dépistage obligatoire d'alcool. Ma préoccupation concerne le risque de profilage par ethnicité ou autre. Ce que je veux savoir, c'est, premièrement, si les corps policiers devraient se doter d'un moyen de recueillir des données sur le profilage, et deuxièmement, si le dépistage obligatoire risque d'augmenter le nombre de cas de profilage.

M. Cox : D'abord, pour ce qui concerne les pouvoirs de procéder à un contrôle routier, de détenir quelqu'un, de l'arrêter ou encore d'effectuer une perquisition ou une saisie, tous les agents de police de toutes les autorités policières du Canada sont assujettis, en premier lieu, à la Charte canadienne des droits et libertés, et en deuxième lieu, à la loi provinciale applicable. Par

Rights Act. As well, we're governed by bias-free policing policy internal to police agencies across the country.

The legislation, as well as our policies, drive our training and our police operating procedures, which outline the need for police to always be able to articulate the reasons why they exercise their authority and the actions that they took and justify that they were permitted under the charter of rights, as well as other applicable legislation or common law.

All of these considerations will drive the manner in which police agencies interact with mandatory roadside testing for alcohol.

Senator Pratte: Yet we know, sir, that profiling has been happening. Of course police officers are required to act within the Charter. We know that the large majority of officers are doing this, but we know that profiling is happening. I'm asking again: Shouldn't police forces give themselves the tools to be following this so that, if ever there is an increase in profiling, we can react rapidly regarding people who are targeted in this way?

Mr. Cox: There is internal oversight within police agencies. There are policies within police agencies to hold our people accountable under professional policies and policies with regard to professional traffic stops. As well, there are outside agencies, external oversight bodies, in place to ensure that allegations of illegal profiling are properly investigated.

Perhaps I can point to a recent example in the province of Ontario where an issue arose with regard to carding or street checks. There was some concern with regard to police approaching people and the fact that illegal profiling could be taking place. In the province of Ontario, the Ministry of Community Safety and Correctional Services developed a policy that required police officers across the province to be trained in order to make sure they were fully aware of ensuring that what they were doing was bias free and they weren't conducting illegal profiling.

So I think there is room for policies to be reviewed and considered, and perhaps for elected officials to consider policies or directives in order to give police some direction with regard to how to deal with mandatory alcohol screening.

Hopefully that answers your question, sir.

[*Translation*]

Senator Gold: Welcome.

[*English*]

The context for my questions — and I have two that I will put on the table that are tangentially related — is a comment that you made, chief, that you are already dealing with and have been

exemple, en Ontario, il s'agit du Code des droits de la personne de l'Ontario. De plus, tous les services de police canadiens sont régis par des politiques internes impartiales.

Les lois et nos politiques façonnent nos formations et nos procédures policières, selon lesquelles les policiers doivent toujours être en mesure d'expliquer les raisons pour lesquelles ils ont exercé leurs pouvoirs, de justifier leurs actions et de montrer que les mesures prises étaient conformes à la Charte, aux autres lois applicables et à la common law.

Les services de police tiendront compte de tous ces facteurs dans la façon dont ils procéderont au dépistage obligatoire d'alcool.

Le sénateur Pratte : Pourtant, monsieur, c'est un fait qu'il y a du profilage. C'est évident que les agents de police sont obligés de respecter la Charte. Nous savons que la grande majorité des policiers le font, mais nous savons également qu'il y a du profilage. Je répète donc ma question : les corps policiers ne devraient-ils pas se doter des outils nécessaires pour suivre la situation afin que nous puissions réagir rapidement à l'égard des personnes ciblées si, effectivement, le profilage augmente?

M. Cox : Les services de police sont soumis à un contrôle interne. Ils ont des politiques professionnelles et des politiques en matière de contrôles routiers qui permettent de tenir responsables les policiers. Il existe également des organismes de surveillance externes qui veillent à ce que les allégations de profilage illégal soient adéquatement examinées.

Je peux vous donner un exemple récent, de la province de l'Ontario, concernant des contrôles de routine. Le fait que la police approchait des gens et qu'il pouvait y avoir du profilage illégal a suscité des préoccupations. En Ontario, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a élaboré une politique exigeant que tous les policiers de la province reçoivent une formation de sorte qu'ils sachent très bien qu'ils ne doivent pas avoir de parti pris dans le cadre de leur travail et qu'ils ne doivent pas faire de profilage illégal.

Je crois donc qu'il y a lieu de réviser les politiques, et les représentants élus pourraient songer à adopter des politiques ou des directives afin de donner aux policiers une orientation quant à la façon de procéder pour le dépistage obligatoire d'alcool.

J'espère avoir répondu à votre question, monsieur.

[*Français*]

Le sénateur Gold : Je vous souhaite la bienvenue.

[*Traduction*]

Mes questions concernent — et j'en poserai deux qui sont indirectement liées — une de vos observations, chef, soit que vous êtes confrontés à des cas de conduite avec facultés

dealing for some time with driving impaired by drugs, and that it's a big problem. We've heard testimony to the effect that it's underreported in some sense, and it could be as big or a bigger problem than alcohol-impaired driving. Be that as it may, it's a real problem that you've been dealing with for a while.

You mentioned in your testimony that you anticipated an increase in the incidence of impaired driving following legalization of marijuana, assuming that occurs. On what basis do you conclude that?

And perhaps you could comment on the following hypothesis. If and when Bill C-46 is passed and the public becomes aware that there are per se offences, even for driving with drugs in our system regardless of impairment, and if that's communicated to the public adequately through education, which we hope it will be, then that will be a deterrent on people who might, up until now, figure "I can get away with it." Might I add that if *les appareils de dépistage* are known to be in operation, however incompletely, that would be a further deterrent.

The other question is tied to the devices. We understand your legitimate concerns about the time it will take to equip all the forces with the devices and for them to be trained and be competent to testify to them. But if we understand correctly, it is really a tool to help you in the evidence-gathering process. So could you describe how you deal with drivers who you believe have drugs in their system or are impaired by drugs in their system without these devices?

Mr. Harel: I could take the first one and let Mr. Cox talk about the second part.

Since the beginning, CACP has been urging the government — from Public Safety to Health to all the ministries — to educate people, to do some prevention, sensitize people to the fact that cannabis and driving do not mix. So the most important key things that we have to do right now, which have been started and we acknowledged in our comments, is that we need to educate people, to sensitize them and try to inform them to make a good decision not to take their vehicle if they take alcohol and drugs.

If we do that, why would we expect more collisions due to the fact marijuana is legalized? As you said, it's a hypothesis, but when we see what is going on in other jurisdictions where cannabis has been legalized, there has been a significant rise in accidents. That's why we feel it's very important to educate people, that we have the best training possible to detect those drivers keep your roads safe. We feel there will be an increase in accidents because that's what happened in other jurisdictions.

affaiblies par la drogue depuis un certain temps, et c'est un grand problème. Des témoins nous ont dit que cela passe sous silence en quelque sorte, et que le problème pourrait être aussi grave, voire plus grave, que celui de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Quoi qu'il en soit, c'est un réel problème auquel vous être confronté depuis un certain temps.

Dans votre témoignage, vous avez dit que vous vous attendiez à ce que le nombre de cas de conduite avec facultés affaiblies augmente lorsque la marijuana sera légale, en supposant qu'elle le deviendra. Sur quoi se fondent vos conclusions?

J'aimerais aussi que vous donniez votre avis sur une certaine hypothèse. Si le projet de loi C-46 est adopté et que la population constate alors qu'il existe des infractions en soi, même pour un conducteur qui a consommé de la drogue, qu'il ait les facultés affaiblies ou non, et qu'on le communique au public de façon adéquate par la sensibilisation, comme nous l'espérons, cela dissuadera les gens qui, jusqu'à maintenant, se disaient qu'ils pouvaient s'en tirer. Par ailleurs, si l'on sait que les appareils de dépistage fonctionnent, bien qu'incomplètement, il s'agit d'un autre moyen de dissuasion

L'autre question porte sur les appareils. Nous comprenons vos préoccupations légitimes concernant le temps qu'il faudra pour équiper les forces policières d'appareils et pour les former de sorte qu'ils puissent bien les utiliser. Or, si nous comprenons bien, il s'agit vraiment d'un outil destiné à vous aider dans la collecte d'éléments de preuve. J'aimerais donc que vous expliquiez comment vous procédez lorsque vous croyez qu'un conducteur a de la drogue dans son organisme ou les facultés affaiblies par la drogue, sans ces appareils.

M. Harel : Je peux répondre à la première question et laisser M. Cox répondre à la deuxième.

Depuis le début, l'ACCP exhorte le gouvernement — qu'il s'agisse des ministères de la Sécurité publique ou de la Santé ou de tout autre ministère — à informer les gens, à faire de la prévention et à sensibiliser les gens au fait que le cannabis et la conduite ne font pas bon ménage. Par conséquent, la chose la plus importante que nous devons faire actuellement — qui a commencé et dont nous avons parlé dans nos observations —, c'est d'informer les gens, de les sensibiliser et de les inciter à prendre une bonne décision, soit de ne pas conduire s'ils consomment de l'alcool et de la drogue.

Si nous faisons cela, pourquoi devrions-nous nous attendre à ce que le nombre de collisions augmente en raison de la légalisation de la marijuana? Comme vous l'avez dit, il s'agit d'une hypothèse, mais dans d'autres pays où le cannabis a été légalisé, le nombre d'accidents a augmenté considérablement. Voilà pourquoi nous croyons qu'il est très important d'informer les gens et de donner la meilleure formation possible de façon à repérer ces conducteurs et à assurer la sécurité des routes. Nous croyons que le nombre d'accidents augmentera parce que c'est ce qui s'est produit ailleurs dans le monde.

[*Translation*]

Senator Gold: Do you still think that the clauses in Bill C-46 will lead to a different outcome, insofar as they will be the first to criminalize driving with a certain amount of cannabis in the bloodstream, as displayed on the appropriate instruments?

Mr. Harel: As we mentioned, I believe that Bill C-46 will implement rigorous and important laws and provisions to reduce, as much as possible, the number of people who make the wrong decision to drive while impaired. Alcohol-impaired driving is and always has been the leading criminal cause of death in Canada. The issue of impaired driving will always be a challenge. However, the bill contains rigid provisions that will allow us to mitigate its impacts.

[*English*]

Your second question was about how we work with the tools and how we deal with impairment.

Senator Gold: The nub of the question is on the assumption that on day one or day two or yesterday, and for the days to come, you don't have this tool. So how effective are your operations to detect, catch and ultimately prosecute drivers who are impaired by drugs?

Mr. Cox: I think the answer to that question is that we are already doing drug-impaired driving investigations, and we have seen an increase over the last couple of years across the country in terms of the types of cases where we are pursuing criminal charges. We're already doing this, and we are doing it with standardized field sobriety testing, trained officers, as well as with drug recognition experts. We're successful at it across the country.

So if an officer on the side of the road has driving evidence such that it appears somebody potentially could be impaired, they pull the vehicle over. They observe indicia of impairment. If they're SFST trained, they can read a demand based on suspicion and require the individual to perform a series of three tests on the roadside to help them formulate grounds. Based on that, they can then make an arrest for impaired driving by drug, if they believe it's drug and not alcohol. At that point, they would read the person their rights to counsel and bring them back to the detachment or the police station for DRE examination.

That's the current situation, and we seem be very successful at it. Recently, we've started to ramp up across the country, increasing the number of SFST trained officers so we have more

[*Français*]

Le sénateur Gold : Pensez-vous tout de même qu'il y ait un effet différent par rapport aux articles du projet de loi C-46 qui feraient en sorte que, pour la première fois, ce serait un crime de conduire avec un certain taux de cannabis dans le sang et que ce soit publié avec les appareils prévus?

M. Harel : Comme on l'a mentionné, je crois que le projet de loi C-46 met en place des lois et des dispositions rigoureuses et importantes pour réduire le plus possible le nombre de personnes qui prennent la mauvaise décision de conduire avec les facultés affaiblies. L'alcool au volant demeure, depuis toujours, la cause criminelle de décès la plus importante au Canada. La conduite avec facultés affaiblies sera toujours un défi. Toutefois, le projet de loi contient des dispositions sérieuses qui vont nous permettre de mitiger ses impacts.

[*Traduction*]

Votre deuxième question portait sur notre façon de travailler avec les outils et de procéder dans les cas de conduite avec facultés affaiblies.

Le sénateur Gold : Le cœur de la question concerne l'idée selon laquelle le premier jour, le lendemain ou hier, et pour les jours qui suivent, vous n'avez pas cet outil. Comment arrivez-vous à repérer, à attraper et, au bout du compte à amener devant la justice les gens qui conduisent avec les facultés affaiblies par la drogue?

M. Cox : Nous menons déjà des enquêtes sur la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, et au cours des deux ou trois dernières années, le nombre de cas pour lesquels nous portons des accusations criminelles ont augmenté au pays. Nous le faisons déjà, et ce, au moyen du test normalisé de sobriété administré sur place, et par l'intermédiaire de nos agents formés et des experts en reconnaissance de drogues. Nous y parvenons très bien partout au pays.

Ainsi, si, en bordure de route, un policier présume que, de par sa conduite, une personne a les facultés affaiblies, il lui fait immobiliser son véhicule. Il observe les indices d'ébriété. Si le policier a suivi la formation relative au test normalisé de sobriété, sur la base de ses soupçons, il peut demander à la personne de passer une série de trois tests sur le bord de la route pour qu'il puisse formuler des motifs. Sur cette base, il peut mettre la personne en état d'arrestation pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue, s'il croit qu'il s'agit de drogue et non d'alcool. À ce moment-là, il avise la personne qu'elle a le droit d'être représentée par un avocat et l'emmène au poste de police pour qu'elle subisse l'examen réalisé par l'expert en reconnaissance de drogues.

Voilà ce qu'il en est actuellement, et il semble que nous réussissions très bien sur ce plan. Récemment, le nombre de policiers ayant suivi la formation sur les tests normalisés de

people out there capable of interdicting and identifying the motoring public that are in a position where they're impaired by drug.

In fact, I think right now we have approximately 13,000 SFST trained officers across the country, and the plan is to increase that by about 7,500 over the next couple of years.

In terms of DRE, we have just under 700. There are plans in place and training already taking place to increase that number. Hopefully we can get it to around 2,000 over the next couple of years across the country.

As we increase the number of SFST officers and the DRE officers, we'll be in a position where we'll be better able to identify people that are drug impaired and ensure they are brought before a drug recognition expert so we can determine whether or not charges are appropriate.

That's without the tool. We have that in place now. We're making sure that people are trained. When the tool comes, then we will have a tool that helps us identify presence of the particular drugs that the devices are designed to identify. My understanding is that it will be cocaine, methamphetamine and THC.

[*Translation*]

Senator Carignan: I have a number of questions, but I will try to limit them. I have one in particular on the per se limit. It would perhaps be of greater relevance to Mr. Cox.

The Canadian Association of Chiefs of Police produced a document for the task force in which they voiced their concerns over the per se limit not being rationally supported by science. You seem to lean towards the more traditional method of having drug-recognition experts evaluate impairment. The following is from a document that you wrote in February 2017, and I quote:

[*English*]

> • Evidence-based permissible limits are not defined and supported by science.
>
> • There is no evidence that "per se" limits adequately quantify impairment and therefore we are concerned with regards to potential challenges within our judicial system.

sobriété a augmenté. Ainsi un plus grand nombre de policiers sont en mesure de déterminer qu'un conducteur a les facultés affaiblies par la drogue.

En fait, je pense qu'à l'heure actuelle, à l'échelle du pays, environ 13 000 policiers ont reçu la formation sur le test normalisé de sobriété administré sur place, et l'objectif est d'en former 7 500 de plus au cours des deux ou trois prochaines années.

Pour ce qui est des experts en reconnaissance de drogues, nous en avons près de 700. Des plans ont déjà été mis en place et de la formation est déjà en cours pour accroître ce nombre. Il est à espérer que nous puissions l'augmenter à 2 000 au cours des deux ou trois prochaines années au pays.

À mesure qu'augmentera le nombre d'agents ayant reçu la formation sur le test normalisé de sobriété administré sur place et d'experts en reconnaissance de drogues, nous serons mieux en mesure de repérer les gens qui ont les facultés affaiblies par de la drogue et de nous assurer qu'on les amène voir un expert en reconnaissance de drogues afin de déterminer s'il est pertinent de porter des accusations.

Voilà comment les choses fonctionnent sans l'outil. Nous nous assurons que les gens reçoivent la formation. Lorsque nous aurons l'outil, il nous aidera à détecter la présence des drogues pour lesquelles les appareils sont conçus. Je crois comprendre qu'il s'agira de la cocaïne, de la méthamphétamine et du THC.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'ai plusieurs questions, mais je vais essayer de les limiter. J'en ai une en particulier sur la limite en soi. Elle s'adressera peut-être davantage à M. Cox.

L'Association canadienne des chefs de police avait rédigé un document à l'intention du groupe de travail dans lequel elle exprimait ses réserves au sujet de la limite en soi qui n'était pas soutenue de façon rationnelle par la science. Vous sembliez avoir un penchant pour adopter plutôt la façon traditionnelle de l'expert en reconnaissance de drogues qui évalue les facultés affaiblies. Il s'agit d'un passage tiré d'un document que vous avez rédigé en février 2017, et je cite :

[*Traduction*]

> • Des limites acceptables fondées sur des données probantes et étayées par la science ne sont pas définies.
>
> • Il n'y a pas de données probantes confirmant que les limites per se quantifient adéquatement l'affaiblissement des capacités, et donc nous devons prévoir des contestations éventuelles dans notre système judiciaire.

[*Translation*]

Do you still have these concerns, these fears, with the per se limit? Would it not be better to choose a system where experts in drug recognition would evaluate impairment?

[*English*]

Mr. Cox: Thank you. I'm not entirely aware of the document you're referring to, but to answer the question, I do have concerns with respect to how police officers, roadside, operationalize per se limits. The roadside screening device is a tool that assists us in identifying the presence of a particular drug like THC in their oral fluid. However, I do not believe there is any science available that connects the oral fluid level found of, let's say, THC to the blood-drug concentration level. And there is no connection between the oral fluid level and that individual's level of impairment that I'm aware of. I haven't seen or read any scientific documents that would lead me to believe that.

That leaves us with current legislation that indicates that a police officer, once they get past suspicion, need reasonable grounds in order to make an arrest, provide them with rights to counsel and bring them for a blood demand. The concern I have is how we develop that reasonable grounds for the per se legislation the way it is written now and with the tools that we have available to us. I don't think the oral fluid screening device provides us with reasonable grounds.

The analogy I will draw is on the alcohol side. On the alcohol side of the house, we have the approved screening device. There is strong science that connects breath-alcohol level to blood-alcohol levels; it is well documented. We know that with an approved screening device that's properly calibrated, the individual will fail at 100, and that's what gives us our reasonable grounds to make the arrest for the alcohol per se offence, which is over 80 milligrams.

On the drug side, with the tool we have available, it doesn't give us the reasonable grounds to make the arrest like the approved screening device on the alcohol side gives us. I don't believe that any other indicia of impairment you may gather during the course of your roadside evaluation gives you reasonable grounds to believe that someone is committing a per se violation. I believe that indicia of impairment gives you reasonable grounds to believe that they're perhaps impaired, which would lead you to bring them in front of a DRE or take blood, according to the new legislation, but it doesn't give you the reasonable grounds to believe they have committed a per se violation.

[*Français*]

Cette crainte ou ces réserves quant à la limite en soi sont-elles toujours présentes? Ne vaudrait-il pas mieux s'orienter vers un système où les experts en reconnaissance de drogue évaluent les facultés affaiblies?

[*Traduction*]

M. Cox : Merci. Je ne connais pas parfaitement le contenu du document dont vous parlez, mais pour répondre à la question, j'ai des préoccupations quant à la façon dont les policiers procèdent quant aux limites légales. L'appareil de dépistage utilisé sur la route est un outil qui nous aide à détecter la présence d'une drogue, comme le THC, dans la salive. Toutefois, je ne crois pas que les données scientifiques permettent d'établir un lien entre le taux de THC, par exemple, trouvé par le dépistage salivaire et la concentration de drogue dans le sang. Il n'y a pas non plus de lien entre le taux trouvé par le dépistage salivaire et le degré d'affaiblissement des facultés. Je n'ai lu aucun document qui m'amènerait à le croire.

Nous nous retrouvons alors avec les mesures législatives actuelles selon lesquelles une fois qu'un policier a franchi l'étape des soupçons, il doit avoir des motifs raisonnables pour pouvoir procéder à l'arrestation d'individu, lui dire qu'il a droit de recourir aux services d'un avocat et demander à ce qu'un échantillon de sang soit prélevé. Ce qui me préoccupe, c'est la façon d'établir les motifs raisonnables concernant les mesures législatives telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle et avec les outils que nous avons à notre disposition. Je ne crois pas que l'appareil de dépistage salivaire nous donne des motifs raisonnables.

Je ferai ici un parallèle avec l'alcool. Dans le cas de l'alcool, nous avons l'appareil de détection approuvé. La science établit un lien entre le taux d'alcoolémie dans l'air expiré et le taux d'alcoolémie dans le sang; ce lien est bien documenté. Nous savons qu'avec un appareil de détection approuvé qui est bien calibré, la personne échouera à 100, et c'est ce qui nous donne les motifs raisonnables qu'il faut pour procéder à une arrestation pour une infraction liée à l'alcool, qui correspond à une alcoolémie supérieure à 80 milligrammes.

Pour ce qui est des drogues, l'outil que nous avons à notre disposition ne nous donne pas les motifs raisonnables nous permettant de procéder à une arrestation comme le permet l'appareil de détection approuvé pour l'alcool. À mon avis, aucun autre indice d'affaiblissement des facultés qu'on peut établir au cours d'un contrôle routier ne donnerait des motifs raisonnables de croire qu'une personne commet une infraction. Je crois que l'indice d'affaiblissement des facultés donne des motifs raisonnables de croire que ses facultés sont peut-être affaiblies, ce qui fait en sorte qu'on ferait intervenir un expert en reconnaissance des drogues ou qu'on demanderait un prélèvement sanguin, selon les nouvelles dispositions, mais cela

We're hopeful that screening devices advance and the science continues to be studied so that in the future we are in a position where an approved device will actually provide us with reasonable grounds to believe that a per se offence has been committed, at which time we would then be able to make an arrest on reasonable grounds, process the individual appropriately and bring them in front of a medical practitioner or qualified technician for blood.

I hope that answers your question.

[*Translation*]

Senator Carignan: I have more questions to ask.

The Chair: Very quickly, because time flies.

Senator Carignan: Ms. Malashenko, you said that you are anticipating many challenges under the Canadian Charter of Rights and Freedoms, particularly. Can you cite some of them that could raise problems for this bill?

[*English*]

Ms. Malashenko: Certainly. We've identified some of the challenges. Superintendent Cox has spoken of the limitations with respect to oral fluid screening devices, so it's imperative there be proper training recognizing the limitations of the use of that device, specifically that it doesn't give an officer reasonable grounds; you will still need your SFSTs and DREs to get you there. So there are concerns about the use of the device itself. There could be potential litigation around that.

So there will have to be proper training and the recognition as to the use of that and how it is articulated in court, because that could lead to potential concerns with respect to the Charter.

There are also concerns about the per se limits, which I believe we've indicated in our working paper. You also heard from the scientific community yesterday with respect to the fact that per se limits do not indicate impairment. So there are concerns with the levels themselves, potentially. There were some pros and cons cited with respect to the levels being proposed.

Again, it all depends on tolerance levels, body types and what have you. We foresee that there could be some challenges with respect to per se limits and yet no evidence before the court that the individual was in fact impaired — for example, if the person was an active user.

ne donne pas des motifs raisonnables de croire que la personne a commis une infraction.

Nous espérons que les appareils de dépistage évolueront et que les recherches se poursuivront de sorte que dans l'avenir, nous ayons un appareil approuvé nous donnant des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise, auquel cas nous serons alors capables de procéder à une arrestation basée sur des motifs raisonnables, de bien gérer la situation avec la personne et de l'amener voir un médecin ou un technicien qualifié qui prélèvera un échantillon de sang.

J'espère avoir répondu à votre question.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'ai d'autres questions à poser.

Le président : Très rapidement, parce que le temps file.

Le sénateur Carignan : Madame Malashenko, vous avez affirmé que vous envisagez plusieurs enjeux de contestations en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, notamment. Pouvez-vous en citer quelques-uns qui pourraient soulever des problèmes dans le cadre de ce projet de loi?

[*Traduction*]

Mme Malashenko : Certainement. Nous avons relevé certains des enjeux. Le surintendant Cox a parlé des limites en ce qui a trait aux appareils de dépistage salivaire, de sorte qu'il est essentiel qu'une bonne formation soit donnée compte tenu de ces limites. En particulier, ces appareils ne donnent pas au policier des motifs raisonnables; pour cela, il faudra toujours recourir à des tests normalisés de sobriété administrée sur place et aux experts en reconnaissance de drogues. Par conséquent, l'utilisation de l'appareil en tant que tel suscite des préoccupations. Il pourrait y avoir des poursuites.

Il faudra donc qu'une bonne formation soit donnée et qu'on tienne compte de ce qui concerne l'utilisation et de ce qui se passe en cour, parce que cela pourrait soulever des problèmes concernant la Charte.

Il y a également des préoccupations au sujet des limites prescrites, ce que nous avons indiqué dans notre document de travail, je crois. Je pense qu'hier, le milieu scientifique vous a parlé du fait que les limites ne révèlent pas qu'une personne a les facultés affaiblies. Les niveaux pourraient donc aussi susciter des préoccupations. On a parlé également de certains avantages et inconvénients en ce qui a trait aux niveaux proposés.

Encore une fois, tout dépend du niveau de tolérance, du type de corps, et ainsi de suite. Nous prévoyons qu'il y aura des contestations concernant les limites, et le fait qu'aucun élément de preuves que l'individu avait les facultés affaiblies n'est soumis au tribunal — par exemple, si la personne était un utilisateur actif.

Again, I would defer to the scientific community with respect to some of those issues. They can articulate it better than I could.

But as it plays out in court, there will be some concerns with respect to potential constitutionality. As with any legislation, it is difficult to foresee, although I may be speculating.

I believe I went through a few others. Disclosure of information was one of them that we articulated. Retaining of samples is another, as is types of drugs that will be codified whereas they are not now; they're set under the IACP standard. So if they are going to be codified, that might have to be amended repeatedly, because synthetic and designer drugs that keep coming. If something is codified, that might have to be amended. We would be concerned that there has to be a level of consistency, otherwise the criminal charges could be in jeopardy.

That's to name a few, although I could go on. A lot of the concerns we cited are in the CACP working paper that was submitted previously.

Senator Eaton: Chief Harel and Superintendent Cox, this is the same question I ask every panel. Bill C-46 will enable police officers to perform mandatory alcohol screening. However, they will not be allowed to perform mandatory drug screening, as they do in other countries. Should we have higher expectations toward those who drive heavy vehicles, pilot planes, or who transport children or groups of passengers? Should they be exposed to mandatory drug screening by police officers?

Here is a second question, if you have time: Have you been in contact with your fellow police officers in jurisdictions where cannabis is already legal, and have you learned anything from them?

Mr. Harel: CACP is for legislation and tools that we could have to keep our communities and roads safe. So if the legislator —

[*Translation*]

It is clear that police forces strongly support having the tools to provide better road safety. I understand that there are legal issues, and that legislators must make decisions. I know that there are differences, and perhaps Mr. Cox can speak about those involving alcohol and the tools used to detect it, versus the tools used for drug testing. This is a hot topic, but you can still see the challenges we have to face.

Je laisserai encore une fois aux scientifiques le soin de répondre à certaines de ces questions, car ils peuvent donner de meilleures explications que moi.

Pour ce qui est des procédures devant les tribunaux, il pourrait y avoir des préoccupations quant à la constitutionnalité. C'est difficile à prévoir, comme pour toute mesure législative, mais je pourrais formuler des hypothèses.

J'en ai mentionné quelques autres, je crois. Nous avons notamment mentionné la divulgation de renseignements, le dépistage salivaire et les types de drogues qui seront codifiées, ce qui n'est pas le cas actuellement; elles sont visées par la norme de l'AICP. Donc, si on choisit de les codifier, cela devrait être modifié fréquemment, en fonction de l'émergence de drogues synthétiques ou de drogues de confection. Si on codifie quelque chose, il faudra mettre l'information à jour. Notre préoccupation est liée à la cohérence, sans laquelle la validité des accusations criminelles pourrait être menacée.

Ce ne sont que quelques exemples, et je pourrais continuer. Nous avons soulevé beaucoup d'autres préoccupations dans le document de travail de l'ACCP que nous avons déjà fourni.

La sénatrice Eaton : Chef Harel, surintendant Cox, je pose cette question à tous les groupes de témoins. Le projet de loi C-46 autorisera les policiers à procéder au dépistage obligatoire d'alcool. Toutefois, ils ne seront pas autorisés à procéder au dépistage obligatoire de drogues, comme c'est le cas dans d'autres pays. Devrions-nous avoir des attentes plus élevées à l'égard de ceux qui conduisent des véhicules lourds, qui pilotent des avions ou qui transportent des enfants ou des groupes de passagers? Ces gens devraient-ils être obligés de se soumettre à un dépistage obligatoire de drogues effectué par des policiers?

J'ai une deuxième question, si vous avez le temps d'y répondre : avez-vous eu des discussions avec vos collègues d'administrations qui ont déjà légalisé le cannabis? Si oui, avez-vous appris quelque chose?

M. Harel : L'ACCP est favorable à la légalisation et aux outils qui pourraient nous être fournis pour assurer la sécurité dans nos collectivités et sur les routes. Donc, si le législateur...

[*Français*]

De toute évidence, les services policiers sont très favorables aux outils qui permettent d'assurer une meilleure sécurité sur les routes. Je comprends qu'il y a des enjeux légaux et que le législateur doit prendre des décisions. Je sais qu'il y a des différences, et peut-être que M. Cox pourrait en parler en ce qui touche l'alcool et les outils de dépistage de l'alcool par rapport aux outils de dépistage des drogues. On en parle beaucoup, mais tout de même, vous avez été à même de constater les défis auxquels nous sommes confrontés.

Senator Eaton: Should there be only one law for both drugs and alcohol?

[*English*]

Mr. Harel: I don't know if you can take this one on the difference between the two. I think that the science —

Senator Eaton: In other words, science is running behind the legislation. We already know that. We have heard that. I agree with what you have said, but this legislation is not going to allow you to randomly test people who fly 300 people at a time or who drive schoolchildren.

When the science catches up to the legislation, should the legislation, which is running ahead of the science, also give you guys the power to randomly test those kinds of people, such as long-distance truck drivers? When edibles so come in, they will have a brownie with their egg salad sandwich on the road.

[*Translation*]

Mr. Harel: Senator Eaton, in this context, the short answer would be, yes, having the same provisions would be ideal.

Senator Eaton: That is what I wanted to hear.

[*English*]

Mr. Cox: Quite frankly, we would very much appreciate any tool that the people who legislate provide to us so that we can make our waterways, trails, skies, roads and communities safer.

Senator Batters: Mr. Stamatakis, it's nice to see you again. We haven't had very much legislation in order to see you.

As President of the Canadian Police Association, as well as with your considerable years of experience as a front-line officer, I ask you this: With marijuana legalization, do you expect impaired driving in Canada to increase?

Mr. Stamatakis: I think it has been said that we already deal with drug-impaired driving in Canada, more so in some regions than others. It would be hard for me to say whether we're going to see an increase in drug-impaired driving post the legislation coming into force, but it's definitely a concern. To what extent, I'm really not in a position to say. It is a concern.

La sénatrice Eaton : Devrait-il y avoir une seule loi qui inclurait les drogues et l'alcool?

[*Traduction*]

M. Harel : Je ne sais pas si vous pouvez répondre à la question sur la différence entre les deux. Je pense que la science...

La sénatrice Eaton : Autrement dit, la science est en retard sur la loi. Nous le savons déjà. Cela a été dit. Je suis d'accord avec votre affirmation, mais cette mesure législative ne vous permettra pas de faire des tests aléatoires sur des pilotes d'avion qui transportent 300 personnes à la fois ou sur des chauffeurs d'autobus scolaire.

Lorsque la science aura rattrapé la loi, étant donné que la loi a une longueur d'avance sur la science, la loi devrait-elle également vous donner le pouvoir de soumettre ces gens, notamment les camionneurs au long cours, à des tests de dépistage aléatoires? À l'arrivée des produits comestibles sur le marché, ils pourraient consommer un brownie avec leur sandwich aux œufs pendant qu'ils sont sur la route.

[*Français*]

M. Harel : Sénatrice Eaton, dans ce contexte, la réponse courte serait que, oui, il serait idéal d'avoir les mêmes dispositions.

La sénatrice Eaton : C'est ce que je voulais entendre.

[*Traduction*]

M. Cox : Soyons clairs : nous sommes absolument favorables aux outils que nous accordera le législateur pour que nous puissions assurer la sécurité de nos voies navigables, de nos sentiers, de notre espace aérien, de nos routes et de nos collectivités.

La sénatrice Batters : Monsieur Stamatakis, je suis heureuse de vous revoir. Nous n'avons pas étudié beaucoup de mesures législatives nous permettant de vous inviter.

Je vous pose la question suivante en faisant appel à votre rôle de président de l'Association canadienne des policiers, mais aussi à vos nombreuses années d'expérience en tant qu'agent de police de première ligne : la légalisation du cannabis entraînera-t-elle une hausse des cas de conduite avec facultés affaiblies au Canada?

M. Stamatakis : Je pense qu'il a été mentionné que nous luttons déjà contre la conduite avec facultés affaiblies au Canada, et plus dans certaines régions que dans d'autres. Quant à savoir s'il y aura une hausse des cas de conduite avec facultés affaiblies après l'entrée en vigueur de la loi, c'est difficile à dire, mais c'est certainement une préoccupation. Je ne saurais pas vraiment dire à quel point, mais c'est une préoccupation.

Senator Batters: I know you can't predict how much it will be, but I am thinking that given what you have seen in other jurisdictions, this is a concern that your members are expressing nationally. Is that right?

Mr. Stamatakis: Yes, that is correct. It's a concern that people are expressing. To what extent we will have to deal with it, we'll have to see.

Senator Batters: Thank you.

To the Canadian Association of Chiefs of Police, your opening statement referred to the federal government's recently announced funding plan for implementation. In your statement you say, ". . . questions remain with regard to the resource allocation and distribution and timing." This tells me that despite what the Public Safety Minister has been saying about that critical issue, you still have significant concerns on this. Could you please tell me more about those concerns, especially given that it's already February 15?

[*Translation*]

Mr. Harel: We learned in the last few weeks that officials from all the provinces met to finalize the allocation of funding. Now, it is up to each province to determine their methods of allocation according to their needs. We are constantly awaiting results, but, yes, time goes on, and anyway, we will need laws before starting training, and so on. Yes, we are still waiting for funding.

[*English*]

Senator Batters: There were some important points raised in the discussion paper that you provided to our committee. Thank you very much for the work that you put into that.

One of them, I note — and you were referencing that earlier, Mr. Cox — states that ". . . oral fluid devices cannot be used as the sole ground upon which to base a blood/DRE demand as they do not detect impairment." Yet again, it seems that, with this bill, this Liberal government is not ready to handle this particular issue.

You also raise several provisions of this bill where you recommend important amendments. Those include the inclusion and codification of the drug categories; approved containers; certificates; disclosure of information, where you say that the provision of this bill will actually lead to further court delays — which we certainly don't want to see, as we know what a massive problem that is — and per se limits.

La sénatrice Batters : Je sais que vous ne pouvez prédire un ordre de grandeur, mais étant donné ce que vous avez vu ailleurs, je pense que c'est une préoccupation de vos membres à l'échelle nationale. Est-ce exact?

M. Stamatakis : Oui, tout à fait. Les gens ont exprimé leurs préoccupations à cet égard. Quant à savoir l'ampleur que cela prendra, cela reste à voir.

La sénatrice Batters : Merci.

Passons maintenant l'Association canadienne des chefs de police. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné l'annonce récente, par le gouvernement fédéral, d'un programme de financement pour la mise en œuvre. Dans votre exposé, vous avez indiqué que l'ACCP « se questionne toujours sur la répartition et la distribution des ressources et sur l'échéancier. » Cela m'indique que, malgré les propos tenus par le ministre de la Sécurité publique sur cet enjeu primordial, cela vous préoccupe encore beaucoup. J'aimerais en savoir davantage sur ces préoccupations, s'il vous plaît, d'autant plus que nous sommes déjà rendus au 15 février.

[*Français*]

M. Harel : Nous avons appris au cours des dernières semaines qu'une rencontre avec les représentants de chacune des provinces a eu lieu pour finaliser la répartition de ces montants. Maintenant, c'est à chacune des provinces de déterminer le mode de répartition selon ses besoins. Nous nous attendons à des résultats incessamment, mais, oui, le temps avance et, de toute façon, il nous faut des lois avant de commencer la formation, et cetera. Oui, nous attendons toujours les sommes d'argent.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Vous soulevez d'importants points dans le document de discussion que vous avez fourni au comité. Merci beaucoup du travail que vous avez consacré à la préparation de ce document.

L'un d'entre eux a attiré mon attention; vous y avez fait référence plus tôt, monsieur Cox. On lit ce qui suit : « [...] l'appareil de dépistage salivaire ne peut être utilisé comme seule base pour demander une analyse sanguine ou de reconnaissance de drogue, car il ne détecte pas l'affaiblissement des facultés. » Il semble, encore une fois, qu'avec ce projet de loi, le gouvernement libéral n'est pas prêt à s'attaquer à cet enjeu précis.

Vous recommandez également d'importantes modifications à diverses dispositions du projet de loi, notamment celles sur l'inclusion et la codification des catégories de drogues, les contenants approuvés, les certificats, la communication de renseignements — vous soulignez que cette disposition du projet de loi entraînera un prolongement des retards dans le système judiciaire, ce que nous ne voulons certainement pas, puisque

Perhaps this question is best addressed to Ms. Malashenko. Did you propose these particular amendments to the House of Commons committee? Obviously the Liberal government hasn't proceeded with them because we're seeing them again now. And could you please tell us about two of the most important recommendations you would make for amendment to this bill.

Ms. Malashenko: To answer your first question, we did provide the working paper before the Health Committee, so they were aware of some of the recommendations we made. I don't know whether they had the paper at the time. My recollection is that I believe they didn't have it at the time we provided our presentation, but that was submitted to them after the fact. So they were since made aware of a number of the recommendations.

In terms of those most important, we have so many recommendations that we made with respect to a number of the proposed amendments that I'm not sure one is more important than another. I initially indicated we did mention some of the concerns we have with respect to oral fluid screening devices that do not give you the grounds. It only detects the presence of the drug in the saliva, not in the body. You would still need to proceed with the traditional SFSTs and DREs, so again recognizing that.

One of the amendments we talked about was the disclosure of information, which was section 320.34(1). Again, these amendments were aimed to codify requirements by saying that a prosecutor or a Crown shall disclose samples of breath that the accused provided, the results of blank tests, calibration checks, and it goes on further. This concern, from a policing perspective, is that the police may be required to produce what is considered now a third party record application, where the defence would have to bring an application and would have to establish an evidentiary burden to demonstrate that they are likely relevant.

This amendment now seems to suggest that there is going to be a first party disclosure as per the *Stinchcombe* decision. Our concern is that this amount of disclosure may not be likely relevant, yet the police and the Crown are going to have the obligation to produce that. This may create further *Jordan* delays and, certainly, an unmanageable level of disclosure for both the police and the Crown. So that's a significant one.

nous connaissons l'ampleur considérable du problème —, et les limites légales.

Madame Malashenko, c'est peut-être à vous que je devrais poser la question. Avez-vous proposé ces modifications au comité de la Chambre des communes? Le gouvernement libéral ne les a pas acceptées, manifestement, puisque rien n'a changé. Quelles seraient vos deux plus importantes recommandations pour la modification de ce projet de loi?

Mme Malashenko : Pour répondre à votre première question, nous avons fourni le document de travail au Comité de la santé. Le comité est donc au courant de nos recommandations. Je ne sais pas s'ils avaient le document à ce moment-là. Je me rappelle bien, ils ne l'avaient pas lorsque nous avons comparu; reçu après coup. Ils ont donc pris connaissance de nos recommandations depuis ce temps.

Quant à savoir quelles recommandations sont les plus importantes, je ne saurais le dire, car nous avons présenté de nombreuses recommandations sur les diverses modifications qui ont été proposées. J'ai mentionné, d'entrée de jeu, certaines de nos préoccupations sur l'impossibilité d'établir le motif raisonnable de soupçonner grâce aux appareils de dépistage salivaire. Ces appareils permettent uniquement de détecter la présence de drogue dans la salive, mais pas dans le sang. Il faudrait donc toujours faire passer les tests conventionnels, soit les tests de sobriété normalisés et les évaluations par un expert en reconnaissance de drogues. Il convient de le reconnaître, encore une fois.

L'un des amendements dont nous avons discuté portait sur la communication de renseignements, c'est-à-dire le paragraphe 320.34(1). Encore une fois, ces amendements visaient à codifier les exigences en indiquant que le procureur ou le ministère public doit communiquer, relativement à tout échantillon d'haleine fournie par l'accusé, le résultat du test à blanc, le résultat du test d'étalonnage, et cetera. Du point de vue policier, la préoccupation est que les services policiers pourraient être tenus de faire une demande de communication de dossier en la possession de tiers, auquel cas la défense serait tenue de présenter une demande et d'assumer le fardeau de preuve pour démontrer qu'ils sont vraisemblablement pertinents.

Par cet amendement, on semble maintenant laisser entendre qu'il y aura une divulgation par la première partie, conformément à l'arrêt *Stinchcombe*. Ce qui nous préoccupe, c'est que les services de police et le ministère public aient une obligation de communication, mais pour des renseignements peu susceptibles d'être pertinents. Cela pourrait accroître le nombre de cas de délais visés par l'arrêt *Jordan* et rendre ingérables les demandes de divulgation, et ce, tant pour les services policiers que pour le ministère public. Donc, c'est une préoccupation importante.

I don't know whether, Superintendent Cox, you have any further recommendations that you wish to add.

Mr. Cox: I couldn't have picked two that were better than those. The disclosure piece and the oral fluid screening device piece are really important.

There are some other changes that took place in the legislation with regard to certificates that potentially could cause us some problems in court. What would be in the body of a certificate used to be codified, and that doesn't seem to exist in Bill C-46. The expectation is that that leaves it wide open to litigation, which could cause further court delay. That's another piece that I think is important. It could simply be resolved by creating a prescribed form. That's another that I would suggest is important.

Senator Boniface: Thank you for being here. I appreciate your comments and the papers that provided. My question deals with mandatory screening and the impact it will have.

If I remember correctly, 30 per cent of the people who are stopped and claim not to be drinking may get through the system the way it is today. So mandatory alcohol screening, in my view, will be extremely beneficial.

In the Irish experience — I was living there when the Irish brought it in — they combined it with a significant amount of awareness. It actually worked very much as a deterrent because people knew they would be tested, as opposed to taking the chance and being able to get through the system. Based on what you have read and seen, would you agree that that is the experience?

Mr. Cox: Yes, absolutely. What I have read and seen in terms of what is happening in other jurisdictions clearly states exactly what you mentioned. Not only are they in a position to better identify those who have an illegal amount of alcohol in their system that in the past potentially could have gotten through a spot check on the side of the road, but the fact that they could be tested at any time also acts as a very strong deterrent. As a result, I think in many of those jurisdictions there has been a drastic increase in the incidence of impaired driving.

Senator Boniface: The second thing I want to refer to is Colorado, because I suspect you have had discussions with the folks there. One of the pieces of information that I became aware of prior to coming to the Senate is that Colorado's police authorities would say that one of the mistakes made, if I understood them correctly, was they did not do a significant awareness campaign around driving. They are playing catch-up, I think, is how it was described to me.

Monsieur Cox, je ne sais pas si vous avez d'autres recommandations à ajouter.

M. Cox : Je n'aurais pu choisir deux meilleures recommandations. Les questions de la communication de renseignements et des appareils de dépistage salivaire sont extrêmement importantes.

D'autres modifications qui ont été apportées à la mesure législative pourraient nous poser problème en cour; ce sont les dispositions relatives aux certificats. Auparavant, le libellé précisait les critères particuliers à ajouter sur le certificat; cela ne figure plus dans le projet de loi C-46. On s'attend à ce que cela ouvre la porte à des contestations judiciaires, ce qui risque d'accroître davantage les délais devant les tribunaux. À mon avis, il s'agit là d'un autre élément important. Le problème pourrait être facilement résolu par la création d'un formulaire obligatoire. Je dirais que c'est là une autre recommandation importante.

La sénatrice Boniface : Merci d'être ici. Je vous remercie de vos observations et des documents que vous avez fournis. Ma question porte sur les tests obligatoires et leur incidence.

Dans l'état actuel des choses, je me rappelle bien, 30 p. 100 des gens qui se font arrêter et qui affirment ne pas avoir consommé d'alcool échappent aux mailles du filet. Donc, le dépistage obligatoire d'alcool sera extrêmement utile, à mon avis.

J'habitais en Irlande lorsque les Irlandais ont adopté cette mesure, et ils ont combiné cela à une importante campagne de sensibilisation. Dans les faits, cela a eu un effet dissuasif, car les gens savaient qu'ils feraient l'objet d'un contrôle. Donc, il choisissait cette option plutôt que de tenter leur chance et essayer de contourner le système. Est-ce ce qui s'est produit, selon ce que vous avez lu et observé?

M. Cox : Oui, absolument. Ce que j'ai lu et observé par rapport à la situation d'autres administrations correspond en tous points à ce que vous avez mentionné. Ils ne sont pas seulement mieux placés pour dépister ceux qui dépassent la limite légale d'alcool dans le sang, mais qui auraient pu ne pas être dépistés lors d'un contrôle routier. La possibilité de faire l'objet d'un contrôle à tout moment a un puissant effet dissuasif. Par conséquent, je pense que beaucoup d'administrations ont constaté une hausse marquée de la prévalence de la conduite avec facultés affaiblies.

La sénatrice Boniface : Le deuxième cas dont je voulais parler est le Colorado; je suppose que vous avez eu des discussions avec les gens de cet État. Avant de venir au Sénat, j'ai notamment appris que les autorités policières du Colorado estiment que l'une de leurs erreurs, si j'ai bien compris, était de ne pas avoir fait une importante campagne de sensibilisation liée à la conduite automobile. Selon ce qu'on m'a dit, je crois, ils sont en mode rattrapage.

Have you had input and an opportunity to emphasize around the awareness required on the drug side of things? As you know and experience every day, this is an issue today, whether it is legal or illegal.

Mr. Harel: Yes, and since it's not legal, there is no awareness campaign. But I spoke with chiefs in Colorado, not to mention Seattle, in Washington State, and yes, the prevention and the messaging we at CACP are asking for, and what we are starting to see, is key to educating people and trying to mitigate the impact of the full legalization of marijuana.

Senator Boniface: Thank you.

Senator Sinclair: I want to explore one point you made, Chief Harel. You said that impaired driving is the leading cause of death in Canada, I think.

Mr. Harel: Criminal, yes.

Senator Sinclair: The leading cause of death on roads, though, as I've been told and have read about in various reports, is distracted driving. Do you agree with that?

Mr. Harel: In Canada, the leading criminal cause of death is driving under the influence of alcohol.

Senator Sinclair: Those that are related to criminal offences?

Mr. Harel: You're right that distracted driving is becoming a very hot issue for safety.

Senator Sinclair: The Ontario Provincial Police has reported that in the last four years, the leading cause of death on roads has been distracted driving.

Mr. Cox: That is correct.

Senator Sinclair: Thank you.

On the issue of profiling, I wanted to pick up on a few points made with regard to the questions that Senator Plett was raising with you. I'm concerned about the fact that this bill allows for easier provisions to stop and detain and demand breath samples, particularly from drivers, without necessarily having to go through the same testing or determination as was previously the case, which could give rise to people being more easily stopped and, therefore, targeted groups — people of colour — being more easily detained. The question that was asked was: What is being done about it? You talked about training.

Avez-vous eu l'occasion d'insister sur la sensibilisation nécessaire en ce qui concerne les drogues? Avez-vous eu des commentaires à ce sujet? Comme vous le savez, d'après ce que vous voyez tous les jours, c'est un problème aujourd'hui, que ce soit légal ou illégal.

M. Harel : Oui, et puisque ce n'est pas légal, aucune campagne de sensibilisation n'a eu lieu. J'ai toutefois eu des discussions avec des chefs du Colorado, mais aussi ceux de Seattle, dans l'État de Washington. Les campagnes de prévention et de sensibilisation réclamées par l'ACCP et ce qu'on commence à voir sur le terrain sont des mesures essentielles pour sensibiliser les gens et tenter d'atténuer les répercussions de la légalisation totale de la marijuana.

La sénatrice Boniface : Merci.

Le sénateur Sinclair : J'aimerais revenir sur un point que vous avez soulevé, monsieur Harel. Vous avez dit que la conduite avec capacités affaiblies est la principale cause de décès au Canada, je crois.

M. Harel : Cause criminelle.

Le sénateur Sinclair : Toutefois, d'après ce qu'on m'a dit et ce que j'ai lu dans divers rapports, la principale cause de décès sur les routes est la distraction au volant. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Harel : Au Canada, la principale cause criminelle de décès est la conduite avec capacités affaiblies par l'alcool.

Le sénateur Sinclair : Les décès liés à des infractions criminelles?

M. Harel : Vous avez raison de dire que la distraction au volant est en voie de devenir un problème majeur sur le plan de la sécurité.

Le sénateur Sinclair : La Police provinciale de l'Ontario a signalé que la distraction au volant est la principale cause de décès sur les routes depuis les quatre dernières années.

M. Cox : C'est exact.

Le sénateur Sinclair : Merci.

Sur la question du profilage, je voulais revenir sur quelques observations que vous avez faites en réponse aux questions du sénateur Plett. Je suis préoccupé par les dispositions du projet de loi qui facilitent les contrôles, la détention et l'ordonnance de fournir un échantillon d'haleine, en particulier pour les conducteurs, mais sans nécessairement exiger les mêmes critères ou vérifications qu'auparavant, ce qui pourrait faciliter les interceptions et, par conséquent, la détention de membres de groupes ciblés, c'est-à-dire les gens de couleur. La question était la suivante : que fait-on pour remédier à cela? Vous avez parlé de formation.

Mr. Cox, regarding the complaint process that you talked about relating to the training that officers are given, it seemed to require somebody to complain before there was a process to challenge or to check on whether racial profiling is concerned. Have you looked at a process of constant monitoring and requiring reports to be filed on a daily basis by officers of the stops they make so that that can be assessed on an ongoing basis?

Mr. Cox: No, at this point we haven't specifically looked at creating a policy with regard to monitoring mandatory alcohol screening. But there are policies that police agencies have with regard to supervisors to monitor what their officers are doing to ensure that they are not illegally profiling.

As indicated, there are checks and balances, both internally and externally, to ensure that police officers are abiding by the Charter of Rights and Freedoms and by their own internal policies with regard to this issue.

We haven't gone down the road of developing a policy at this point in time with regard to monitoring. However, that doesn't preclude that from happening in the future.

Senator Sinclair: Thank you.

The Chair: Before I say thank you to all of you, Chief Harel, you mentioned in your opening remarks that you expect that there will be an increase in offences on the basis of other countries or jurisdictions where legalization has happened. Do you have studies at hand that you could provide the committee with?

Mr. Harel: Mr. Cox has some stats and studies, yes.

The Chair: I'm sure that all the honourable senators will certainly be interested to read what happened following legalization in other jurisdictions.

Mr. Cox: Yes, absolutely. In fact, I have an executive summary of a study done in Colorado that was published in September 2016. It indicates that marijuana-related traffic deaths increased 48 per cent in the three-year average from 2013 to 2015 since Colorado legalized recreational marijuana, compared to the three-year average of 2010-12, prior to legalization. Also, during the same time period, all traffic deaths increased by 11 per cent. So I do have various studies from particular jurisdictions.

The Chair: Could you provide them to us? I'm sure honourable senators will want to read and reflect on those.

Monsieur Cox, au sujet du processus de plaintes dont vous avez parlé, par rapport à la formation qui est offerte aux agents, il m'a semblé qu'on exigeait que les gens portent plainte, mais sans qu'il y ait au préalable un processus quelconque pour contester une décision ou vérifier si le profilage racial était en cause. Avez-vous étudié la possibilité d'établir un processus de surveillance continue et d'exiger la production de rapports quotidiens sur les contrôles effectués par les agents de façon à évaluer la situation de manière continue?

M. Cox : Nous n'avons pas encore envisagé l'élaboration d'une politique de surveillance des contrôles de dépistage obligatoire d'alcool. Cela dit, les services de police ont des politiques; les superviseurs sont tenus de surveiller les activités des agents pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de profilage illégal.

Comme je l'ai indiqué, il existe des mécanismes de contrôle, tant internes qu'externes, pour veiller à ce que les policiers respectent la Charte canadienne des droits et libertés et leurs propres politiques internes sur cet enjeu.

Pour le moment, nous n'avons pas entrepris d'établir une politique en matière de surveillance, mais rien ne nous empêche de le faire plus tard.

Le sénateur Sinclair : Merci.

Le président : Avant de passer aux remerciements, j'aurais une question pour M. Harel. Dans votre exposé, vous avez mentionné que vous vous attendez à une augmentation des infractions, étant donné ce qui s'est produit dans les pays ou les administrations qui ont procédé à la légalisation. Avez-vous des études que vous pourriez fournir au comité?

M. Harel : M. Cox a des statistiques et des études.

Le président : Je suis convaincu que tous mes collègues seront intéressés d'apprendre ce qui s'est produit ailleurs après la légalisation.

M. Cox : J'en suis certain. J'ai le résumé d'une étude qui a été réalisée au Colorado et publiée en septembre 2016. L'étude révèle que le nombre de décès sur les routes liés à la marijuana a augmenté de 48 p. 100. Il s'agit ici de la moyenne annuelle sur trois ans pour la période de 2013 à 2015, soit depuis la légalisation de la marijuana à des fins récréatives au Colorado, comparativement à la moyenne sur trois ans de 2010 à 2012, avant la légalisation. En outre, pendant cette période, le nombre total de décès sur la route a augmenté de 11 p. 100. Donc, j'ai diverses études provenant d'administrations précises.

Le président : Pourriez-vous nous les faire parvenir? Je suis certain que les sénateurs voudront les lire et y réfléchir.

[*Translation*]

Senator Carignan: There is a more recent one that is from November 2017, which we could also ask you to provide. It is rare for us to invite police officers from municipal forces. What will be the delay once the equipment is approved? It is a municipal tender. What is the timeline for you, in Gatineau, between the moment you issue a tender and the moment you receive the product?

Mr. Harel: Easily 60 days. It depends on the availability of the equipment. If there is only one supplier or one product, the timeline can be shorter. Without this information, it is harder to answer you, but we can say that it takes about 60 days to receive equipment.

[*English*]

The Chair: Thank you very much to all of you.

Mr. Stamatakis, I'm sure we will be able to listen to you more in the months to come, and I will pass on your kind remarks to former Senator Baker. Thank you very much.

[*Translation*]

I now invite the second group of witnesses and the senators to take their seats around the table so we can continue our discussions this morning. I am very pleased to introduce Lt. Jean-François Grégoire, Shift Supervisor, Gatineau Police, and from the Ottawa Police Services, Chris Rheaume, Superintendent, Support Services, who is accompanied by Ms. Laurie Fenton, Project Manager, Traffic Stop Race Based Data Collection.

[*English*]

As you know, this is a subject of deep interest around the table. We welcome you this morning.

[*Translation*]

I understand we will begin with Lt. Jean-François Grégoire. You have the floor, Mr. Grégoire.

Lieutenant Jean-François Grégoire, Shift Supervisor, Gatineau Police: Hello. Thank you for this opportunity to appear before you today. I will keep my remarks brief to give the senators time to ask questions about the work of police officers in the field.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Il y en a une plus récente qui est en date du mois de novembre 2017 qu'on pourrait peut-être également vous demander. Il est rare pour nous d'accueillir un policier d'un corps municipal. Quel est le délai une fois que les équipements sont approuvés? C'est un appel d'offres municipal. Chez vous, à Gatineau, lorsque vous achetez de l'équipement, quels sont les délais, à partir de l'appel d'offres jusqu'à la réception du produit?

M. Harel : Il faut compter facilement 60 jours. Cela dépend de la disponibilité des appareils. S'il y a seulement un fournisseur ou seulement un appareil, le délai peut être plus court. Sans cette information, il est plus difficile de vous répondre, mais on peut dire qu'il faut environ 60 jours pour les obtenir.

[*Traduction*]

Le président : Merci infiniment à tous.

Monsieur Stamatakis, je suis certain que nous pourrons vous réentendre encore au cours des mois à venir, et je transmettrai vos bons mots à l'ancien sénateur Baker. Merci beaucoup.

[*Français*]

J'invite maintenant le deuxième groupe de témoins et les sénateurs à prendre place autour de la table afin que nous puissions poursuivre nos délibérations ce matin. Il m'est très agréable de vous présenter le lieutenant Jean-François Grégoire, chargé de relève à la Police de Gatineau, ainsi que Chris Rheaume, surintendant, Services de soutien, du Service de police d'Ottawa, qui est accompagné de Mme Laurie Fenton, gestionnaire de projet, Collecte de données fondées sur la race aux contrôles routiers.

[*Traduction*]

Comme vous le savez, c'est un sujet qui suscite un vif intérêt autour de la table. Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous ce matin.

[*Français*]

Je crois comprendre que nous entendrons d'abord le lieutenant Jean-François Grégoire. Vous avez la parole, monsieur Grégoire.

Lieutenant Jean-François Grégoire, chargé de relève, Service de police de la Ville de Gatineau : Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui. Je serai bref dans mon allocution afin de permettre aux sénateurs de me poser des questions sur le travail des policiers sur le terrain.

My special expertise is in drug recognition. I have been an evaluation officer since 2008. I was certified as an instructor in 2011, and have been teaching for seven years at École nationale de police du Québec, Quebec's police college. I also contributed to the development of the drug recognition experts' training program for Quebec.

From December 2016 to March 2017, the Gatineau police service was one of seven police services that took part in the Public Safety Canada pilot project on oral fluid drug screening devices. Over 180 samples were collected in Gatineau using two types of devices, which were presented to you. The police officers' findings are the same as the ones contained in the final report on the pilot project for these devices.

I would like to point out that the bill provides additional tools to help both front-line police officers and evaluators. We are facing operational challenges right now that are addressed in the bill, all of which will help greatly in making our roads safer.

I will be pleased to answer your questions about the work and training of evaluators, coordination and movement difficulties, and drug screening devices.

The Chair: Thank you very much, Lt. Grégoire.

Mr. Rheaume, you have the floor.

[*English*]

Chris Rheaume, Superintendent Support Services, Ottawa Police Services: I'll let Ms. Fenton talk about the Race Based Data Collection project, but this stemmed from 2012 as an agreement between the Ottawa police and the Human Rights Commission on us collecting data for two years. I'll let Ms. Fenton explain the actual collection of the data.

Laurie Fenton, Project Manager, Traffic Stop Race Based Data Collection, Ottawa Police Services: Some of the highlights of the settlement agreement included, of course, the race-based data for two years. It should be noted that the race being collected by our officers is still being done today, five years later. It's actually their perception of the driver's race for all traffic stops. Other things in the agreement included community consultation, delivery of the data, and the hiring of a research expert in race-based data collection.

Je possède une expertise particulière dans le domaine de la reconnaissance des drogues. Je suis agent évaluateur depuis 2008. J'ai été certifié instructeur en 2011, et j'enseigne depuis sept ans à l'École nationale de police du Québec. J'ai également contribué au développement du programme de formation des experts en reconnaissance des drogues au Québec.

À partir du mois de décembre 2016 jusqu'en mars 2017, le Service de police de la Ville de Gatineau a été l'un des sept corps policiers à avoir participé au projet pilote du ministère de la Sécurité publique du Canada sur les appareils de dépistage de drogues par voie orale. Plus de 180 échantillons ont été prélevés à Gatineau à l'aide des deux modèles d'appareils, lesquels vous ont été présentés. Les constatations des policiers sont les mêmes que celles qui sont énoncées dans le rapport définitif du projet pilote sur ces appareils.

Je tiens à mentionner que le projet de loi prévoit des outils supplémentaires pour aider tant les policiers de première ligne que les agents évaluateurs. Nous faisons face, à l'heure actuelle, à des défis opérationnels qui sont traités dans ce projet de loi, et le tout contribuera grandement à rendre nos routes plus sécuritaires.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions en ce qui a trait au travail des agents évaluateurs, à la formation des agents évaluateurs, aux épreuves de coordination et de mouvement, et aux appareils de dépistage de drogue.

Le président : Merci beaucoup, lieutenant Grégoire.

Monsieur Rheaume, vous avez la parole.

[*Traduction*]

Chris Rheaume, surintendant, Services de soutien, Service de police d'Ottawa : Je laisserai Mme Fenton vous parler de notre projet de collecte de données fondées sur la race, mais il découle d'une convention de règlement conclue en 2012 entre la police d'Ottawa et la Commission des droits de la personne, par laquelle nous nous sommes engagés à recueillir des données pendant deux ans. Je vais laisser Mme Fenton vous expliquer en quoi consiste cette collecte de données.

Laurie Fenton, gestionnaire de projet, Collecte de données fondées sur la race aux contrôles routiers, Service de police d'Ottawa : Cette convention de règlement comprenait bien sûr notamment la collecte de données fondées sur la race pendant deux ans. Il faut souligner que nos policiers prélèvent toujours des données fondées sur la race aujourd'hui, cinq ans plus tard. Ces données nous renseignent sur leur perception de la race du conducteur à tous les contrôles routiers. La convention prévoyait également des consultations publiques, la diffusion de données et l'embauche d'un chercheur spécialisé dans la collecte de données fondées sur la race.

It's a project that showed our willingness to continue addressing racial profiling concerns. We have a long list of different initiatives. You have heard about training. We have an anti-racial profiling policy. There are a number of initiatives with community partners in the city that we have been working on over the last two decades. Race-based data was a fairly recent one we entered into in 2012 as a result of that agreement.

C'est un projet qui montrait notre volonté de continuer de combattre le profilage racial. Nous avons une longue liste d'initiatives différentes. Vous avez entendu parler de la formation. Nous avons une politique sur le profilage racial. Nous menons aussi diverses initiatives avec nos partenaires communautaires de la ville et ce, depuis une vingtaine d'années. Il est toutefois assez récent que nous recueillions des données fondées sur la race; nous avons commencé à le faire après la signature de cette convention.

I want to share a few of the challenges with you. I won't go into too much detail. In 2012 we had a lot of challenges. Because this wasn't being done in Canadian policing, we did have to deal with things like budget and timelines. We were given a year and $400,000, and it actually took us 14 months to implement race-based data collection at our police service. It also reached $1 million by 2016.

Je souhaite vous faire part de quelques-unes des difficultés que nous avons rencontrées. Je n'entrerai pas beaucoup dans les détails, mais en 2012, nous avons connu beaucoup de difficultés. Comme il n'était pas coutume de recueillir ce genre de données au sein des corps policiers canadiens, nous avons dû composer avec des contraintes de budget et de temps. On nous avait accordé un an et 400 000 $ pour ce projet, alors qu'il nous a fallu 14 mois pour intégrer la collecte de données fondées sur la race à nos services policiers. Notre budget a aussi atteint 1 million de dollars en 2016.

There are also a lot of privacy issues with respect to collecting race data of drivers in the city by our officers, so we needed to work with the legal department as well as the privacy commission.

De plus, la collecte de données fondées sur la race des conducteurs par nos policiers soulève bien des questions concernant la protection des renseignements personnels, si bien que nous avons dû travailler de concert avec le ministère de la Justice et le Bureau du commissaire à la protection de la vie privée.

Of course, we needed to figure out how to collect the data, a procedure for that, and also how to store it and how the officers would best collect it, whether it be through smartphone technology or a paper format, which was the experience in some of the other police services and a road we didn't want to go down given technology today. So we ended up using our in-car laptop computers — great security for the data, easy extraction. Most importantly, it was user-friendly for our officers to enter the data in the existing traffic stop process. It needed to be user-friendly for training, of course. Also, as you know, they are on the road responding to emergency 911 calls for service, so we needed to make it easy for them to be able to do this.

Bien sûr, nous devions déterminer comment recueillir ces données, convenir d'une façon de faire, ainsi que d'une méthode de stockage des données. Il fallait choisir la meilleure méthode de collecte pour nos agents. Il y avait l'option du téléphone intelligent ou celle du papier, que d'autres services policiers privilégient, mais nous voulions les éviter en raison de la réalité technologique d'aujourd'hui. Nous avons donc décidé d'utiliser l'ordinateur portable dont sont munis nos véhicules, qui offre une grande sécurité des données et qui en facilite l'extraction. Mais c'est surtout convivial pour nos policiers d'y entrer les données pendant le contrôle routier. Il fallait que la saisie soit facile et nécessite peu de formation, bien sûr. De même, comme vous le savez, les policiers qui sont sur la route doivent répondre aux appels de service d'urgence du 911, si bien qu'il devait être facile pour eux d'entrer ces données.

One of the other challenges, race data aside and training aside, if there isn't open dialogue between the police and the community in relationship building that is happening with respect to a project like this or in dealing with racial profiling in general — so back to the need for public education and two-way dialogue — we realized that is actually the foundation of the project and what we use throughout today. It was the driving force. It was both that interaction and collaboration that led to key decisions in the project and how it was shaped throughout the two years and beyond.

L'une des difficultés qui s'ajoutent à celles propres à la collecte de données fondée sur la race et à la formation, c'est qu'il doit y avoir un dialogue ouvert entre la police et la communauté pour bâtir des ponts dans un projet comme celui-ci ou pour lutter contre le profilage racial en général (donc on revient à la nécessité de l'éducation publique et d'un dialogue mutuel). Nous nous sommes rendu compte que c'est le fondement même du projet et de ce que nous faisons encore aujourd'hui. C'est la force motrice du projet. C'est à la fois l'interaction et la collaboration qui ont mené aux principales décisions prises dans le cadre de ce projet et qui ont teinté sa structure au cours des deux années du projet et après.

I do want to skip to the findings. After the two years, we gave the data to the research team we hired, according to the methodology, with all the privacy particulars removed, of course. They spent quite a time doing the data analysis phase and report writing. They delivered that report; it was available publicly on our website on October 24, 2016. I don't want to take up too much time here today talking about that report, because it is a lengthy report with findings. The findings, presentations, even the data itself are available online.

I do want to point out that over 81,000 traffic stops were examined by our researchers for that two-year period, and there was a disproportionately high incidence of traffic stops for some of our racialized communities. For example, Middle Eastern drivers were stopped 3.3 times more than you would expect based on their population in the city, and Black drivers were stopped 2.3 times more likely based on their population in the city.

The researchers made six recommendations. They were not unreasonable. In fact, we were already doing many of them and made a commitment to implement the rest and beyond. It was our chief who said at the release of the report that we're going to continue collecting data beyond the two years and implement all of the recommendations.

So it's really a story of working together between the police and the community to do race-based data collection, the biggest of its kind in Canadian history today in policing, and it's about working together and continuing to work on what those results mean and implementing the recommendations.

The Chair: Thank you very much, Ms. Fenton. I'm sure that senators will want to engage with you on that information.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Welcome to our witnesses and thank you for your testimony.

I would like to talk about operational timelines for police officers. Mr. Grégoire, looking at the timelines we are facing today, the government could decide in April or so which devices police officers will have to use. Chief Harel said earlier that if we launch a tendering process, it could take up to 60 days.

Permettez-moi de vous parler tout de suite des résultats. Au bout de deux ans, nous avons remis les données recueillies à l'équipe de recherche que nous avions embauchée, selon la méthodologie établie, après en avoir retiré les renseignements personnels, bien sûr. L'équipe a passé pas mal de temps à analyser les données et à préparer son rapport. Elle a finalement publié son rapport, qui est accessible au public sur notre site web, le 24 octobre 2016. Je ne veux pas prendre trop de temps aujourd'hui pour vous parler de ce rapport, parce que c'est un long rapport qui comporte diverses conclusions, mais vous pouvez trouver ces conclusions et les données elles-mêmes en ligne.

Je tiens toutefois à souligner que nos chercheurs ont examiné les données sur plus de 81 000 contrôles routiers effectués au cours de cette période de deux ans et qu'ils ont constaté l'incidence démesurée des contrôles routiers effectués auprès des membres de certaines communautés racialisées. Par exemple, les conducteurs originaires du Moyen-Orient se sont fait intercepter 3,3 fois plus souvent qu'on pourrait s'y attendre selon la proportion de la population qu'ils représentent dans la ville, et les conducteurs noirs se sont fait intercepter 2,3 fois plus souvent qu'on aurait pu s'y attendre selon leur poids démographique dans la ville.

Les chercheurs ont fait six recommandations, qui n'étaient pas déraisonnables. En fait, nous en appliquions déjà beaucoup, et nous nous sommes engagés à suivre les autres et encore plus. C'est notre chef qui a affirmé au moment de la publication du rapport que nous continuerions à recueillir des données à ce sujet, au-delà des deux années du projet, et que nous appliquerions toutes les recommandations en découlant.

C'est donc vraiment une histoire de collaboration entre le service de police et la communauté pour la collecte de données fondée sur la race, le plus vaste projet de ce type jamais entrepris dans l'histoire des services policiers au Canada. D'ailleurs, nous poursuivons cette collaboration à la lumière de l'interprétation des résultats, et nous continuerons de mettre ces recommandations en œuvre.

Le président : Merci beaucoup, madame Fenton. Je suis certain que les sénateurs voudront échanger avec vous à ce sujet.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à nos témoins. Je vous remercie de vos témoignages.

J'aimerais revenir sur les délais opérationnels pour les policiers. Monsieur Grégoire, si j'examine l'échéancier auquel nous faisons face aujourd'hui, le gouvernement pourrait déterminer vers le mois d'avril quel appareil les policiers devront utiliser. Le chef Harel nous a dit tantôt que si l'on entamait un processus d'appel d'offres, cela pourrait prendre jusqu'à 60 jours.

We know the government would really like cannabis to be legalized in time for Canada Day, on July 1. Imagine today is July 1 and the devices are now available in Gatineau. Once the devices are delivered on July 1, how long will it take until your officers are indisputably able — and I mean "indisputably" — to present data that is considered valid in a court of law? A dispute depends on having the necessary competency to use the devices. So how long will it take for your police officers to be able to use the devices?

Mr. Grégoire: That is a hard question to answer. Various partners will be involved. In Quebec, all aspects of training are overseen by the École nationale de police. Until the bill is enacted, the École nationale de police will not be able to establish the content of the device training. At the same time, it has to provide an update on the new infrastructures and the technical aspects of the bill so that police officers are also informed.

Senator Boisvenu: In the event that the devices are not in place by July 1, but Bill C-45 has been enacted, so the sale and consumption of marijuana are legal, but a large number of police stations do not have the equipment or their staff has not been trained, what would the result be if that were to continue for months?

Mr. Grégoire: We would be in the same position as we are in right now.

Senator Boisvenu: In other words, we have zero tolerance right now.

Mr. Grégoire: As to the tools available to patrol officers, the coordination and movement difficulties, all Gatineau police have the training to conduct that testing. If we do not have the tools or the training, we can still act as front-line police officers to detect persons under the influence.

Senator Boisvenu: You say you do not know what the consequences would be. I know you can do various tests. On the other hand, without the scientifically indisputable detection devices, what would the consequences be?

Mr. Grégoire: I am sorry, but I do not understand your question.

Senator Boisvenu: The drug will be legalized on July 1, but it is illegal right now. Suppose you do not have that equipment on July 1 or police officers have not been trained to use it, what would the legal consequences be for drivers who have smoked marijuana and are driving with three, four or five nanograms in their blood, but which you cannot detect for lack of equipment?

Nous savons que le gouvernement aimerait bien que le cannabis soit légalisé pour la fête du Canada, soit le 1er juillet. Disons que nous sommes aujourd'hui le 1er juillet et que les appareils sont maintenant disponibles à Gatineau. À partir de la livraison des appareils le 1er juillet, quel sera le délai nécessaire pour que vos policiers soient incontestablement aptes — et j'insiste sur le terme « incontestablement » — à présenter des données qui seront jugées valides par le système judiciaire à la cour? La notion de contestation repose sur la compétence nécessaire pour utiliser les appareils. Alors, quel est le délai requis afin que vos policiers soient aptes à utiliser les appareils?

M. Grégoire : Il est difficile de répondre à cette question. Plusieurs partenaires seront impliqués. Au Québec, tout ce qui concerne la formation est chapeauté par l'École nationale de police. Tant et aussi longtemps que la loi ne sera pas adoptée, l'École nationale de police ne sera pas en mesure de définir le contenu de la formation sur les appareils. En même temps, elle doit faire une mise à jour quant aux nouvelles infractions et aux aspects techniques du projet de loi afin que les policiers en soient informés.

Le sénateur Boisvenu : Dans l'éventualité où, au 1er juillet, les équipements ne sont pas en place, mais que le projet de loi C-45 est adopté, que la vente et la consommation de marijuana sont légales et qu'un grand nombre de postes de police n'ont pas l'équipement ou que leur personnel n'est pas formé, quelles en seraient les conséquences, si cela devait durer des mois?

M. Grégoire : On se retrouverait dans la même situation que celle qu'on vit en ce moment.

Le sénateur Boisvenu : C'est-à-dire que, à l'heure actuelle, c'est tolérance zero.

M. Grégoire : En ce qui a trait aux outils dont disposent les patrouilleurs, aux épreuves de coordination de mouvement, tous les policiers de Gatineau ont la formation pour réaliser ces tests. Si on ne dispose pas de l'outil ni de la formation, on peut tout de même agir en tant que policier de première ligne pour détecter les gens qui ont les capacités affaiblies.

Le sénateur Boisvenu : Vous dites donc qu'on n'en connaît pas les conséquences. Je comprends que vous pouvez faire un certain nombre de contrôles. Par contre, en l'absence d'appareils de détection scientifiquement incontestables, quelles seraient les conséquences?

M. Grégoire : Je m'excuse, mais je ne comprends pas votre question.

Le sénateur Boisvenu : La drogue sera légalisée le 1er juillet, alors qu'actuellement, c'est illégal. Supposons que vous n'avez pas cet équipement le 1er juillet ou que les policiers ne sont pas formés pour les utiliser, quelles seraient les conséquences légales qu'il y ait des conducteurs qui ont fumé de la marijuana et qui

Mr. Grégoire: As to the levels themselves, of course, we cannot do anything if we do not have the equipment. On the other hand, impaired driving will be treated the same way as it is now.

Senator Dupuis: Thank you for being here. Ms. Fenton, thank you for your presentation. If I may say so, I think the October 2016 report is extremely well done and provides a lot of clear data. That is saying something given the volume of the documents we read as senators.

On page 14 of the report, in diagram 3, it says the following.

[*English*]

It's on page 14, middle of the page.

> The officers entering the race data reported perceiving the race of the driver prior to the stop in 11.4 % of the cases.

I thought it was interesting. What does that teach you? Does that teach you anything?

[*Translation*]

Does that mean that, in 11 per cent of cases, police officers were able to perceive the race of the person they stopped? Police officers often tell us they could not identify the person's race at all. They say they stopped the person for running a red light or for some other reason. In 11.4 per cent of cases, the police officers were able to identify the person's race before they stopped them, regardless of the reason.

[*English*]

Ms. Fenton: Yes, that's correct. In only 11 per cent of the cases were officers able to perceive the race of the driver before his or her decision to stop the driver.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I appreciate your answer that it is just 11.4 per cent. I agree with your answer.

The factors are mentioned on page 40 of the report, and I quote:

conduisent avec trois, quatre ou cinq nanogrammes dans le sang, mais que vous ne pouvez pas détecter, faute d'appareil?

M. Grégoire : Quant au taux « per se », il est sûr que, sans outil, on ne peut rien faire. Par contre, le volet de la capacité affaiblie sera traité comme il l'est aujourd'hui.

La sénatrice Dupuis : Merci d'être ici. Madame Fenton, merci de votre présentation. Si je peux me le permettre, je trouve que le rapport daté d'octobre 2016 est extrêmement bien fait, est précis et qu'il présente beaucoup de données qui sont claires. C'est déjà un avantage, compte tenu du volume de documents que nous lisons comme sénateurs.

À la page 14 du document, sous le diagramme 3, on mentionne ce qui suit.

[*Traduction*]

Je suis à la page 14, vers le milieu de la page.

> Dans 11,4 p. 100 des cas, les agents saisissant les données sur la race ont signalé avoir perçu la race du conducteur avant le contrôle.

Je trouve cela intéressant. Qu'est-ce que cela vous apprend? Est-ce que cela vous apprend quelque chose?

[*Français*]

Est-ce que je comprends de cette statistique que dans 11 p. 100 des cas, le policier était en mesure de percevoir l'origine ethnique de la personne qu'il arrêtait? Souvent, les policiers nous disent qu'ils ne pouvaient pas du tout reconnaître l'origine ethnique de cette personne. Ils disent qu'ils l'ont arrêtée parce qu'elle « brûlait » un feu rouge, ou pour une autre raison. Il y aurait 11,4 p. 100 de cas où les policiers ont été en mesure de reconnaître l'origine ethnique de la personne avant de l'intercepter, et ce, peu importe les motivations.

[*Traduction*]

Mme Fenton : Oui, c'est exact. Dans seulement 11 p. 100 des cas, les policiers ont été en mesure de reconnaître l'origine ethnique de la personne avant de décider de l'intercepter.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : J'apprécie votre réponse qui est de seulement 11,4 p. 100. Je suis d'accord avec votre réponse.

Dans le rapport, on parle des facteurs à la page 40, et je cite :

[*English*]

> These variations in outcomes suggested that a range of organizational factors may be at work here: leadership, management, policing strategy and police culture of police districts.

[*Translation*]

There are organizational factors. What steps have the Ottawa police taken to address at least that 11 per cent, but also the other organizational factors at play? In other words, while it is an individual police officer who stops someone, there is also the organizational aspect of tolerating overrepresentation or not. I would like to know what steps the Ottawa police have taken to change procedures or policies.

[*English*]

Ms. Fenton: We do have a number of initiatives, including training. We actually have an anti-racial-profiling policy that was released in 2011. It is pretty well known, and it's available publicly. We have, of course, the complaint process, and we are embarking on a number of other initiatives, including a diversity audit, which is one of the results of the study. We are conducting that this year.

[*Translation*]

Senator Dupuis: You are the police service in Canada that has done that kind of work. It is important work that deserves to be recognized. You accepted this responsibility, despite the active resistance by police officers to collecting data on racial profiling.

In view of your expertise in this area, have you had requests from other police services to help them conduct a similar project?

[*English*]

Ms. Fenton: Yes, we've had requests for presentations, overviews of how it works and how to go about it, from police services and other agencies. I should also note that Ontario, since 2012, actually has some provincial legislation that requires race-based data collection now. We've been participating in that as well. Also, with the Anti-Racism Directorate, I know they're looking at race-based data collection. So it's becoming more "in," if you will, in the province of Ontario, to do that.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for Lt. Grégoire. Just out of curiosity, what is Gatineau's population?

[*Traduction*]

> Ces variations au niveau des résultats donnent à penser qu'un éventail de facteurs organisationnels soient à l'œuvre ici : la direction, la gestion, la stratégie et la culture des divisions policières.

[*Français*]

Il y a des facteurs organisationnels. Quels sont les moyens que la police d'Ottawa a pris pour agir au moins sur ces 11 p. 100, mais aussi sur les autres facteurs organisationnels qui existent? Autrement dit, il y a le phénomène individuel du policier qui arrête, mais il y a aussi le phénomène organisationnel qui tolère ou non la surreprésentation. Je me demandais quelles étaient les mesures que le corps policier d'Ottawa avait prises pour réorienter les procédures ou les politiques?

[*Traduction*]

Mme Fenton : Nous déployons diverses mesures, nous offrons notamment de la formation. Nous avons également publié en 2011 une politique sur le profilage racial. Elle est assez bien connue, elle est publique. Nous avons, bien sûr, un processus de plainte, et nous prenons toutes sortes d'autres mesures. Nous menons notamment un examen de la diversité, comme le recommandait cette étude. Nous sommes en train de l'effectuer cette année.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Vous êtes le corps policier du Canada qui a fait ce genre de travail. C'est important que vous l'ayez fait, et cela mérite d'être souligné. Vous avez accepté cette responsabilité, malgré le fait qu'il y a une résistance active de la part des policiers à collecter des données sur le profilage racial.

Compte tenu de l'expertise que vous avez développée sur cette question, avez-vous eu des demandes de la part d'autres corps policiers pour les aider à réaliser un projet semblable?

[*Traduction*]

Mme Fenton : Oui, nous avons reçu de divers services policiers et organismes des demandes de présentations sur les tenants et aboutissants de ce projet. Je dois souligner qu'en Ontario, depuis 2012, il y a une loi provinciale qui exige la collecte de données fondées sur la race. Nous avons participé à cette démarche aussi. De même, je sais qu'avec la Direction générale de l'action contre le racisme, la province souhaite favoriser la collecte de données fondées sur la race. C'est donc de plus en plus « à la mode », si l'on veut, en Ontario du moins.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse au lieutenant Grégoire. Simplement par curiosité, quelle est la population de Gatineau?

Mr. Grégoire: The population is 275,000.

Senator Carignan: Okay. How many drug recognition experts do you have who have been trained for the City of Gatineau?

Mr. Grégoire: We have five right now, and one who is in training.

Senator Carignan: How many drug recognition experts would a comparable city in the United States, in Colorado, have?

Mr. Grégoire: I do not have any comparative data. Locally, we would like to have two evaluators per shift. So that would be a total of 10 evaluators providing that service.

Senator Carignan: So you would like to double the number of officers?

Mr. Grégoire: Yes.

Senator Carignan: You are also a trainer. When you give training, what do you say is a reasonable delay from the time you stop a person until they get to the station to meet the drug recognition expert? That would depend on the circumstances and the officer's judgment, of course.

Mr. Grégoire: We have taught people from across the province that they have different realities, whether urban or rural. What we teach them is exactly what it says in the Criminal Code, so the answer is "as soon as practicable." If the evaluator is not on duty and is called at home to come into work to do an evaluation, perhaps it would be better to take the person to another operational station that has the tools and a place suitable for testing. We will have to explain these timelines, but we will not indicate a maximum time period. The longer it takes, the less apparent the signs of intoxication and the more difficult the evaluator's task will be. Ideally, it should be as soon as possible.

Senator Carignan: Do you expect an increase in the number of cases after legalization? We expect there to be some increase, but the offence in the Criminal Code will also change. It is no longer simply a question of operating a vehicle within 65 minutes, but within two hours. That increases by two hours the period of time during which the person could be committing an offence. Do you anticipate an increase in volume or would you expect an increase in volume simply as a result of this new definition which establishes a period of two hours?

Mr. Grégoire: If I am not mistaken, the two hours are for—

M. Grégoire : La population est de 275 000.

Le sénateur Carignan : D'accord. Combien d'experts en reconnaissance de drogues avez-vous qui sont formés pour la Ville de Gatineau?

M. Grégoire : Nous en avons cinq à l'heure actuelle et un en formation.

Le sénateur Carignan : Combien d'experts en reconnaissance de drogues une ville comparable aux États-Unis, au Colorado, aurait-elle?

M. Grégoire : Je n'ai pas de données à titre comparatif. Localement, nous visons deux agents évaluateurs pour chaque relève. Il y aurait donc un total de 10 agents évaluateurs qui fourniraient le service.

Le sénateur Carignan : Vous prévoyez doubler le nombre d'agents?

M. Grégoire : Oui.

Le sénateur Carignan : Vous êtes formateur également. Quel est le délai raisonnable que vous donnez dans votre formation entre l'interception de la personne et le moment où elle se rend au poste pour rencontrer l'expert en reconnaissance de drogues? Bien sûr, c'est une période de temps qui varie selon les circonstances et le jugement du policier.

M. Grégoire : Nous avons enseigné à des gens de partout dans la province qui ont des réalités différentes, soit urbaines ou rurales. Ce qu'on enseigne est vraiment ce qui est indiqué dans le Code criminel, la réponse est donc « dans les meilleurs délais ». Si l'agent évaluateur n'est pas en service et se fait appeler à la maison pour entrer au travail et faire l'évaluation, peut-être qu'il conviendrait de déplacer la personne dans un autre poste opérationnel là où se trouvent les outils et un lieu qui serait adéquat pour l'administration des tests. Nous allons devoir expliquer ces délais, mais nous ne dirions pas qu'il y a un délai maximum. Plus le délai est long, moins les signes d'intoxication seront visibles et plus le travail de l'agent évaluateur sera difficile. Idéalement, on essaie de garder le délai le plus court possible.

Le sénateur Carignan : Envisagez-vous une augmentation du nombre de causes après la légalisation? On peut présumer qu'il y aura une certaine augmentation, mais le Code criminel change également l'infraction. Il ne s'agit plus seulement d'avoir conduit un véhicule à 1 h 5, mais dans les deux heures. Cela augmente la période de temps de deux heures où la personne pourrait se trouver en infraction. Avez-vous évalué une augmentation du volume, ou peut-on s'attendre à une augmentation du volume seulement en raison de cette nouvelle définition qui donne une période de deux heures?

M. Grégoire : Si je ne me trompe pas, les deux heures sont pour...

Senator Carignan: For driving while under the influence.

Mr. Grégoire: And we use the blood sample to determine the level.

Senator Carignan: No, the offence has been changed. From now on, it will be an offence to drive a vehicle within two hours, so after the person has stopped driving, with a level above the prescribed limit.

Mr. Grégoire: Of course, there will be delays. Considering operational realities and the time it takes to make an arrest, read out the order, provide the right to legal representation and test the person, it will be hard to do everything within the two hours, in my opinion.

Senator Carignan: I have a question about training. You are a trainer. You received additional training from the École nationale de police. You said the training is given at the École nationale de police du Québec, in Nicolet. When was the École nationale duly accredited by the International Association of Chiefs of Police, as prescribed in the regulations? Initially, during a pilot project, the recognition experts were trained using actors. They were certified by the association in 2017 or late 2016. Do know exactly when Nicolet was certified?

Mr. Grégoire: I do not have the exact date. I can assure you, however, that at every stage of the pilot project, we worked very closely with the technical advisory group of the International Association of Chiefs of Police so that all evaluators who take the training, whether with actors or with individuals who are actually intoxicated, were certified by the international association. At the same time, a pool of people was training exclusively with actors. Another course was given with intoxicated individuals only.

We should note passing that, unlike the usual process whereby evaluators in training go to the United States, where highly intoxicated persons are used, we decided instead to work with a rehabilitation centre in Montreal. The people who take part in the training are somewhat intoxicated, but not too much, so they can consent to the exercise, because we have to comply with the ethical rules as regards the individuals who decide to work with us.

Getting back to the discrepancy in information, the Nicolet research centre is conducting a study right now looking at the training model, that is, whether intoxicated individuals only or actors only are used, or a hybrid model using a maximum number of intoxicated persons. The International Association of Chiefs of Police requires us to conduct a minimum of

Le sénateur Carignan : Avoir conduit un véhicule avec les facultés affaiblies.

M. Grégoire : Et on se base sur l'échantillon sanguin pour déterminer le taux.

Le sénateur Carignan : Non, l'infraction est modifiée. Désormais, constitue une infraction le fait d'avoir conduit un véhicule dans les deux heures, donc suivant la fin de la conduite du véhicule, avec un taux supérieur à la limite prescrite.

M. Grégoire : Bien sûr, il va y avoir des délais. Compte tenu de la réalité opérationnelle et du temps pour procéder à l'arrestation, faire la lecture de l'ordre, donner les droits, donner la possibilité d'exercer le recours à un avocat et faire l'évaluation, le délai de deux heures, à mon avis, sera difficile à respecter.

Le sénateur Carignan : J'ai une question sur la formation. Vous êtes formateur. Vous avez reçu une formation supplémentaire de l'École nationale de police. Vous dites que c'est l'École nationale de police du Québec, à Nicolet, qui offre la formation. À quel moment l'École nationale a-t-elle reçu son accréditation en bonne et due forme par l'Association internationale des chefs de police, tel que le prévoit le règlement? Au début, dans le cadre d'un projet pilote, les experts en reconnaissance étaient formés à l'aide de comédiens. Ils ont obtenu une certification de l'association en 2017 ou à la fin de 2016. Connaissez-vous le moment précis où Nicolet a reçu cette certification?

M. Grégoire : Je n'ai pas de date précise. Par contre, je puis vous assurer que, à toutes les étapes du projet pilote, tout a été fait de concert avec le groupe consultatif technique de l'Association internationale des chefs de police afin que tous les agents évaluateurs qui suivent la formation, que ce soit avec des comédiens ou avec des gens réellement intoxiqués, aient reçu la certification de l'association internationale. En parallèle, un bassin de gens a été formé uniquement avec des comédiens. Un autre cours a été donné uniquement avec des gens intoxiqués.

Entre parenthèses, mentionnons que, contrairement au processus habituel où les agents évaluateurs en formation vont aux États-Unis, où l'on utilise des gens qui sont fortement intoxiqués, nous avons plutôt décidé de nous joindre à un centre de réadaptation de Montréal. Les gens qui se prêtent à la formation sont intoxiqués jusqu'à un certain degré, mais pas trop, afin qu'ils soient en mesure de consentir à l'exercice, car nous devons respecter les règles éthiques face aux personnes qui décident de collaborer avec nous.

Pour revenir à la divergence de l'information, le Centre de recherche de Nicolet fait une étude à l'heure actuelle et se penche sur le modèle de formation selon lequel on procède uniquement avec des gens intoxiqués ou uniquement avec des acteurs, et sur un modèle que l'on dit « hybride » où on fait appel à un maximum de personnes intoxiquées. L'Association

12 evaluations for an officer to be certified as a drug recognition expert. If they do a few less, they can complete the training at the Ecole nationale de police through the hybrid program involving actors. These three approaches are currently being studied to see whether the evaluators are equally effective in the field when trained in one way or another. The results have been good thus far.

[*English*]

Senator Gold: We all share the goal of reducing the harm caused by impaired driving on the roads and that in an ideal world deterrence would be an important element in that. I'd like to take advantage of your experience on the ground to ask you your views about the possible deterrent effect of Bill C-46.

We heard, for example on the alcohol side, about experiences in Ireland where random testing accompanied by a large educational campaign reduced significantly the incidents on the road and seemed to work as a deterrent. We also heard that the experience in Colorado, when they legalized marijuana without an educational program, resulted in a spike initially in the data in impaired-driving offences.

How do you think Bill C-46 will or will not deter people from continuing to drive while impaired by drugs? They're doing it now and we want them not to do it at all. Do you think that the legislation of the per se offences, the presence of the devices and what we hope will be a vigorous, rigorous and sustained educational program about the risks of driving while having consumed drugs, will have an effect? Do you have a view as to whether that will have a deterrent effect on the people that you and your colleagues stop and arrest on a regular basis?

Mr. Rheaume: If you're asking me for my personal opinion, will it deter them, I personally don't think so. It's just another tool in our toolkit that will help the officers, whether you're a DRE or at traffic stops or at RIDE programs. Mothers Against Drunk Drivers is 40 years old now. I know they're incorporating it into their campaign, but we need more than just Mothers Against Drunk Drivers to be on that campaign.

We don't want deaths on the road. We don't want people driving stoned. It's something we don't want as police and as a society.

Will it deter them? I doubt it. It's a great tool for the officers on the road, though.

internationale des chefs de police nous demande de réaliser un minimum de 12 évaluations pour qu'un agent puisse être reconnu expert en reconnaissance de drogues. S'il en manque quelques-unes, grâce au programme hybride, on pourra compléter la formation à l'École nationale de police à l'aide de comédiens. Ces trois façons de faire sont présentement à l'étude pour que nous puissions voir, sur le terrain, si les agents évaluateurs sont aussi performants d'une façon ou d'une autre. Jusqu'à preuve du contraire, les résultats sont bons.

[*Traduction*]

Le sénateur Gold : Nous partageons tous l'objectif de réduire les torts causés par la conduite avec les facultés affaiblies, et dans un monde idéal, les mesures dissuasives seraient un aspect important de notre stratégie. J'aimerais profiter de votre expérience terrain pour vous demander ce que vous pensez de l'effet dissuasif possible du projet de loi C-46.

Nous avons notamment entendu parler d'expériences menées en Irlande sur la consommation d'alcool : des tests de dépistage effectués au hasard, accompagnés d'une vaste campagne d'éducation ont permis de réduire beaucoup le nombre d'accidents et d'avoir un effet dissuasif. Nous avons également entendu parler de l'expérience du Colorado, où la marijuana a été légalisée sans s'accompagner d'une campagne d'éducation, ce qui a fait bondir les données sur les infractions de conduite avec les facultés affaiblies jusqu'à un niveau jamais vu.

Comment croyez-vous que le projet de loi C-46 dissuadera ou non les gens de continuer de conduire avec les facultés affaiblies par la drogue? Certains conduisent déjà sous l'effet de la drogue, et nous voudrions qu'ils arrêtent complètement de le faire. Croyez-vous que le fait d'adopter une loi créant des infractions en tant que telles, de nous doter d'appareils de dépistage et d'un programme éducatif que nous espérons solide, rigoureux et durable sur les risques de conduire après avoir consommé de la drogue aura un quelconque effet dissuasif sur les gens que vos collègues et vous interceptez tous les jours?

M. Rheaume : Si vous me demandez mon opinion personnelle, je ne crois pas que cette loi les en dissuadera. Ce n'est qu'un autre outil dans notre coffre pour aider les policiers, qu'ils effectuent des contrôles routiers, participent au Programme d'expert en reconnaissance de drogues ou à un programme RIDE. Le groupe Mothers Against Drunk Drivers a déjà 40 ans. Je sais qu'il intégrera ces nouvelles mesures à ses campagnes, mais l'éducation doit aller bien au-delà des campagnes des Mothers against Drunk Drivers.

Nous ne voulons plus de morts sur nos routes. Nous ne voulons plus que les gens conduisent sous l'effet des drogues. Nous ne le voulons plus, à titre de policiers comme de membres de la société en général.

Est-ce que cette loi les en dissuadera? J'en doute. Toutefois, c'est un excellent outil pour les policiers sur la route.

Senator Gold: I'm not talking about the devices but that you can now be convicted of an offence whether or not you're impaired simply because you can be — that is, assuming the testing is done — found with a certain level of certain drugs in your system. Do you think that will be a deterrent as to those who now figure they can get away with this because they feel, "I'm not impaired and they cannot find out if I have drugs in my body anyway"?

Mr. Rheaume: Correct. For myself it's just another tool for police officers to use. Will it deter them? Some people for sure but for others it won't.

When we're dealing with people now who are high or under the influence of a drug, they're saying, "Well, we were going slow." It is not like impaired driving where you're going fast. That's their mind set. Will it give them that? It will help some people. Apart from that, it's more of a tool for the police officers.

[*Translation*]

Mr. Grégoire: We have to aim for 100 per cent prevention. As stated, some people even brag about getting through a roadside impaired driving check without police interaction. As soon as a driver sees a checkpoint on the road they are driving on at that specific time, they will systematically control themselves. For certain law-abiding individuals, average citizens in other words, if there is a greater chance of getting caught, this tool might in fact help reduce risk-taking.

[*English*]

Senator Pratte: Mr. Rheaume, we have had other representatives of police forces to whom we have asked whether they would be interested in monitoring possible profiling in the next few years, considering there will be mandatory alcohol screening, which will give new powers to police officers. We felt a lot of resistance to that.

I'm wondering whether you think, at least for the Ottawa Police Service, it was and is a worthy experience, besides the fact that you obviously discovered something happening. Does doing this have advantages for a police force?

Mr. Rheaume: For sure. We and our chief have maintained that we will keep collecting the data.

Le sénateur Gold : Je ne parle pas des appareils en tant que tels, mais une personne pourrait désormais être accusée d'une infraction, qu'elle ait ou non les facultés affaiblies, simplement parce qu'on a observé une certaine quantité de drogue dans son organisme, à condition que des tests aient bel et bien été faits. Croyez-vous que cela dissuadera les personnes, qui s'imaginent pouvoir s'en tirer à bon compte, qui n'ont pas l'impression d'avoir les facultés affaiblies et qui pensent que les policiers ne peuvent, de toute façon, pas savoir s'il y a de la drogue dans leur organisme.

M. Rheaume : Tout à fait. Selon moi, ce n'est qu'un autre outil à la disposition des policiers. Est-ce que cette mesure sera dissuasive? Elle le sera pour certaines personnes, c'est certain, mais pas pour d'autres.

Bien des personnes interceptées, alors qu'elles sont sous l'influence de la drogue, donneront pour excuse qu'elles conduisent lentement. Ce n'est pas comme quand on conduit trop vite, parce qu'on a les facultés affaiblies. C'est la mentalité. Est-ce ce que les gens vont se dire? Cela va aider certaines personnes, mais sinon, c'est surtout un outil pour les policiers.

[*Français*]

M. Grégoire : On doit miser sur le volet de la prévention à 100 p. 100. Comme il a été dit, certaines personnes vont même se vanter d'avoir franchi un contrôle routier contre l'alcool au volant où le policier les a laissées passer sans interaction. Aussitôt que le conducteur voit un contrôle routier, systématiquement, le fait de rouler sur cette route à ce moment précis fera en sorte qu'il se contrôlera. Pour certaines personnes non criminalisées, comme monsieur et madame Tout-le-Monde, si on augmente le risque de se faire prendre, peut-être que ce sera un outil qui aidera justement à faire diminuer la prise de risque.

[*Traduction*]

Le sénateur Pratte : Monsieur Rheaume, nous avons reçu d'autres représentants des forces policières à qui nous avons demandé s'ils seraient intéressés à surveiller l'incidence possible du profilage au cours des prochaines années, comme il y aura des tests de dépistage d'alcool obligatoires qui conféreront de nouveaux pouvoirs aux policiers. Nous avons senti beaucoup de résistance.

Je me demande si vous croyez que l'expérience valait la peine, à tout le moins pour le Service de police d'Ottawa, outre le fait que vous vous êtes évidemment rendu compte de quelque chose. Ce genre d'exercice a-t-il des avantages pour une force policière?

M. Rheaume : Absolument. Notre chef et nous maintenons que nous continuerons de recueillir des données.

Has it helped us? It helped us identify issues. One of the big things the other senator was talking about is that it helped us identify how we go into problem areas and how we police them.

If you're Middle Eastern, you're three times more likely to be pulled over. That's because we were going into communities with shootings, guns and violence, and we were pulling everyone over as opposed to targeting specific groups or people.

We've learned a lot and have grown as a police force. Now we've been doing it for five years. We use it as a tool. It helps us with the communities we're serving, so it's a valuable experience for sure.

Senator Pratte: Was there initial resistance from the officers? Was it difficult to convince the officers to do whatever they had to do to report what they did?

Mr. Rheaume: At the start, we had growing pains. We collected 100,000 traffic stops. Only 81,000 were viable ones because of spoiled data.

We had a little resistance from the union, but then they got on board. Now, it is a just way of life. All the new officers coming through don't even know what they're doing anymore; they're just collecting the data for the sake of doing it.

Senator Pratte: Ms. Fenton, I'm not sure if I understood this correctly, but I think I heard you say that initially you expected the cost to be $100,000.

Ms. Fenton: It was $400,000.

Senator Pratte: Okay, and it finally ended up costing $1 million for the first two years.

Ms. Fenton: By 2016.

Senator Pratte: Anyway, it cost more than you expected. What's the reason for this? Why did it become more costly than expected?

Ms. Fenton: The majority of the costs were in staffing. We didn't have a model or existing staff who could do this kind of work. The other thing is that we don't have the research expertise needed in house, even as a big police service. It was required of us to hire them, so the expertise we hired was also expensive.

Senator Pratte: Because you do need some independent research expertise.

Est-ce que ce projet nous a aidés? Il nous a aidés à cerner les problèmes. L'un des éléments importants que l'autre sénateur a souligné, c'est que ce projet nous a aidés à comprendre comment nous intervenons dans les secteurs problématiques et comment nous interpelons ces personnes.

La personne qui vient du Moyen-Orient est trois fois plus susceptible de se faire intercepter. C'est parce que nous nous rendions dans ces milieux avec des armes et de la violence et que nous interceptions tout le monde plutôt que de cibler des groupes ou des personnes en particulier.

Nous avons beaucoup appris et nous nous sommes améliorés, comme force policière. Nous le faisons maintenant depuis cinq ans. Nous l'utilisons comme outil. Cela nous aide dans nos rapports avec les communautés que nous servons, c'est donc une expérience précieuse, à n'en pas douter.

Le sénateur Pratte : Les policiers ont-ils manifesté de la résistance au début, devant ce projet? A-t-il été difficile de les convaincre de déclarer ce qu'ils devaient déclarer?

M. Rheaume : Au début, cela a été pénible. Nous avons recueilli des données de 100 000 contrôles routiers, mais seulement 81 000 étaient utilisables, parce que trop de données étaient invalides.

Nous nous sommes butés à une certaine résistance de la part du syndicat, mais il a fini par embarquer. Maintenant, c'est intégré aux mœurs. Tous les nouveaux policiers qui se joignent à nos rangs ne se rendent même plus compte qu'ils prélèvent des données à ce sujet; ils recueillent des données pour les recueillir.

Le sénateur Pratte : Madame Fenton, je ne suis pas certain d'avoir bien compris, mais je crois vous avoir entendue dire que vous vous attendiez au départ à ce que ce projet coûte 100 000 $.

Mme Fenton : C'était 400 000 $.

Le sénateur Pratte : Très bien, et il a fini par coûter 1 million de dollars pour les deux premières années.

Mme Fenton : Jusqu'en 2016.

Le sénateur Pratte : Quoi qu'il en soit, il vous a coûté plus cher que ce à quoi vous vous attendiez. Pour quelle raison? Pourquoi a-t-il coûté plus cher que ce à quoi vous vous attendiez?

Mme Fenton : La majorité des coûts était liée à la dotation. Nous n'avions pas de modèle ni de personnel compétent pour faire ce type de travail. Nous n'avons pas de service de recherche interne, même si nous sommes un service de police d'envergure. Nous avons donc dû embaucher des chercheurs, et leur expertise nous a coûté cher.

Le sénateur Pratte : Parce que vous aviez besoin de compétences indépendantes en matière de recherche.

Ms. Fenton: Independent, yes. These studies are done all over the States, and 99 per cent are done by third-party expertise.

Senator Sinclair: Senator Pratte asked you many of the issues I wanted to raise, so I will not repeat them.

I wondered if you have any basis to compare the current situation insofar as policing satisfaction or the change in attitude within the force versus prior. Are police officers generally happier with the kind of policing they're doing? Are you able to compare that to anything?

Mr. Rheaume: I don't have any data, but if you're asking about morale and whether they're happy doing their jobs, I'd say for sure. If the question has to do with the collecting of data, they do it now without even thinking.

Senator Sinclair: In terms of the community of people who are being policed, are you able to comment as to whether there is a degree of improvement in their attitude toward policing as a result of this effort?

Mr. Rheaume: Once we got that data, we changed the way we police. We're working closer with the community partners. We have officers going into these communities to help them through whatever issue they might have. They work together on identifying problems so that the police can now target their policing to those specific targets.

Senator Batters: Thank you for being here, everyone.

How long does it take to train a drug recognition expert?

[*Translation*]

Mr. Grégoire: The theory component takes two continuous weeks, after which, the evaluating officer has to carry out 12 evaluations under the supervision of an instructor, who corroborates the results. Then, the evaluating officer has to pass a general knowledge test. Once the officer has the recommendations of two instructors, the assessment form is submitted to the International Association of Chiefs of Police, which is responsible for credentialing and issuing the evaluating officer their number. In total, the training takes three weeks, but the last week has to be completed within three months of the initial training.

[*English*]

Senator Batters: Are those initial two weeks full time?

Mme Fenton : Oui, l'indépendance était importante. On mène ce genre d'études partout aux États-Unis, et 99 p. 100 d'entre elles sont réalisées par des tierces parties.

Le sénateur Sinclair : Le sénateur Pratte vous a posé beaucoup de questions que je souhaitais poser, donc j'éviterai de les répéter.

Je me demande si vous avez un point de référence pour comparer la satisfaction à l'égard des services policiers ou le changement d'attitude au sein de la force depuis ce projet. De manière générale, les policiers sont-ils plus satisfaits des services qu'ils offrent? Pouvez-vous faire des comparaisons?

M. Rheaume : Je n'ai pas de données à ce sujet, mais si vous nous interrogez sur le moral des troupes et que vous vous demandez si les policiers sont heureux dans leurs fonctions, je vous dirais que oui, tout à fait. Si votre question porte sur la collecte de données en tant que telle, ils les recueillent maintenant sans même y penser.

Le sénateur Sinclair : Pouvez-vous nous dire si l'attitude des membres des communautés ciblées à l'égard des services policiers s'est améliorée grâce à ces efforts?

M. Rheaume : Dès que nous avons vu ces données, nous avons changé nos façons de faire. Nous travaillons en plus étroite collaboration avec nos partenaires des communautés. Nous avons des policiers qui se rendent dans ces communautés pour les aider à régler les problèmes auxquels elles peuvent être confrontées. Ils travaillent ensemble à comprendre les problèmes pour que les policiers puissent adapter leurs services en conséquence.

La sénatrice Batters : Je remercie tout le monde d'être ici.

Combien de temps faut-il pour former un expert en reconnaissance des drogues?

[*Français*]

M. Grégoire : La formation est d'une durée de deux semaines continues sur le volet théorique et, par la suite, l'agent évaluateur doit faire 12 évaluations supervisées et corroborées par un instructeur. Ensuite, il y a un examen sur les connaissances générales. Une fois qu'il est recommandé par deux instructeurs, le formulaire d'appréciation est envoyé à l'Association internationale des chefs de police qui va l'accréditer et lui émettre un numéro d'IRA. On parle d'une formation de trois semaines. Par contre, la dernière semaine doit se faire à l'intérieur d'un délai de trois mois de la formation initiale.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Cette formation initiale de deux semaines se donne-t-elle à temps plein?

Mr. Grégoire: Yes, that's correct.

Senator Batters: Is it correct that an officer would need to use both hands to operate the drug-testing devices we're speaking about here when that officer is in close proximity to the person they are testing? If that is correct, do you consider that a security risk?

[*Translation*]

Mr. Grégoire: Yes, it is indeed a risk. The Securetec device must be placed in a level position, which is hard to do in a patrol car, which has very little flat surface area. Therefore, police officers generally hold the device in their hands to keep it level for the analysis.

[*English*]

Senator Boniface: Thank you for being here and for sharing the study. It's very informative and perhaps the way of the future.

I want to also ask a question that I might have missed when I was out. Looking at your vintage in terms of service time, as you see young recruits come through today, they get a lot of training at the police college on diversity and other issues. We live in an environment where officers who engage with somebody from the public is filmed probably more times than ever in the history of policing.

Regarding your point about the comfort level your officers have reached, is it fair to say, particularly for new officers, that they're working in a milieu that's very different in terms of how they're being watched and filmed? Would that be fair?

Mr. Rheaume: One hundred per cent, yes.

[*Translation*]

Senator Carignan: I have a follow-up question about training. How long does it take the evaluating officer to carry out 12 supervised and corroborated evaluations in order to be certified? According to some figures I saw, drug recognition experts in Canada might do an average of three to four evaluations. I realize that some drug recognition experts may do a lot of evaluations, but it could take quite some time to complete 12. It comes down to timing: the officer has to be working the right shift and so forth.

Mr. Grégoire: The 12 evaluations are carried out within the same training program. I am referring more broadly to the training that takes place outside the province of Quebec. Officers travel to pre-established centres in the U.S., such as a correctional facility where intoxicated individuals admitted to

M. Grégoire : Oui.

La sénatrice Batters : Est-il vrai qu'un policier doit utiliser ses deux mains pour manipuler les appareils de dépistage de drogue dont il est question ici lorsqu'il se trouve à proximité de la personne soumise au test? Le cas échéant, considérez-vous qu'il s'agit d'un risque pour sa sécurité?

[*Français*]

M. Grégoire : Oui, effectivement, c'est un risque. L'appareil Securetec doit être placé à niveau et, dans un véhicule de patrouille, il y a très peu de surface qui soit à niveau. Donc, en règle générale, le policier va tenir l'appareil dans ses mains pour le garder à niveau afin que l'analyse puisse se faire.

[*Traduction*]

La sénatrice Boniface : Je vous remercie d'être ici pour nous présenter cette étude. C'est très instructif, et c'est peut-être la voie de l'avenir.

J'aimerais vous poser une question à laquelle vous avez peut-être répondu pendant que j'étais sortie. À la lumière de vos longues années d'expérience, vous pouvez voir que les jeunes recrues qui arrivent aujourd'hui reçoivent beaucoup de formation à l'école de police sur la diversité et les autres enjeux de ce type. Nous vivons à une époque où les policiers qui entrent en contact avec un membre du public sont probablement filmés plus que jamais dans l'histoire des services policiers.

Pour revenir à ce que vous disiez sur l'aisance qu'ont acquise les policiers, peut-on dire que les policiers, particulièrement les nouveaux policiers, travaillent dans des conditions très différentes de celles d'avant, puisqu'ils sont filmés et surveillés? Peut-on dire cela?

M. Rheaume : Oui, tout à fait.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'aimerais poser une question complémentaire au sujet de la formation. Combien de temps faut-il pour que l'agent puisse réaliser les 12 évaluations supervisées et corroborées pour obtenir son accréditation? J'ai vu des statistiques qui démontraient que, en moyenne, les experts en reconnaissance de drogue pouvaient faire de trois à quatre évaluations au Canada. Je comprends que certains en font peut-être plusieurs, mais il peut être long d'en réaliser 12, car c'est une question de synchronisation, il faut que ce soit le bon quart de travail, et cetera.

M. Grégoire : Les 12 évaluations sont faites dans le cadre de la même formation. Je parle de façon plus générale de la formation effectuée à l'extérieur de la province de Québec. Les policiers se rendent dans des centres prédéfinis aux États-Unis, par exemple dans un milieu carcéral où les gens admis qui sont

the facility are referred to a group of evaluating officers. Within two days, the officer has completed the 12 evaluations.

In Quebec, officers spend four days in Montreal, and if that is not enough time to complete all 12, the following week, officers go to the École nationale de police du Québec to finish the remaining evaluations with the help of actors. It's rather restrictive from a training standpoint. It takes either two days or two weeks, but we make sure that officers complete 12 evaluations.

Senator Boisvenu: Mr. Grégoire, I have a specific question, but I don't want to make you uncomfortable. If it does not fall within your area of expertise, just say so. I will understand.

Does Bill C-46 strengthen the information-sharing mechanism between members of the medical community and police? In one case, heard by Judge Major, the impaired driving offence was thrown out; the judge placed a lot of importance on maintaining an information-sharing barrier between health practitioners and police. Will this bill remedy that troubling aspect, both for you and members of the medical profession? Will it allow you to share information?

Mr. Grégoire: It will vary from province to province, depending on the medical body, for example, the Collège des médecins du Québec. I wouldn't want to venture a guess as to what will happen after the bill, since it involves physicians, personal information and confidentiality. If things stay the way they are now, very little to no information will be shared.

Senator Boisvenu: It's a major constraint for police, then.

Mr. Grégoire: When someone ends up in hospital after an accident, and police want to obtain a sample of that person's blood, they need judicial authorization to take what has already been taken, but in a medical context. That involves the chain of custody and identifying the people who were in contact with the evidence in question. It's a pretty burdensome task right now.

[*English*]

The Chair: Before I thank all of you, I have a question. That data and the pilot project that you completed allow you to develop an anti-racial policy. Those are your own words. What use did you make of it to spread it among the other police forces across Canada?

Since you were unique in that context, of having the possibility to have real data, I would expect that you have an anti-racial policy that is scientifically based, and then it is

intoxiqués sont redirigés vers le groupe d'agents évaluateurs. À l'intérieur de deux jours, les 12 évaluations sont terminées.

Au Québec, on procède avec quatre jours à Montréal puis, si des évaluations restent à faire, la semaine suivante, les gens se présentent à l'École nationale de police pour compléter les évaluations avec des acteurs. C'est très restreint comme formation. Il s'agit soit de deux jours ou de deux semaines, mais nous nous assurons que les agents réalisent les 12 évaluations.

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Grégoire, j'ai une question spécifique, et je ne veux pas vous mettre mal à l'aise. Si elle ne relève pas de votre compétence, vous me le direz, je comprendrai.

Est-ce que le projet de loi C-46 améliorera l'échange d'information entre le corps médical et les policiers? Il y a eu un cas, devant le juge Major, où on a retiré l'infraction de conduite avec facultés affaiblies. Le juge trouvait très important de maintenir un mur entre l'échange d'information qui se fait entre un professionnel de la santé et un policier. Est-ce que ce projet de loi corrigera cet aspect qui rend la situation très difficile, autant pour vous que pour le corps médical, et vous donnera cette possibilité d'échanger de l'information?

M. Grégoire : Je vous dirais que ce sera différent de province en province, selon le corps médical, comme le Collège des médecins du Québec. Par exemple, je ne m'avancerai pas sur la façon dont ça va se produire, parce que ça implique les médecins, le champ d'information, la confidentialité. Si c'est maintenu de la même façon que ce l'est actuellement, l'information est très minime, voire quasi nulle.

Le sénateur Boisvenu : Donc, il s'agit d'une contrainte majeure pour les policiers.

M. Grégoire : Lorsque quelqu'un se retrouve à l'hôpital à la suite d'un accident et qu'on désire prélever un échantillon de sang, il faut procéder par autorisation judiciaire pour prélever ce qui a déjà été prélevé, mais dans un contexte médical. Cela implique la chaîne de possession et d'identifier les gens qui sont entrés en contact avec la pièce qu'on veut saisir. C'est un travail qui est assez laborieux à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

Le président : Avant de vous remercier, tous et toutes, j'ai une question à poser. Les données que vous avez recueillies et le projet pilote que vous avez mené vous ont permis de vous doter d'une politique sur le profilage racial. Ce sont vos propres mots. Qu'avez-vous fait pour la diffuser aux autres corps policiers du Canada?

Comme vous vous trouviez dans un contexte unique, que vous avez eu la possibilité d'analyser des données concrètes, je suppose que votre politique anti-raciale est fondée sur des

credible. Being credible, it should be useful all over the country. What's the future of that anti-racial policy to help the other police forces across the country to adapt to the reality that most Canadians perceive might exist but we finally have the real issue here, demonstrated by your data?

Ms. Fenton: We have shared it with other police services. Since then, other services have developed similar policies.

The Chair: But you don't know the extent of it. Is it national?

Ms. Fenton: I'm not sure.

The Chair: No one has taken it upon themselves to spread it or convince the other police forces to share it with you? No? So, to whom should we address our suggestion —

Mr. Rheaume: Our chief.

The Chair: — that we should use it? Because I think it is a concern.

In my opinion, it's a way to increase the credibility of police forces in the community when citizens know that they will be fairly treated. And when police are informed and conscious about ethnic distinctions, they have a tendency to better believe and cooperate with the police. Those seem to be fundamental issues considering the diversity that characterizes Canada now. I'm sorry to state the obvious, but it seems to me that it is something very important.

Mr. Rheaume, Mr. Grégoire and Ms. Fenton, thank you very much for your cooperation this morning.

(The committee adjourned.)

données probantes et qu'elle est crédible. Compte tenu de cette crédibilité, elle devrait servir de modèle partout au pays. Quel est l'avenir de cette politique pour aider les autres corps policiers du pays à s'adapter à une réalité dont la plupart des Canadiens conviennent et sur laquelle nous avons enfin des données tangibles pour illustrer le problème?

Mme Fenton : Nous l'avons communiquée aux autres services de police. Depuis, d'autres services se sont dotés de politiques similaires.

Le président : Savez-vous dans quelle mesure? Est-ce répandu partout au pays?

Mme Fenton : Je n'en suis pas certaine.

Le président : Personne ne s'est fait un devoir de la diffuser ou de convaincre les autres forces policières de vous imiter? Non? À qui devrions-nous en faire la proposition, alors…

M. Rheaume : À notre chef.

Le président : … pour qu'elle soit utilisée comme levier? Parce que je pense que c'est un enjeu.

À mon avis, c'est un bon moyen de rehausser la crédibilité des forces policières dans les communautés, pour que les citoyens sachent qu'ils seront traités équitablement. Quand les policiers sont informés et qu'ils sont conscients des distinctions ethniques, les citoyens ont plus tendance à leur faire confiance et à coopérer avec eux. Cela semble fondamental, compte tenu de la diversité qui caractérise le Canada aujourd'hui. Je m'excuse d'exposer ainsi l'évidence, mais cela me semble très important.

Monsieur Rheaume, monsieur Grégoire et madame Fenton, je vous remercie infiniment de votre coopération ce matin.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, February 14, 2018

Public Safety and Emergency Preparedness:

Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies Directorate;

Rachel Huggins, Manager, Policy Development.

Royal Canadian Mounted Police:

Byron Boucher, Assistant Commissioner Contract and Aboriginal Policing;

Wade Oldford, Chief Superintendent and Director General, Forensic Services;

D'Arcy Smith, Special Advisor, Drug Evaluation and Classification Program.

Canadian Society of Forensic Sciences:

Daryl Mayers, Chair, Alcohol Test Committee;

Amy Peaire, Chair, Drugs and Driving Committee.

Thursday, February 15, 2018

Canadian Police Association

Tom Stamatakis, President (by video conference).

Canadian Association of Chiefs of Police:

Chief Mario Harel, President;

Chuck Cox, Chief Superintendent and Co-Chair of the CACP Traffic Committee;

Lara Malashenko, Legal Counsel, Ottawa Police Services, CACP Law Amendments Committee.

Gatineau Police:

Lieutenant Jean-François Grégoire, Shift Supervisor.

Ottawa Police Services:

Chris Rheaume, Superintendent Support Services;

Laurie Fenton, Project Manager, Traffic Stop Race Based Data Collection.

TÉMOINS

Le mercredi 14 février 2018

Sécurité publique et Protection civile :

Trevor Bhupsingh, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières;

Rachel Huggins, gestionnaire, Développement des politiques.

Gendarmerie royale du Canada :

Byron Boucher, commissaire adjoint, Services de police contractuels et autochtones;

Wade Oldford, surintendant principal et directeur général, Services judiciaires;

D'Arcy Smith, conseiller spécial, Programme d'évaluation et de classification des drogues.

Société canadienne des sciences judiciaires :

Daryl Mayers, président, Comité des analyses d'alcool;

Amy Peaire, présidente, Comité des drogues au volant.

Le jeudi 15 février 2018

Association canadienne des policiers :

Tom Stamatakis, président (par vidéoconférence).

Association canadienne des chefs de police:

Chef Mario Harel, président;

Chuck Cox, surintendant principal et coprésident, Comité sur la sécurité routière de l'ACCP;

Lara Malashenko, conseillère juridique, Service de police de la ville d'Ottawa, Comité sur les amendements législatifs de l'ACCP.

Service de police de la Ville de Gatineau :

Lt. Jean-François Grégoire, chargé de relève.

Service de police d'Ottawa :

Chris Rheaume, surintendant, Services de soutien;

Laurie Fenton, gestionnaire de projet, Collecte de données fondées sur la race aux contrôles routiers.